REPUBLIQUE DU MALI

CADRE D'ACCÉLÉRATION DES OMD

RÉDUIRE DE MOITIÉ, ENTRE 1990 ET 2015, LA PROPORTION DE LA POPULATION QUI SOUFFRE DE LA FAIM

CADRE D'ACCÉLÉRATION DES OMD
Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim

May 2013

Copyright © Government of Mali and UNDP

All rights reserved.

Design:
José R. Mendes

Cover photo credits:
Mali Undp

REPUBLIQUE DU MALI

CADRE D'ACCÉLÉRATION DES OMD

RÉDUIRE DE MOITIÉ, ENTRE 1990 ET 2015, LA PROPORTION DE LA POPULATION QUI SOUFFRE DE LA FAIM

MAI 2013

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES TABLEAUX....7

SIGLES ET ABRÉVIATIONS....8

RÉSUMÉ ANALYTIQUE....12

RÉSUMÉ ANALYTIQUE....14

I. INTRODUCTION....20

II. ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DES OMD AU MALI....25

2.1. Objectif 1. Éliminer l'extrême pauvreté et la faim....25
2.2. Objectif 2. Assurer l'éducation primaire pour tous....29
2.3. Objectif 3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes....31
2.4. Objectif 4. Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans....34
2.5. Objectif 5. Améliorer la santé maternelle....34
2.6. Objectif 6. Combattre le VIH/Sida, le paludisme et d'autres maladies....34
2.7. Objectif 7. Assurer un environnement durable....36
2.8. Objectif 8. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement....37
2.9. Enjeux et pertinence du choix de la cible 1C de l'OMD 1....39
2.10. Impacts socioéconomiques de la crise politique, institutionnelle et sécuritaire de 2012 sur les OMD....46

III. SÉLECTION DES INTERVENTIONS SECTORIELLES PRIORITAIRES....52

3.1. Accroissement des productions végétales, animales et halieutiques....54
3.2. Diversification et sécurisation des sources de revenus des groupes les plus vulnérables....55
3.3. Prévention et gestion des crises alimentaires....56
3.4. Réduction de la prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de cinq ans dans les communes les plus vulnérables et les poches de malnutrition identifiées dans les autres zones du pays....57

IV. BIDENTIFICATION ET ANALYSE DES GOULOTS D'ÉTRANGLEMENT....58

4.1. Identification et priorisation des goulots d'étranglement....59
4.2. Goulots d'étranglement sectoriels....59
4.3. Goulots d'étranglement à caractère transversal....65

V. IDENTIFICATION ET PRIORISATION DES SOLUTIONS D'ACCÉLERATION.....68

VI. SYNTHÈSE DES SOLUTIONS D'ACCÉLERATION.....70

VII. PLAN D'ACTIONS DE L'ACCÉLÉRATION DE L'ATTEINTE DE LA CIBLE 1C DE L'OMD 1.....74

7.1. Évaluation des coûts estimatifs des solutions d'accélération retenues.....75

7.2. Modalités d'exécution du Plan d'actions de l'accélération.....76

7.3. Partenariats pour la mobilisation des ressources et la mise en œuvre du Plan d'actions de l'accélération.....78

VIII. PERSPECTIVES DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTIONS DU CAO SUITE À LA CRISE POLITIQUE, INSTITUTIONNELLE ET SECURITAIRE ACTUELLE.....80

IX. ANNEXES.....86

X. RÉFÉRENCES.....166

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1: PRÉVALENCE DE LA SOUS-ALIMENTATION AU MALI.....29

TABLEAU 2: ÉVOLUTION DU TAUX NET DE SCOLARISATION DANS LE PRIMAIRE À L'ÉCHELLE DU PAYS, VENTILÉ SELON LE SEXE ET LE MILIEU DE RÉSIDENCE.....28

TABLEAU 3 : NOMBRE DE FEMMES ET D'HOMMES DANS LES POSTES NOMINATIFS ET ÉLECTIFS..32

TABLEAU 4: PRÉVALENCE DU VIH/SIDA EN 2006.....35

TABLEAU 5: PRÉVALENCE DU VIH/SIDA CHEZ LES DÉPISTÉS VOLONTAIRES DE 2007 À 2011.....35

TABLEAU 6: ÉVOLUTION DE L'ACCÈS À L'EAU POTABLE EN %.....37

TABLEAU 7: EFFETS DE LA CRISE SUR LA CROISSANCE DU PIB ENTRE 2011 ET 2012.....47

TABLEAU 8: IMPACT DE LA CRISE SUR L'INCIDENCE DE LA PAUVRETÉ EN 2012.....48

TABLEAU 9: SITUATION DES POPULATIONS DÉPLACÉES À L'INTÉRIEUR DU MALI.....49

TABLEAU 10: SITUATION DES POPULATIONS RÉFUGIÉES DANS LES PAYS VOISINS 49

TABLEAU 11: MATRICE RÉCAPITULATIVE DES DOMAINES D'INTERVENTIONS, DES INTERVENTIONS CLÉS ET DES INTERVENTIONS PRIORITAIRES.....82

TABLEAU 12: ALIGNEMENT DES INTERVENTIONS PRIORITAIRES RETENUES PAR LE CAO SUR LE PROGRAMME NATIONAL DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE (PNSA), SUR LE PLAN STRATÉGIQUE NATIONAL POUR L'ALIMENTATION ET LA NUTRITION (PSNAN) ET SUR L'INITIATIVE D'ACCÉLÉRATION DES OMD DANS LES 166 COMMUNES LES PLUS VULNÉRABLES.....88

TABLEAU 13 : SYNTHÈSE DES GOULOTS D'ÉTRANGLEMENT AUX INTERVENTIONS RETENUES.....96

TABLEAU 14: TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INTERVENTIONS PRIORITAIRES RETENUES, DES GOULOTS D'ÉTRANGLEMENT PRIORISÉS, DES SOLUTIONS ACCÉLÉRATIVES RETENUES ET LEURS COÛTS POUR L'ACCÉLÉRATION DES PROGRÈS POUR L'ATTEINTE DE LA CIBLE 1C DE L'OMD 1.....114

TABLEAU 15: PLAN INDICATIF DE MISE EN ŒUVRE DES SOLUTIONS ACCÉLÉRATIVES RETENUES POUR L'ACCÉLÉRATION DES PROGRÈS POUR L'ATTEINTE DE LA CIBLE 1C DE L'OMD 1.....142

SIGLES ET ABREVIATIONS

ABS	Appui Budgétaire Sectoriel
AMADER	Agence Malienne pour le Développement de l'Energie Domestique et l'Electrification Rurale
APCAM	Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali
APD	Aide Publique au Développement
ANPE	Agence Nationale Pour l'Emploi
ARV	Médicaments antirétroviraux
BTP	Bâtiments et Travaux Publics
CAO	Cadre d'Accélération des OMD
CCOCSAD	Comité Communal d'Orientation de Coordination et de Suivi des Actions de Développement
CIS/GDT	Cadre Stratégique d'Investissement/Gestion Durable des Terres
CLOCSAD	Comité Local d'Orientation de Coordination et de Suivi des Actions de Développement
CNOP	Coordination Nationale des Organisations Paysannes
CPS SDR	Cellule de Planification et de Statistique du Secteur Développement Rural
CR	Coordonnateur Résident
CROCSAD	Comité Régional d'Orientation de Coordination et de Suivi des Actions de Développement
CSA	Commissariat à la Sécurité Alimentaire
CSCOM	Centre de Santé Communautaire
CSCRP	Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
CSREF	Centre de Santé de Référence
CT	Collectivités Territoriales
DAF	Directeur Administratif et Financier
DG	Directeur Général
DN	Directeur National
DNAMR	Direction Nationale de l'Appui au Monde Rural
DNE	Direction Nationale de l'Élevage
DNPIA	Direction Nationale des Productions et des Industries Animales
DRPSIAP	Direction Régionale de la Planification, de la Statistique, de l'Informatique, de l'Aménagement du territoire et de la Population
EAC	Enquête Agricole de Conjoncture

EDM	Énergie du Mali
EDS	Enquête Démographique et de Santé
EDSM	Enquête Démographique et de Santé au Mali
ELIM	Enquête Légère Intégrée auprès des Ménages
EPAM	Enquête Permanente Auprès des Ménages
FCC	Fonds Commun de Contrepartie
FNAA	Fonds National d'Appui à l'Agriculture
FSA	Fonds de Sécurité Alimentaire
GNUD	Groupe des Nations Unies pour le Développement
I 166	Initiative 166 Communes
IADM	Initiative d'Annulation de la Dette Multilatérale
IDH	Indice de Développement Humain
IFABACO	Immobilière Franco-Africaine-Baco
IPPTE	Initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés
ISBS	Integrated Sexual transmissible infection and Behavioral Surveillance
IST	Infection Sexuellement Transmissible
LOA	Loi d'Orientation Agricole
MICS	Enquête par grappes à Indicateurs Multiples
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economiques
ODHD	Observatoire du Développement Humain Durable
OMA	Observatoire du Marché Agricole
OMD	Objectif du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OPA:	Organisation Professionnelle Agricole
OPAM	Office des Produits Agricoles du Mali
ORTM	Office de Radiodiffusion-Télévision du Mali
PDA	Politique de Développement Agricole
PDESC	Programme de Développement Economique, Social et Culturel
PDSS	Plan de Développement Sanitaire et Social
PIB	Produit Intérieur Brut
PNISA	Programme National d'Investissement du Secteur Agricole

PNSA	Programme National de Sécurité Alimentaire du Mali
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPIV	Petits Périmètres Irrigués Villageois
PPTE	Pays Pauvres Très Endettés
PRMC	Programme de Restructuration du Marché Céréalier
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
PTME	Prévention de la Transmission Mère-Enfant
SAP	Système d'Alerte Précoce
SEMA-SA	Société d'Equipement du Mali-SA
SHA	Secrétariat à l'Harmonisation de l'Aide
SLIS	Système Local d'Information Sanitaire
SOTELMA	Société des Télécommunications du Mali
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
TIC	Technologie de l'Information et de la Communication
UNCT	Équipe de Pays des Nations Unies
VIH/SIDA	Virus d'Immunodéficience Humaine/Syndrome d'Immunodéficience Acquise

AVANT-PROPOS

La pauvreté est au cœur de la problématique du développement économique et social dans les pays en développement tels que le Mali. La réduction de la pauvreté y a toujours été à l'épicentre des politiques macroéconomiques et sectorielles des gouvernements successifs. Les programmes et projets relatifs à la 1ère, 2ème et 3ème génération du Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCRP 2002-2006 ; 2007-2011 ; 2012-2017) concourent à cette fin, en mettant l'accent sur la décentralisation, censée accélérer le rythme du processus.

Le Cadre d'accélération de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (CAO, MAF en anglais) est un outil précieux mis à la disposition des États qui accusent un retard dans l'atteinte des OMD à l'horizon 2015, afin de les aider à marquer des progrès plus rapides au niveau des objectifs les plus à la traîne et certaines cibles y afférentes.

Conscient de ces difficultés et à trois ans de la date butoir fixée pour la réalisation des OMD, le Mali a choisi de centrer ses efforts sur la cible 1C de l'OMD 1, qui vise à « Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim ». En effet, le deuxième rapport national de suivi de la mise en œuvre des OMD au Mali, établi en 2009, avait montré que le processus enclenché pour l'atteinte des cibles de l'OMD 1 à l'horizon 2015 était confronté à des contraintes et des défis d'une ampleur telle que ses chances de succès étaient sérieusement compromises. Cependant, le rapport avait également souligné qu'il existait de façon concomitante de réelles perspectives pour le renforcement des dimensions conjoncturelle et structurelle liées à la sécurité alimentaire.

Dans un tel contexte, l'application du Cadre d'accélération des OMD permettrait non seulement d'identifier clairement toutes les actions comprises dans les différents programmes qui contribuent à la réalisation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, mais aussi de sélectionner les types d'interventions au titre des programmes nationaux qui seraient les plus susceptibles d'accélérer l'atteinte de la cible 1C de l'OMD 1. Il s'agit ici notamment du Programme National d'Investissement Prioritaire dans le Secteur Agricole, du Programme National de Sécurité Alimentaire Phase II (2011-2015), des Programmes Nationaux dans les secteurs de la Sécurité Alimentaire et la Nutrition, et de l'Initiative d'Accélération de la mise en œuvre des OMD dans les 166 Communes les plus vulnérables du Mali. Le choix de la cible 1C de l'OMD 1 se justifie également par l'impact positif de la sécurité alimentaire sur tous les autres OMD.

En appliquant un processus participatif impliquant à la fois le Gouvernement, les Partenaires Techniques et Financiers (PTF), les Organisations de Producteurs (OP), les Organisations non Gouvernementales (ONG), le Secteur Privé et la Société Civile, le Mali a élaboré un Plan d'actions pour l'accélération de l'atteinte de la cible 1C de l'OMD 1 qui a été validé le 19 décembre 2011 au cours d'un atelier national.

De nombreuses mesures identifiées au titre du CAO relèvent également de l'initiative 166 qui, rappelons-le, cible les zones les plus vulnérables du pays en matière de sécurité alimentaire. Le CAO sera donc une opportunité d'opérationnaliser le volet « Agriculture et Lutte contre la Faim » de l'initiative et de faciliter son financement.

De ce point de vue, le Plan d'actions pour l'accélération de l'atteinte de la cible 1C de l'OMD 1 est une réponse concrète au retard pris par le Mali sur le front de la réalisation des OMD d'ici la date butoir de 2015. Il reste conforme aux cinq grands principes de la Déclaration de Paris, s'aligne sur les processus de développement national et régional et rassemble les différents partenaires concernés autour d'un objectif commun au niveau national.

Au Mali, l'émergence d'une dynamique de développement auto-entretenue apparaît aujourd'hui comme un véritable challenge tant les attentes de la population sont nombreuses et variées. L'enjeu consistera à solliciter la pleine participation de l'ensemble des citoyens en leur donnant les moyens de réduire la pauvreté et d'enclencher le processus de leur propre développement économique et social.

En effet, la revitalisation du secteur agricole à travers le Plan d'actions pour l'accélération de l'atteinte de la cible 1C de l'OMD 1 devrait renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle à travers un attirail de mesures, notamment : l'augmentation et la diversification de la production agricole ; l'amélioration des revenus des populations, surtout les plus vulnérables, par une meilleure organisation du marché des aliments de base (céréales, fruits et légumes, produits animaux et halieutiques, etc.) ; le renforcement de la transformation des produits locaux ; l'amélioration de l'accès des pauvres au micro crédit et aux autres facteurs de production ; et la valorisation des petites et moyennes entreprises (PME) et des activités génératrices de revenus. Ce Plan d'actions concret autorisera une meilleure coordination des rôles de l'ensemble des partenaires au développement du pays.

Ce résultat a été rendu possible grâce à une franche collaboration entre le Commissariat à la Sécurité Alimentaire et le Système des Nations Unies. À l'issue de la validation politique, le Plan d'actions du CAO/MAF fera l'objet d'une consultation thématique avec l'appui des Partenaires Techniques et Financiers du Mali. Vivement un Mali émergent en paix.

Le Commissaire à la Sécurité Alimentaire
Cheick Sidya DIABY
Chevalier de l'Ordre National

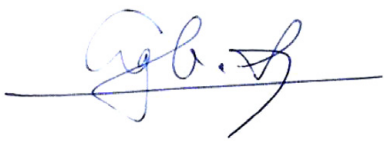

Le Coordonnateur Résident du
Système des Nations Unies Mali
Aurelien AGBENONCI

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Pour répondre à l'appel du Sommet Mondial de 2005 sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), le Mali, à l'instar d'autres pays Membres des Nations Unies, s'est doté en octobre 2007 d'un Plan Décennal pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement 2006-2015. En 2007, en guise de réponse concrète au constat des Nations Unis concernant le retard pris par les pays africains sur le plan des OMD à atteindre d'ici la date butoir de 2015, le Mali a décidé que le processus d'accélération de la mise en œuvre des OMD devait être prioritairement axé sur les 166 communes les plus vulnérables du pays. Caractérisées par une fréquence élevée de survenue d'épisodes d'insécurité alimentaire, ces communes sont considérées comme étant particulièrement exposées aux risques de crises alimentaires. Cette démarche a donné naissance à l'Initiative d'accélération de l'atteinte des OMD dans les 166 communes les plus vulnérables du Programme National de Sécurité Alimentaire du Mali (PNSA), une approche ciblée sur l'accélération de la mise en œuvre de l'ensemble des OMD dans les communes visées. Cette initiative constitue la première étape de l'application du Plan Décennal pour la réalisation des OMD 2006-2015.

Au Mali, l'évolution de l'état de la sécurité alimentaire a abouti, ces dernières années, aux résultats suivants :

• Acquis importants en matière d'amélioration du cadre institutionnel relatif à la gestion, la planification et la programmation des politiques appliquées à la sécurité alimentaire.

• Avancées enregistrées en faveur de la consolidation de la sécurité alimentaire aux plans conjoncturel et structurel, et de la promotion du droit à l'alimentation.

Cependant, de tels progrès ne doivent pas occulter d'autres réalités moins réjouissantes. En effet, malgré des niveaux satisfaisants en matière de couverture des besoins alimentaires et de sécurité alimentaire durant les années caractérisées par une pluviométrie élevée, plusieurs contraintes majeures subsistent qui ont contribué à l'aggravation de la pauvreté à l'échelle du pays, en particulier dans les zones rurales. La vulnérabilité récurrente du Mali aux crises alimentaires ainsi que le rôle joué par le secteur agricole dans les performances de l'économie nationale et la lutte contre la pauvreté exigent de redoubler d'efforts pour intensifier les progrès en faveur de la sécurité alimentaire et la lutte contre la faim.

En 2011, dans le cadre de la stratégie de soutien aux pays visant à accélérer les progrès dans la perspective de la date butoir de 2015 par le biais du Cadre d'Accélération des OMD (CAO), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a mis en place l'Initiative du Sahel à l'intention de quatre pays du Sahel, à savoir, le Mali, le Niger, le Burkina Faso et le Tchad. Dans ce contexte, il a été proposé aux pays concernés de conjointement préparer et mettre en œuvre le CAO dans une optique de complémentarité, au vu de leur choix prioritaire commun de privilégier à cet égard l'accélération de la réalisation de l'OMD 1.

Profitant de cette opportunité offerte par le PNUD, le Gouvernement du Mali, à travers le Commissariat à la Sécurité Alimentaire, a pris la décision de centrer le processus d'accélération sur l'atteinte de la cible 1C de l'OMD 1, visant à « Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim ». En agissant sur cette cible, les interventions seront essentiellement axées sur le monde rural, qui est principalement concerné par la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Mais dans le même temps, elles permettront d'appuyer les progrès vers la réalisation de l'ensemble des OMD. En effet, le taux de pauvreté sera réduit, compte tenu que la pauvreté au Mali est massivement rurale. La diminution de la pauvreté associée à une alimentation améliorée pourra à son tour influer positivement sur la santé maternelle et infantile, l'éducation et l'environnement.

Concernant le choix de la localisation géographique de la mise en œuvre du CAO pour l'atteinte de la cible 1C de l'OMD 1 au Mali, les études menées à ce jour ont révélé que les zones n'ayant pas bénéficié d'investissements structurants pouvant leur permettre d'être plus résilientes face aux crises alimentaires se trouvent précisément dans les 166 communes les plus vulnérables du pays. Par conséquent, il a été jugé pertinent d'opter pour l'accélération de la mise en œuvre des OMD dans ces communes.

C'est à partir de toutes ces considérations qu'il a été décidé de formuler un Plan d'actions prioritaires pour l'accélération de l'atteinte de la cible 1C de l'OMD 1 dans les 166 communes les plus vulnérables. Piloté par le Commissariat à la Sécurité Alimentaire, le processus de formulation du CAO pour l'atteinte de la cible 1C de l'OMD 1 a adopté une approche méthodologique impliquant les principales parties prenantes et reposant sur les quatre étapes suivantes :

• Étape 1 : identification et classement par ordre de priorité des interventions susceptibles de contribuer à l'atteinte de la cible 1C de l'OMD 1.
• Étape 2 : identification et classement par ordre de priorité des goulots d'étranglements entravant la bonne mise en œuvre des interventions les plus prioritaires.
• Étape 3 : identification des solutions éprouvées (à partir d'initiatives locales concluantes et de bonnes pratiques mises en œuvre précédemment et de leurs possibilités d'amplification d'échelle) pour lever les goulots d'étranglements identifiés et sélection, selon un ordre de priorité (faire le choix de la solution réaliste, réalisable et à fort impact) des solutions les plus susceptibles d'accélérer l'atteinte de la cible 1C de l'OMD°1.
• Étape 4 : élaboration d'un Plan d'actions prioritaires pour la réalisation des solutions sélectionnées portant sur la planification des actions requises, l'évaluation des modalités concrètes de mise en œuvre et des coûts estimatifs y afférents et l'introduction du partenariat à développer pour la mobilisation des ressources et l'exécution opérationnelle.

Au plan de la valeur ajoutée, l'exercice du CAO pour l'atteinte de la cible 1C de l'OMD 1 contribuera à rendre plus opérationnel le Programme National de Sécurité Alimentaire - Phase II (2011-2015), notamment en ce qui concerne l'Axe 1 « Agriculture et lutte contre la faim » du Programme de l'Initiative

166 Communes (I 166). Le Plan d'actions du CAO ainsi défini en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle fera partie intégrante du Plan d'actions relevant du Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCRP) 2012-2017, en cohérence avec le Programme National d'Investissement du Secteur Agricole (PNISA) et le Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA).

Formulation du Cadre d'Accélération des OMD pour l'atteinte de la cible 1C de l'OMD 1

La revue documentaire des politiques, des programmes et des projets en cours ou en préparation dans les secteurs de l'agriculture, de la sécurité alimentaire et de la nutrition accompagnée de l'examen séquentiel de toutes les étapes systématiques préconisées par la méthodologie de formulation du CAO ont conduit à l'identification et la hiérarchisation des interventions prioritaires, des goulots d'étranglements y afférents et des solutions d'accélération disponibles pour l'atteinte de la cible 1C de l'OMD 1. Les résultats de ce processus sont résumés ci-après.

Sélection des interventions prioritaires

Au regard des causes majeures de l'insécurité alimentaire et de l'appauvrissement du monde rural, les domaines et les interventions clés jugés opportuns pour contribuer à l'accélération de l'atteinte de la cible 1C de l'OMD 1 sont comme suit :

• l'accroissement des productions végétales, animales et halieutiques via les interventions clés telles que le développement des productions végétales vivrières, des productions animales, de la pêche et de l'aquaculture ainsi que l'amélioration durable de l'accès physique aux marchés pour les producteurs issus des zones vulnérables ;
• la diversification et la sécurisation des sources de revenus des groupes les plus vulnérables par le biais d'interventions ciblées à cet effet ;
• la prévention et la gestion des crises alimentaires au moyen d'interventions clés portant notamment sur le renforcement des capacités des parties concernées par le dispositif de gestion et de prévention des crises alimentaires aux différents échelons décentralisés (régional, local et communal) et l'amélioration des capacités de réponse aux crises alimentaires via le mécanisme du Programme de restructuration du marché céréalier (PRMC) ;
• la réduction de la prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de cinq ans dans les communes les plus vulnérables et au niveau des poches de malnutrition dans le reste du pays par le biais d'interventions majeures en matière de suivi et de récupération nutritionnelle, d'éducation et de promotion nutritionnelles et de lutte contre les carences en micronutriments.

Identification et analyse des goulots d'étranglement

L'analyse de la mise en œuvre des programmes et projets ayant servi à identifier les interventions prioritaires montre que ces dernières ont eu des impacts réels sur le terrain. Cependant, il apparaît que certains goulots d'étranglement objectifs ont entravé le bon déroulement de ces interventions ou minimisé leur impact. À partir des interventions prioritaires sélectionnées à l'étape précédente, il a été procédé à l'identification (par catégories et sous-catégories) des goulots d'étranglement immédiats et amovibles qui entravent les différentes interventions. En ce qui concerne les interventions prioritaires retenues, l'analyse a permis d'identifier globalement quelque 140 goulots d'étranglement sectoriels et 21 goulots d'étranglement à caractère transversal. Ensuite, il a été procédé à la détermination, pour chaque goulot d'étranglement, de l'ampleur de son impact potentiel (impact direct, indirect, à court et moyen terme) sur l'efficacité de l'intervention

concernée et de la faisabilité de sa résolution (disponibilité des solutions potentielles pour éliminer le goulot d'étranglement concerné ou annihiler son impact). Les résultats obtenus à partir de cet exercice de profilage des goulots d'étranglement ont permis d'établir une hiérarchie de ces derniers et de les classer en conséquence comme suit :

• Goulots d'étranglement difficiles à résoudre car leurs impacts potentiels sont indirects et à moyen terme ou la faisabilité de leur résolution non avérée (manque de solutions simples et immédiates).
• Goulots d'étranglement faciles à résoudre du fait de leurs impacts potentiels directs et/ou à court terme et de la disponibilité de solutions potentielles simples et relativement rapides pour leur résolution.

Au final, 93 goulots d'étranglement sectoriels et 13 goulots d'étranglement à caractère transversal susceptibles de faire l'objet d'une résolution à court terme ont été répertoriés et classés comme étant prioritaires pour la suite du processus.

Identification et priorisation des solutions d'accélération

L'identification et la priorisation des goulots d'étranglement ont permis de mettre au point des solutions susceptibles d'éliminer ou d'atténuer, à court et moyen terme, l'impact des goulots prioritaires sur les interventions arrêtées. Comme conseillé dans la méthodologie du CAO, la formulation des solutions potentielles a été d'abord fondée sur les expériences avérées du pays, les expériences réussies par ailleurs et les bonnes pratiques susceptibles d'accélérer l'atteinte de la cible 1C de l'OMD 1. Dans un deuxième temps, les solutions potentielles ont fait l'objet d'une évaluation à deux volets : (i) d'une part, en termes d'impact par rapport à l'atteinte de la cible de l'OMD visé (au moyen d'une analyse de l'ampleur, de la rapidité et de la durabilité des différents impacts) ; (ii) et d'autre part, en termes de faisabilité (en examinant comment la gouvernance actuelle peut faciliter leur réalisation, s'il existe des capacités suffisantes pour les programmer et les mettre en œuvre et si des financements potentiels sont disponibles ou mobilisables à cet effet). À la suite de cette évaluation, toutes les solutions (sectorielles ou transversales) considérées comme les plus réalisables à court terme et les plus efficaces du point de vue de l'ampleur, de la rapidité et de la viabilité de leur impact à long terme ont été adoptées au titre de l'accélération de l'atteinte de la cible 1C de l'OMD 1.

Cent neuf (109) solutions ont été ainsi retenues, après avoir été identifiées et priorisées sur la base des documents de stratégies et des plans nationaux existants (spécifiquement à partir du PNSA - Phase II et de l'Initiative d'Accélération des OMD dans les 166 Communes les plus vulnérables), impliquant une mise en œuvre à court et moyen. Certaines de ces solutions sont déjà en cours d'exécution ; il s'agira simplement d'en accélérer l'application par la concentration des ressources et des efforts. D'autres sont à initier dans les meilleurs délais.

Plan d'actions pour l'accélération de l'atteinte de la cible 1C de l'OMD 1

L'élaboration d'un plan d'actions pour la mise en œuvre de solutions d'accélération de l'atteinte de la cible 1C de l'OMD 1 à l'horizon 2015 sera articulée selon les étapes ci-après :

• évaluation des coûts estimatifs des solutions d'accélération retenues ;

• définition des modalités d'exécution du Plan d'actions de l'accélération (notamment les indications sur le cadre institutionnel d'exécution, le cadre opérationnel, et le système de suivi--évaluation) ;
• identification des partenariats à développer pour la mobilisation des ressources.

Pour l'évaluation des coûts estimatifs des solutions accélératives retenues, la démarche s'est faite en deux temps. En ce qui concerne les solutions déjà déployées au titre de l'Axe 1 « Agriculture et lutte contre la faim » de l'I 166, l'estimation des coûts a été réalisée à l'aide du modèle d'évaluation conçu dans le cadre du « Projet Objectifs du Millénaire pour le Développement des Nations Unies », adapté au Programme de l'Initiative 166 Communes. Quant aux autres solutions, leurs coûts ont été établis de manière plus classique par référence aux programmes et projets en cours d'exécution. Par conséquent, les coûts estimatifs globaux de l'ensemble des solutions prioritaires retenues pour l'accélération de l'atteinte de la cible 1C de l'OMD 1 ont été obtenus par l'agrégation des résultats de ces deux processus d'évaluation.

En outre, compte tenu de la disponibilité des financements affectés à la mise en œuvre partielle ou totale de certaines solutions accélératives retenues dans le cadre du processus CAO, une enquête approfondie devrait être menée pour identifier les solutions concernées par ces financements. À l'issue de cette enquête, le Plan d'actions devrait être actualisé pour refléter les gaps de financement et les périodes de réalisation des différentes solutions répertoriées.

En ce qui concerne les modalités d'exécution, étant donné que le Plan d'actions vise essentiellement à accélérer l'exécution de l'Axe 1 « Agriculture et lutte contre la faim » de l'I 166, les modalités de ce programme ont été adoptées pour la mise en œuvre du CAO. **Le mécanisme institutionnel retenu à cet effet s'appuiera sur les dispositifs existants au sein du cadre institutionnel de suivi du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) et de la décentralisation. Le cadre opérationnel pour la coordination des parties prenantes à la mise en œuvre du Plan d'actions sera implanté à l'échelon national, régional, cercle et communal.** Dans le souci du respect des procédures en vigueur partagées avec les PTF, l'arrangement relatif à la gestion du Plan d'actions de l'accélération s'inscrira dans une logique élargie aux trois scénarios suivants : (i) appui budgétaire général et sectoriel ; (ii) appui budgétaire de type approche programme ; et (iii) approche projet envisagée selon les règles et procédures des PTF contributeurs au Plan d'actions.

Le système de suivi-évaluation du Plan d'actions de l'accélération comportera le **suivi de l'exécution, le suivi financier et l'évaluation.** Un état des lieux initial relatif à la situation de référence (baseline) sera réalisé pour constituer la base du système d'information du **suivi-évaluation.**

S'agissant des partenariats pour la mobilisation des ressources et la mise en œuvre du Plan d'actions de l'accélération, il a été décidé de recourir au processus de concertation et de collaboration actuellement engagé entre le Gouvernement et les PTF du secteur « Agriculture et Sécurité Alimentaire » car il constitue un outil efficace pour construire le dialogue nécessaire à la mise en œuvre du processus d'accélération des OMD au Mali. À l'issue de la validation du Document du CAO, il est envisagé d'organiser une réunion du cadre de dialogue (politique et stratégique) entre le Gouvernement et les PTF en vue d'examiner et d'adopter le Rapport final et le Plan d'actions du CAO ainsi que les termes de référence de la consultation thématique qui devra avoir lieu pour la mobilisation des ressources financières.

Impact de la crise institutionnelle et sécuritaire actuelle sur la mise en œuvre du Plan d'actions pour l'accélération de l'atteinte de la cible 1C de l'OMD 1

Le coup d'État militaire du 22 mars 2012 et l'occupation des deux tiers du territoire national par des groupes armés ont plongé le Mali dans une crise politique, institutionnelle et sécuritaire qui a profondément déstabilisé le pays dans tous les domaines (social, économique, militaire, culturel, diplomatique, etc.). En ce qui concerne l'OMD°1, ces événements ont eu de graves répercussions sur l'état de pauvreté des ménages, provoquant au plan alimentaire et nutritionnel une crise humanitaire d'envergure qui a durement frappé les trois Régions du Nord et une bonne partie de la Région de Mopti. Il s'en est suivi des déplacements massifs de populations à l'intérieur du Mali et dans les pays voisins : en novembre 2012, on comptait 198 558 déplacés internes et 211 391 réfugiés. Cependant, au-delà des aspects de pauvreté et de sécurité alimentaire et nutritionnelle liés à l'OMD 1, la crise a également touché tous les autres OMD, particulièrement ceux qui se rapportent à la santé, à l'éducation, à l'eau potable et à la lutte contre le SIDA, le paludisme et d'autres maladies. Pour remédier à cette situation, le Gouvernement du Mali et ses partenaires humanitaires ont lancé l'Appel Global pour le Mali 2012. Les fonds récoltés à ce titre ont permis d'améliorer l'assistance humanitaire dans les Régions du centre du Mali. Suite à la reprise des opérations militaires en janvier 2013, les évaluations faites par les partenaires humanitaires ne laissent pas entrevoir la possible résurgence d'une nouvelle crise majeure dans les régions centrales mais signalent un accroissement du risque d'insécurité alimentaire dans les trois Régions du Nord. Par conséquent, la situation continue d'exiger une réponse urgente ; l'Appel global pour le Mali 2013 (CAP Mali 2013) a été officiellement lancé le 29 janvier 2013.

En conclusion, la crise politique, institutionnelle et sécuritaire déclenchée en 2012 a mis un coup d'arrêt aux progrès du Mali dans sa lutte contre la faim et la malnutrition, brisant l'élan du processus engagé à travers la mise en œuvre du Cadre d'Accélération pour l'atteinte de la cible 1C de l'OMD 1 à l'horizon 2015. Des initiatives doivent être prises pour redynamiser ce processus. Dans ce cadre, la consultation thématique envisagée pour la mobilisation des ressources financières nécessaires à l'application du Plan d'actions du CAO pourra être intégrée à la table ronde des bailleurs et amis du Mali, dont l'organisation a été prévue par la feuille de route du Gouvernement après la transition.

I. INTRODUCTION

Le Mali est un pays enclavé au cœur de l'Afrique de l'Ouest, qui s'étend sur une superficie de 1 241 238 km^2 couverte aux deux tiers par le désert et abrite une population estimée à 15,5 millions d'habitants en 2011, avec un taux d'accroissement démographique annuel de l'ordre de 3,6 %. L'économie du pays est essentiellement agricole et dominée par le secteur informel. Sur la période 2005-2010, le Mali a enregistré un taux de croissance économique annuel moyen de 5,1 %, essentiellement imputable à la hausse de la production céréalière, à l'augmentation de la production de l'or et à l'expansion des secteurs du bâtiment et travaux publics (BTP), des transports et des télécommunications. La part du secteur primaire[1] dans le produit intérieur brut (PIB) compte environ pour 35 % et varie à court terme selon les changements climatiques qui influent sur la production agricole. La part du secteur secondaire a augmenté rapidement à partir des années 2000, en grande partie grâce au développement des mines d'or, et contribue désormais pour près d'un tiers au PIB du Mali. Le secteur tertiaire représente quant à lui environ un tiers du PIB national. La croissance économique reste liée aux prestations du secteur agricole et aux fluctuations de la pluviométrie qui se répercutent négativement sur l'activité économique, induisant une croissance en dents de scie. Au cours des 20 dernières années, le Mali s'est progressivement hissé dans le classement de l'Indice de Développement Humain (IDH), passant de 0,204 en 1990 à 0,275 en 2000 et 0,359 en 2011, d'après le dernier rapport du PNUD sur le développement humain.

Dans cette optique, et à l'instar d'autres pays Membres des Nations Unies, le Mali a adopté et démarré la mise en œuvre d'un Plan Décennal pour la réalisation des OMD 2006-2015. Ce plan développe des stratégies sectorielles qui s'articulent autour des sept domaines suivants : agriculture et lutte contre la faim, éducation de base, dimension de genre et autonomisation des femmes, santé et lutte contre le VIH/Sida, eau et assainissement, énergie, routes et transports. Le deuxième rapport national élaboré en octobre 2009 sur la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le Développement au Mali a conclu que des contraintes et des défis importants continuaient d'entraver le processus destiné à l'avancement des progrès en vue d'atteindre les cibles liées aux OMD à l'horizon 2015.

En 2011, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a mis en place l'Initiative du Sahel, à l'intention de quatre pays du Sahel (Mali, Niger, Burkina Faso et Tchad), dans le cadre de la stratégie de soutien aux pays visant à accélérer les progrès dans la réalisation des OMD par le biais du CAO. Dans ce contexte, il a été proposé aux pays concernés de conjointement préparer et mettre en œuvre le CAO dans une optique de complémentarité, au vu de leur choix prioritaire commun de privilégier l'accélération de la réalisation de l'OMD 1.

Saisissant cette opportunité, le Gouvernement du Mali, à travers le Commissariat à la Sécurité Alimentaire et avec l'appui du Bureau du PNUD à Bamako, a décidé de s'engager dans

1. Au Mali, la comptabilité nationale définit les trois secteurs économiquessuivants :
- le secteur primaire, qui regroupe les activités liées à l'exploitation de ressources naturelles : agriculture, élevage, sylviculture et pêche.
- le secteur secondaire, qui couvre les activités liées aux produits de l'extraction, aux industries manufacturières, aux industries agroalimentaires, aux industries textiles, au secteur du bâtiment et travaux publics, à l'eau et l'électricité.
- le secteur tertiaire, qui comprend les activités liées au commerce, aux transports et télécommunications, aux services financiers, aux services non marchands et aux services marchands non financiers.

la formulation et la mise en œuvre du Cadre d'Accélération de la réalisation de la cible 1C de l'OMD 1. À cet égard, il importe de rappeler que le deuxième rapport national sur la mise en œuvre des OMD au Mali, publié en octobre 2009, avait établi que malgré les progrès réalisés dans l'accès à l'eau potable, l'éducation de base et la lutte contre le VIH/SIDA, le Mali risquait de ne pas atteindre plusieurs cibles, notamment dans les domaines de la réduction de la pauvreté, la lutte contre la faim et la santé. Cependant, le rapport faisait également état de l'existence de perspectives réelles pour le renforcement des dimensions conjoncturelle et structurelle de la sécurité alimentaire.

Pour concrétiser ces perspectives, le Gouvernement s'est attelé, avec l'appui de ses partenaires techniques et financiers, à des exercices sectoriels importants, comme l'opérationnalisation de la Loi d'orientation agricole dans ses divers aspects : (i) élaboration conjointe de la Politique de Développement Agricole (PDA) et du PNISA (2011-2020) ; (ii) adoption du statut des exploitants et des entreprises agricoles ; (iii) organisation de la profession agricole ; (iv) réforme du foncier agricole ; (v) financement de l'agriculture (Fonds National d'Appui à l'Agricole), etc. En ce qui concerne la lutte contre la faim, le Programme National de Sécurité Alimentaire - Phase II (2011-2015) a été élaboré et de nouvelles politiques ont été adoptées en matière de nutrition et de sécurité sanitaire des aliments.

La mise en œuvre des actions inscrites au titre de ces divers programmes a permis d'atteindre des niveaux satisfaisants en matière de couverture des besoins alimentaires et de sécurité alimentaire durant les années où la pluviométrie est élevée. Des acquis importants ont été réalisés en termes d'amélioration du cadre institutionnel relatif à la gestion, la planification et la programmation des politiques appliquées à la sécurité alimentaire.

Malgré cela, la question de la faim et de la malnutrition au Mali reste une préoccupation majeure, provoquant des épisodes récurrents d'insécurité alimentaire (aiguë et chronique) voire des crises alimentaires. C'est en raison de son retard important dans la lutte contre la faim et l'insécurité alimentaire que le Mali a choisi de concentrer ses efforts d'accélération sur cet OMD. En effet, dans une économie nationale essentiellement agricole, les progrès visant la cible 1C de l'OMD 1 peuvent fortement contribuer à la réalisation du développement humain et à l'accélération de l'atteinte des cibles d'autres OMD En effet, les analyses montrent qu'en agissant sur la cible 1C de l'OMD 1, les interventions seront axées sur le monde rural, principalement impliqué dans la production alimentaire et regroupant la plus large composante de la population. Par conséquent, plusieurs autres OMD seront également améliorés : (i) les cibles 1A et 1B de l'OMD 1, portant respectivement sur la réduction de la pauvreté (la pauvreté étant actuellement massivement rurale au Mali) et à l'emploi (le secteur agricole est le plus grand pourvoyeur d'emploi du pays) seront nécessairement améliorées ; (ii) une pauvreté réduite et une meilleure alimentation sont susceptibles d'agir positivement sur la santé maternelle et infantile, sur l'environnement et sur l'éducation.

Élaboré par le PNUD et endossé par le Groupe des Nations Unies pour le Développement (GNUD), le CAO est un cadre méthodologique qui permet de procéder de manière systématique aux actions suivantes :

- identifier et hiérarchiser les entraves à la réalisation des OMD à la traîne ;
- formuler une série de solutions ayant un impact aussi élevé que possible sur l'élimination de tels obstacles et accélérer ainsi les progrès vers la réalisation des OMD qui marquent le pas ;

- élaborer un Plan d'actions prioritaires pour la mise en œuvre des solutions d'accélération préconisées.

Les solutions qu'il conviendra de retenir pour le Plan d'actions prioritaires doivent être basées sur une connaissance solide des initiatives locales concluantes et des bonnes pratiques éprouvées au niveau du pays et de leurs possibilités de mise à l'échelle.

Dans un souci d'alignement avec les initiatives et les programmes sectoriels en cours ou en préparation au Mali, l'élaboration du CAO au Mali a été précédée par la revue documentaire des politiques, programmes et projets en cours ou en préparation dans les secteurs de l'Agriculture, de la Sécurité Alimentaire et de la Nutrition ainsi qu'une étude sur les bonnes pratiques dans les secteurs de l'agriculture et de la sécurité alimentaire au Mali. Les documents les plus exploités ont été les suivants :

- Plan National d'Investissement Prioritaire dans le Secteur Agricole (PNIP – SA) du Mali (2011 – 2015)
- Programme National de Sécurité Alimentaire au Mali-Phase II (2011 – 2015)
- Programme National d'Irrigation de Proximité (PNIP)
- Plan Stratégique de Développement de la Filière Bétail Viande au Mali
- Programme Quinquennal d'Aménagements Pastoraux au Mali (2008 – 2012)
- Projet de Développement et de Valorisation de la Production Laitière au Mali
- Programme Quinquennal d'Aménagements Aquacoles au Mali (2008 – 2012)
- Compact Santé Mali (2009 – 2015)
- Plan Stratégique National pour l'Alimentation et la Nutrition au Mali (2005 – 2009)
- Initiative d'Accélération de la mise en œuvre des OMD dans les 166 Communes les plus vulnérables au Mali (2010 – 2015)
- Rapports de la Mission d'appui institutionnel au dispositif de pilotage de la politique céréalière et de sécurité alimentaire au Mali (Juin 2004)
- Rapport final d'évaluation des banques de céréales (CSA Juin 2010)

La formulation du CAO pour l'atteinte de la cible 1C de l'OMD 1 a été conduite par le Commissariat à la Sécurité Alimentaire, par le biais d'un processus participatif mis en place par le Comité de Pilotage de la formulation du Plan d'actions du CAO, regroupant les différents acteurs impliqués dans la sécurité alimentaire et nutritionnelle (acteurs étatiques et non étatiques, notamment les Organisations de la Société Civile, le secteur privé et les PTF). Le Comité de Pilotage a facilité le dialogue et la concertation entre les différents partenaires en vue de procéder aux analyses et aux validations nécessaires des documents produits au cours de l'exercice. Le processus de suivi axé sur une approche inclusive a permis de parvenir aux résultats suivants :

- Collaboration intersectorielle réussie et participation effective des organisations de la société civile et des ONG, gage d'un large engagement intersectoriel et interministériel dès les premiers stades ;
- Constitution de partenariats au-delà des clivages sectoriels pour prendre en considération toute la gamme des interventions interdépendantes nécessaires.

II. ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DES OMD AU MALI

Le deuxième rapport national sur la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le Développement au Mali (2009) dresse l'état des lieux de l'avancement au plan des différentes cibles liées aux OMD. Ces évaluations ainsi que les conclusions y afférentes dans le bilan du CSCRP 2007 – 2011 et dans les résultats préliminaires de l'étude sur les impacts socioéconomiques de la crise de 2012 sur les OMD sont reprises ci-après.

2.1 OBJECTIF 1. ÉLIMINER L'EXTRÊME PAUVRETÉ ET LA FAIM

Les cibles qu'il faut viser pour atteindre cet objectif sont les suivantes :

• Cible 1A : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour

• Cible 1B : Assurer le plein-emploi et la possibilité pour chacun, y compris les femmes et les jeunes, de trouver un travail décent et productif

• Cible 1C : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim

Les avancées obtenues et les contraintes rencontrées dans la progression vers la réalisation de ces cibles sont résumées ci-après.

2.1.1 LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

L'incidence de la pauvreté, qui mesure la proportion d'individus ou de ménages considérés comme étant pauvres dans une population donnée, est passée, au Mali, de 55,6 % en 2001 à 47,4 % en 2006, puis à 43,6 % en 2010, sur la base d'un seuil de pauvreté établi en termes réels à 165,431 FCFA en 2010. On observe ainsi une baisse de la pauvreté nationale de 8,2 points de pourcentage entre 2001 et 2006 et de 3,8 points seulement entre 2006 et 2010. Ce ralentissement du recul de la pauvreté entre les deux périodes pourrait s'expliquer, entre autres, par le rythme de croissance rapide de la population (3,6 % par an dans la dernière décennie). Entre 2001 et 2010, la pauvreté a globalement diminué en milieu rural (de 65 % à 51 %, soit de 14 points), dans les zones urbaines (de 35 % à 31 %, soit de 4 points) et à Bamako (de 18 % à 10 %, soit de 8 points). L'examen de la situation de la pauvreté selon le lieu de résidence fait apparaître qu'il s'agit d'un phénomène essentiellement rural, qui a touché 62 % de la population en 2010 et contribué à hauteur de 81 % à l'incidence de la pauvreté au Mali.

GRAPHIQUE 1: ÉVOLUTION DE L'INCIDENCE DE LA PAUVRETÉ

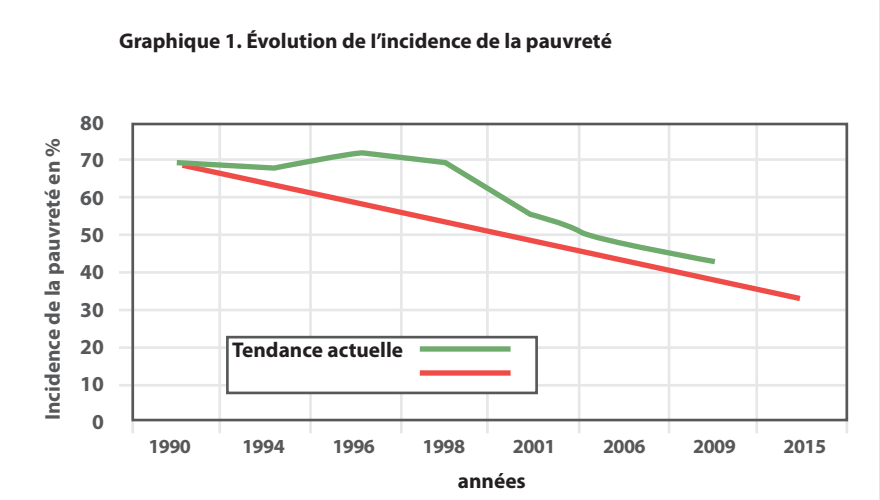

Source : Deuxième Rapport National sur la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) au Mali, octobre 2009.

Le graphique ci-dessus illustre la perspective d'évolution du pourcentage de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté. Il montre que le Mali est en bonne voie de réaliser l'objectif de réduction de la pauvreté à hauteur de 35 % d'ici 2015 ; la courbe en rouge indique la tendance à la date butoir et celle en bleu reproduit la tendance actuelle. Plus les deux courbes se rapprochent plus la probabilité est grande d'atteindre la cible à l'horizon 2015, et vice versa.

GRAPHIQUE 2: INCIDENCE DE LA PAUVRETÉ PAR MILIEU (%)

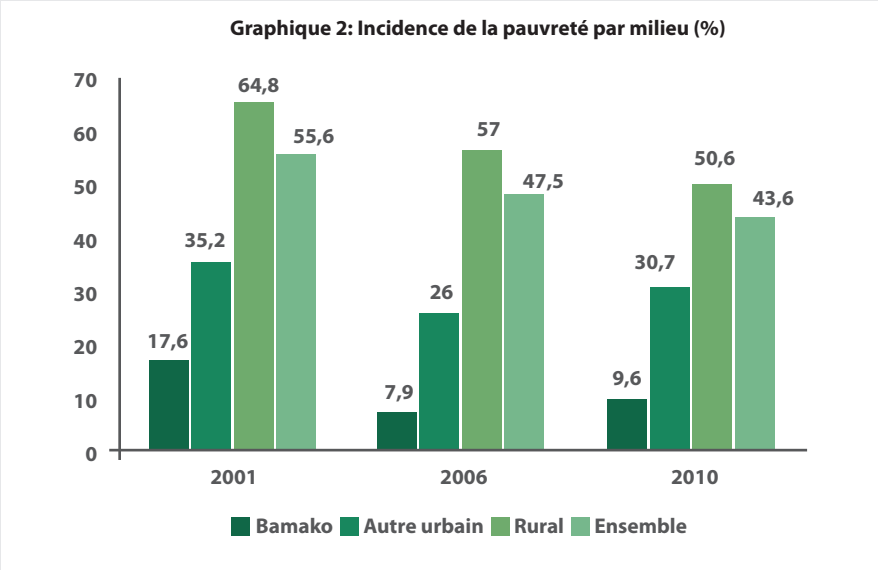

Source : Deuxième Rapport National sur la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) au Mali, octobre 2009.

Comme le montre le Graphique 2, l'analyse de l'incidence de la pauvreté monétaire par groupe socioéconomique indique que ce sont les agriculteurs (62 % de la population en 2010) qui sont les plus pauvres, avec un taux de pauvreté de 57 %. Ce groupe contribue à la pauvreté du pays à hauteur respectivement de 81 % pour l'incidence, 85 % pour la profondeur et 86 % pour la sévérité. Il apparaît ainsi clairement que toute politique de réduction de la pauvreté en faveur des agriculteurs est bénéfique pour l'ensemble du pays. Les autres catégories socioprofessionnelles les plus pauvres sont les ménages sans emploi et les travailleurs indépendants non agricoles avec des incidences respectives de 29 % et 23 %, suivis par les salariés du secteur privé (19 %).

2.1.2 LUTTE CONTRE LA FAIM ET LA MALNUTRITION

Dans le cadre de la lutte contre la faim et la malnutrition, deux indicateurs sont visés pour atteindre la cible 1C de l'OMD 1 : la proportion de la population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorique et la proportion d'enfants de moins de 5 ans qui souffrent d'insuffisance pondérale.

TABLEAU 1: PRÉVALENCE DE LA SOUS-ALIMENTATION AU MALI

Indicateurs	1990-1992	1999-2001	2004-2006	2007-2009	2010-2012
Population totale (en millions de personnes)	8,9	11,3	13,2	14,5	15,8
Population sous alimentée (en millions de personnes)	2,0	2,0	2,0	1,0	1,0
Prévalence de la sous alimentation ou Proportion des personnes sous alimentées dans la population totale (en %)	25	22	15	10	8

Source : Prévalence de la sous-alimentation au Mali, Perspective Monde, Banque Mondiale, 2012.

Dans le contexte de la lutte contre la faim, la population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorique est aussi considérée comme souffrant de la faim ou sous-alimentée. Les données de la Banque mondiale sur les années 2006 – 2008 et 2010 – 2012 (voir le tableau ci-dessus) montrent que la sous-alimentation est en régression. Cela est dû à l'augmentation relative des disponibilités alimentaires céréalières. La proportion des personnes sous alimentées dans la population totale a certes baissé mais celle de la population souffrant de la faim, en chiffre absolu, reste stagnante.

Malgré les progrès enregistrés dans la disponibilité alimentaire céréalière, l'accès du plus grand nombre à la nourriture relève du défi car les ménages restent toujours très vulnérables, les approvisionnements des Régions déficitaires ne sont pas stables et l'insécurité alimentaire chronique est persistante dans plusieurs zones (voir Profil nutritionnel du Mali, FAO, 2010). En effet, en dépit de l'existence d'importantes ressources agro-sylvo-pastorales, le Mali demeure confronté à des épisodes récurrents d'insécurité alimentaire dus notamment aux aléas climatiques, aux inégalités entre Régions et au sein de celles-ci, à l'érosion du pouvoir d'achat de la population et à la faible diversification de l'alimentation.

Par ailleurs, la malnutrition des enfants s'avère très préoccupante. En ce qui concerne l'indicateur de la cible 1C de l'OMD 1, les résultats des enquêtes EBC (1987), EDSM II (1996), EDSM III(2001) et EDSM IV (2006) montrent que la proportion d'enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale (faible poids-pour-âge) s'est maintenue à un taux de 43 % entre 1990 et 1996 avant d'entamer une baisse à 33,2 % en 2001 puis à 26,7 % en 2006. **L'insuffisance pondérale était de 18,9 % en 2010 (MICS)[2] . En 2011, on estimait à 640 000 le nombre d'enfants de moins de 5 ans souffrant d'insuffisance pondérale au Mali, les enfants en milieu rural (20,4 %) étant davantage touchés que les enfants vivant dans les zones urbaines (14,3 %).** Certaines régions ont enregistré, en 2010, des valeurs critiques supérieures à la cible convenue de 21,5 % pour 2015 (Sikasso, Ségou, Mopti, Tombouctou et Kidal). Le défi à relever est d'éviter la détérioration de la prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants âgés de moins de cinq ans dans les zones où la cible est atteinte et de redoubler d'efforts dans les régions qui connaissent les niveaux de malnutrition et d'insécurité alimentaire les plus élevés et où les conditions de vie se dégradent le plus rapidement.

Pour surmonter les obstacles en matière de disponibilité, d'accessibilité et de stabilité des approvisionnements, et d'utilisation des aliments (nutrition) énumérés ci-dessus, il est nécessaire de redoubler d'efforts pour accélérer la réalisation de l'atteinte de la cible 1C de l'OMD 1.

2.2 OBJECTIF 2. ASSURER L'ÉDUCATION PRIMAIRE POUR TOUS

L'indicateur principal lié à cet objectif est le Taux Net de Scolarisation (TNS) dans le primaire.

Le système éducatif malien a enregistré des progrès notables en termes de couverture de la population d'âge scolaire entre 2001 et 2006 (voir Tableau 2 ci-dessous).

TABLEAU 2: ÉVOLUTION DU TAUX NET DE SCOLARISATION DANS LE PRIMAIRE À L'ÉCHELLE DU PAYS, VENTILÉ SELON LE SEXE ET LE MILIEU DE RÉSIDENCE

Taux net de scolarisation dans le primaire (%)	2001	2006	2010	2011
Ensemble du Pays	31,3	55,2	54,3	62,1
Filles	27,5	52,4	51,8	54,4
Garçons	34,8	57,8	56,7	68
Urbain	45	77	72,9	N.D.
Rural	26	48	50	N.D.

Source : Enquête par Grappe à Indicateurs Multiples et de Dépenses des ménages (MICS/ELIM) 2010, Institut National de la Statistique, Mali, 2010.

2. Carte de la répartition de l'insuffisance pondérale selon les régions du Mali (Enquête par Grappes à Indicateurs Multiples (MICS), Institut National de la Statistique, Mali, 2010).

Selon les résultats de l'enquête MICS/ELIM de 2010, le TNS au premier cycle était de 54,3 % pour l'ensemble du pays. Cependant, si cet indicateur dénote une certaine stabilité par rapport à 2006 (55,2 %), il semble être assez variable suivant le milieu de résidence et beaucoup moins selon le sexe. En effet, le TNS est plus élevé en milieu urbain (72,9 %) qu'en milieu rural (50,0 %), et supérieur chez les garçons (56,7 %) en comparaison avec les filles (51,8 %). La scolarisation est aussi influencée par les conditions de vie des ménages, puisque le TNS est de 70,9 % parmi les enfants dans les ménages les plus riches contre 45,8 % pour ceux des ménages les plus pauvres.

GRAPHIQUE 3: ÉVOLUTION DU TAUX NET DE SCOLARISATION DANS LE PRIMAIRE SELON LES RÉGIONS

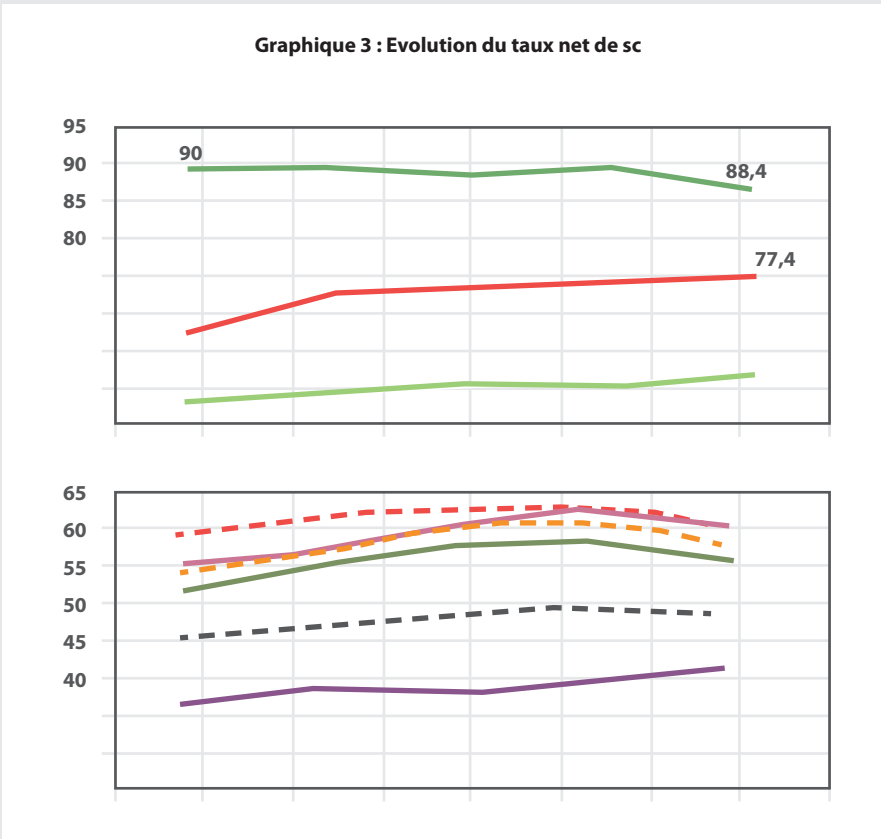

Sources :
- Annuaire Statistique, secteur Éducation, Ministère de l'Éducation, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales, Mali, 2006-2007 à 2010-2011.
- Annuaire des Statistiques de l'Enseignement Fondamental, Ministère de l'Éducation, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales, Mali, 2010-2011.

Comme le montre le graphique 3 ci-dessus, les disparités sont toutes aussi grandes entre les Régions. En effet, en 2011, les taux nets de scolarisation sont nettement supérieurs à la moyenne nationale dans le District de Bamako, à Gao et à Koulikoro et inférieurs à celle-ci dans les régions de Mopti et Kidal, alors que la cible est presque atteinte à Bamako. Par ailleurs, la tendance générale à la baisse du taux net de scolarisation est constatée dans toutes les Régions à l'exception de Gao, Koulikoro et Kidal.

À 62,1 % en 2011, le TNS est encore loin de la cible de 100 % à atteindre en 2015. En effet, les analyses effectuées au titre du CSCRP 2012-2017 ont montré que la forte croissance démographique constituait un défi majeur pour le système éducatif malien. La population scolarisable de l'enseignement fondamental (7-15 ans) était estimée à 3,5 millions d'enfants en 2009 et devrait atteindre 4,7 millions en 2020, soit une augmentation de 43 % en 12 ans. La capacité d'accueil dans les écoles du cycle fondamental devrait être multipliée par 2 entre 2009 et 2020 pour permettre la réalisation de la scolarisation primaire universelle, en tenant compte du taux de 5 % de redoublants à l'échelle du système.. Parmi les différentes solutions proposées pour s'atteler à la problématique de l'éducation de base, le Mali a opté pour la décentralisation du système éducatif. Dans un contexte d'insuffisance de ressources au niveau de l'État Central, le transfert de compétences aux collectivités décentralisées et aux communautés à la base devrait permettre de répondre aux objectifs quantitatifs de l'éducation au niveau du primaire. Les collectivités décentralisées et les communautés à la base sont ainsi chargées, outre la construction et l'entretien des infrastructures scolaires, du recrutement des enseignants contractuels et communautaires. L'amélioration des performances de l'Agriculture peut contribuer à mieux outiller les communautés à la base pour affronter ce défi.

2.3 OBJECTIF 3. PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ DES SEXES ET L'AUTONOMISATION DES FEMMES

Les avancées enregistrées et les contraintes rencontrées dans la progression vers l'atteinte des cibles de cet objectif sont résumées ci-après.

2.3.1 ÉGALITÉ DES SEXES DANS LE DOMAINE DE L'ÉDUCATION

Pour réaliser la cible 5 de l'OMD 3, il est prévu que le rapport filles-garçons dans l'enseignement primaire s'établisse à 100 filles pour 100 garçons en 2015. Selon les données du Ministère de l'Éducation Nationale, ce ratio a progressé de manière presque linéaire et régulière entre 2006 et 2011, selon un taux de croissance moyen annuel de 1,4 %, alors qu'il aurait fallu multiplier ce chiffre par deux, à partir de 2006, pour espérer atteindre la cible fixée pour 2015. Comme le montre le graphique ci-dessous, la réalisation de la cible de 100 % en 2015 exigerait une croissance annuelle de ce rapport de 4,3 % à partir de 2011.

GRAPHIQUE 4: ÉVOLUTION DU RAPPORT FILLES/GARÇONS DANS L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

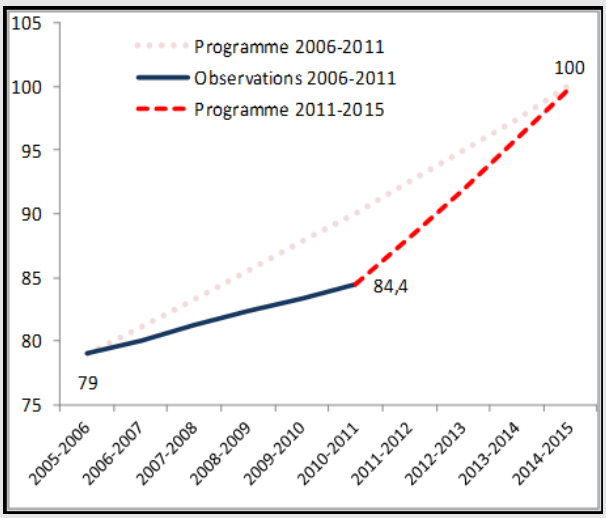

Sources :
- Annuaire Statistique, secteur Éducation, Ministère de l'Éducation, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales, Mali, 2006-2007 à 2010-2011.
- Annuaire des Statistiques de l'Enseignement Fondamental, Ministère de l'Éducation, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales, Mali, 2010-2011.

Par conséquent, la scolarisation et le maintien des filles à l'école sont devenus des préoccupations majeures du Gouvernement. C'est la raison pour laquelle il a été décidé de faire de la scolarisation des filles une sous-composante à part entière du Programme d'Investissement pour le Secteur de l'Education-Phase III (2010-2012). Cependant, il importe aussi d'intensifier les efforts à cet effet dans les cycles secondaire et supérieur afin de renforcer l'égalité des sexes à tous les niveaux de l'éducation.

Dans le domaine de l'alphabétisation, on note que le taux d'alphabétisme des femmes est de 30 % à 40 % inférieur à celui des hommes, selon le milieu de résidence. Par conséquent, pour accélérer l'élimination des disparités entre les sexes au niveau de l'éducation, le Gouvernement se doit d'accélérer la mise en œuvre des programmes d'alphabétisation en faveur des filles déscolarisées et des femmes non scolarisées.

2.3.2 RÉDUCTION DES DISPARITÉS ENTRE LES SEXES DANS LA VIE POLITIQUE ET ÉCONOMIQUE

Les femmes sont peu ou non représentées aux postes de prise de décisions clés dans la sphère publique. Le problème lié au genre concerne à la fois la faible représentation féminine et le niveau peu élevé des responsabilités auquel les femmes accèdent dans la prise de décisions. Les données du tableau ci-dessous confirment cette réalité.

TABLEAU 3: NOMBRE DE FEMMES ET D'HOMMES DANS LES POSTES NOMINATIFS ET ÉLECTIFS EN 2009 ET 2010

Poste de responsabilité	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Ministre	23	6	29	23	6	29
Secrétaire général	27	2	29	26	3	29
Chef de Cabinet	27	4	31	27	4	31
Médiateur de la République	0	1	1	0	1	1
Membre de la Cour constitutionnelle	6	3	9	10	3	13
Député	132	15	147	132	15	147
Conseiller national (HCC)	69	6	75	69	6	75
Conseiller communal	9 847	927	10 774	9 847	927	10 774
Membre du CESC	56	2	58	56	2	58
Total	10 187	966	11 153	10 190	967	11 157

Source : Base Femme et Enfant, Centre National de Documentation et d'Information sur la Femme et l'Enfant (CNDIFE), Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, Mali, 2005, 2006, 2007, 2008, 2009, 2010.

En avril 2011, une femme a été nommée au poste de Premier Ministre pour la première fois dans l'histoire du pays, à la tête d'un Gouvernement qui a compté 4 femmes sur un total de 32 ministres (soit un taux de 12,5 %). Les inégalités entre les positions occupés par les hommes et les femmes au sein des structures étatiques et assimilées révèlent un accès très limité des femmes aux instances de décision, et partant, aux ressources financières et humaines. Cette absence de parité se retrouve également en politique. On observe une supériorité numérique des hommes à l'Assemblée nationale, avec 10,2 % seulement de sièges détenus par les femmes. Dans la représentation à l'échelon local, les hommes sont dix fois plus nombreux que les femmes parmi les conseillers communaux (9 847 hommes pour 927 femmes). Le système judiciaire est aussi largement dominé par les hommes.

En ce qui concerne la situation des salariés du secteur non agricole, on note un écart persistant entre les femmes et les hommes, en faveur de ces derniers. Le pourcentage des femmes salariées dans ce secteur a connu un recul très net, en chutant de 11,4 % en 2004 à 3,6 % en 2007. Par ailleurs, il apparaît que l'emploi des femmes est davantage concentré dans le secteur privé informel que celui des hommes. En effet, la quasi-totalité des femmes actives occupées évoluent dans le secteur informel, à hauteur de 88 % en 2007 contre 84,7 % en 2004.

Selon l'analyse des indicateurs précédents relatifs aux disparités entre les sexes, le caractère multisectoriel très prononcé de cet objectif exige de redoubler d'efforts pour faire avancer les différents indicateurs associés aux autres OMD aux fins de faciliter la réalisation de cet OMD.

2.4 OBJECTIF 4. RÉDUIRE LA MORTALITÉ DES ENFANTS DE MOINS DE 5 ANS

Le rapport d'évaluation du Plan de Développement Sanitaire et Social (PDSS), établi en juin 2011, indique que le taux de mortalité infantile a diminué de 122,5 % en 1996 (EDS I) à 113,4 % en 2001 (EDSM III) puis à 95,8 % en 2006 (EDSM IV).

Selon les mêmes sources, le taux de mortalité infanto-juvénile est passé de 237,5 % en 1996 à 229,1 % en 2001 puis à 190,5 % en 2006. Quant au taux de couverture vaccinale des enfants contre la rougeole équivalent à 50,5 % en 1996, il a reculé jusqu'à 48,7 % en 2001 avant de remonter à 68,4 % en 2006. L'enquête MICS 2010 le place à 73 % en 2010.

Globalement, certaines avancées ont été constatées dans la progression de l'OMD 4 entre 1998 et 2006 et en 2010. Mais celles-ci restent toutefois insuffisantes et les cibles liées à cet objectif risquent de ne pas être atteintes à l'horizon 2015.

2.5 OBJECTIF 5. AMÉLIORER LA SANTÉ MATERNELLE

Selon le rapport d'évaluation du PDSS de juin 2011, le taux de mortalité maternelle a augmenté entre 1996 et 2001, passant de 577 à 582 décès pour 100 000 naissances vivantes. Il est tombé à 464 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2006, marquant ainsi un recul pour la première fois en 10 ans. En 2009, il s'établit à 363,6 décès pour 100 000 naissances vivantes. Depuis 2009, la cible est atteinte en milieu urbain, grâce à un taux de mortalité maternelle de 115,2 décès pour 100 000 naissances vivantes. Dans les zones rurales, le taux de mortalité a atteint un sommet de 554,6 décès pour 100 000 naissances vivantes. De ce fait, le taux national reste très élevé, notamment par rapport à l'objectif de 144 décès pour 100 000 naissances vivantes fixé à l'horizon 2015.

Des acquis ont été obtenus en matière de réduction de la mortalité maternelle et de la morbidité, grâce notamment à une meilleure prise en charge des urgences obstétricales facilitée par la gratuité de la césarienne ainsi qu'au développement et au renforcement du système de référence/évacuation, couplés à l'augmentation des compétences des prestataires. Mais, depuis 2009, on assiste à une baisse du taux d'accouchement assistés : de 64 % en 2009 à 57 % en 2011. Dans ce domaine, il faudrait se hisser à une croissance annuelle moyenne de 8 % pour atteindre la cible de 84,8 % en 2015. Cela montre l'ampleur du défi qu'il reste encore à relever pour réaliser l'OMD 5.

2.6 OBJECTIF 6. COMBATTRE LE VIH/ SIDA, LE PALUDISME ET D'AUTRES MALADIES

a) Lutte contre le VIH/SIDA :

Le taux de prévalence du VIH/SIDA au sein de la population générale a baissé de 0,4 point de pourcentage par rapport à ses niveaux respectifs de 2001 (1,7 %) et 2006 (1,3 %).

TABLEAU 4: PRÉVALENCE DU VIH/SIDA EN 2006

	Femmes	Hommes	Ensemble
Urbain	1,8	1,3	1,6
- dont Bamako	2,3	1,5	1,9
- dont Autres villes	1,5	1,2	1,3
Rural	1,2	0,6	0,9
Ensemble	1,5	1,0	1,3

Source : Enquête Démographique et de Santé du Mali (EDSM-IV) 2006, Cellule de Planification et de Statistique (CPS), Ministère de la Santé du Mali, 2006.

Il n'y a pas eu de nouvelle estimation à ce sujet depuis 2006. On ne dispose que d'une présomption de la baisse du taux de prévalence du VIH/SIDA dans la population totale, basée sur la diminution du taux de prévalence chez les testés volontaires entre 2007 et 2011.

TABLEAU 5: DU VIH/SIDA CHEZ LES DÉPISTÉS VOLONTAIRES DE 2007 À 2011

	2007	2008	2009	2010	2011
Nombre de dépistés	19 598	68 137	82 196	129 030	30 646
Nombre de positifs	1 544	2 424	2 493	3 192	882
Prévalence (%)	7,9	3,6	3,0	2,5	2,9

Source : Rapport Annuel d'Activités 2011, Programme National de Lutte contre le SIDA au Mali, cité par l'Annuaire du Système Local d'Information Sanitaire (SLIS) 2011.

Les efforts déployés pour la mise en place de 311 sites PTME (CSCOM/CSREF) et 74 centres de prise en charge (dont 68 assurent aussi la prise en charge pédiatrique) se sont traduits par l'augmentation du nombre de patients ayant initié un traitement antirétroviral, de 9 750 à 31 000 patients entre 2007 et 2010 (soit 87 % de l'objectif fixé). Grâce à cette progression remarquable, le Mali figure désormais dans le peloton de tête des pays africains en matière d'accès aux médicaments antirétroviraux (ARV). Par ailleurs, les données récapitulatives de la surveillance sentinelle révèlent une baisse appréciable des taux de prévalence du VIH chez les femmes enceintes dans les groupes d'âge de 15 à 19 ans et de 19 à 24 ans. Les avancées ainsi enregistrées au titre de la lutte contre le VIH/SIDA devront permettre d'atteindre la cible de 2015 fixée pour cet OMD. Néanmoins, pour y parvenir, il est nécessaire de mettre davantage l'accent sur l'amélioration de l'accès (consolidé et garanti) aux ARV et aux médicaments contre les infections opportunistes, sur le changement de comportement et d'autres actions complémentaires.

b) Lutte contre la tuberculose

En ce qui concerne la lutte contre la tuberculose, le taux de dépistage a progressé à un rythme régulier entre 2004 et 2009 (passant de 18 % en 2004 à 26 % en 2008 puis à 29 % en 2009) mais il a accusé une baisse sensible en 2010 (à 20 %). En dépit des progrès réalisés, le taux de dépistage demeure faible. L'incidence de la tuberculose a évolué considérablement entre 2001 et 2010. Les difficultés en matière de dépistage et de prise en charge sont particulièrement criantes dans les trois régions du Nord Mali et surtout à Kidal.

c) Lutte contre le paludisme

En matière de lutte contre le paludisme, d'importants efforts ont été accomplis mais l'on constate en 2010 que 80 % des indicateurs de couverture ne sont pas atteints et que plusieurs programmes accusent des retards dans leur réalisation.

2.7 OBJECTIF 7. ASSURER UN ENVIRONNEMENT DURABLE

Les avancées enregistrées et les contraintes rencontrées dans la progression vers l'atteinte de ces cibles sont résumées ci-après.

a) Dans le domaine de la protection de l'environnement, le Mali doit faire face à de redoutables défis tels que la dégradation des sols et du couvert végétal, la désertification, l'ensablement du fleuve Niger, la pénurie en eau, la perte de la biodiversité et les changements climatiques. Les efforts actuels se concentrent sur la préservation des sols et du couvert végétal ainsi que sur la lutte contre la désertification.

En ce qui concerne le changement climatique, l'ampleur des phénomènes extrêmes tels que les sécheresses, les inondations, les vents violents et les fortes variations de température se fait sentir depuis plusieurs décennies déjà. Selon les études de vulnérabilité et d'adaptation réalisées dans le cadre de la communication nationale initiale (CNI), les secteurs les plus vulnérables sont comme suit, par ordre d'importance : Agriculture, Santé, Pêche, Energie, Ressources en eau, Élevage, Forêts, Faune, Habitat, Transport, Industrie et Éducation. Les interventions en réponse à ce changement climatique nécessitent une approche à deux volets : l'atténuation (avec une focalisation sur des mesures de réduction des émissions de gaz à effet de serre) et l'adaptation aux changements climatiques (renforcement des capacités d'adaptation et de résistance aux changements climatiques dans le secteur agricole, mise en œuvre du cadre d'investissement de la gestion durable des terres).

b) Évolution des superficies cultivables: les superficies cultivables (toutes cultures confondues) ont sensiblement augmenté, passant de 2 895 438 hectares en 1990 à environ 3 096 899 hectares en 2004 puis à 4 424 616 hectares en 2007. Due à des pratiques culturales préjudiciables, la perte de fertilité des sols force les paysans à exploiter de nouvelles terres fragiles au sol peu profond. Les superficies cultivées augmentent ainsi au rythme de 4,7 % par an. En 2009/2010, les cultures céréalières ont concerné 4 536 466 hectares de terres. Pour remédier à cela ainsi qu'à d'autres problèmes, le Gouvernement a adopté et démarré la mise en œuvre d'un Cadre Stratégique d'Investissement en matière de Gestion Durable des Terres (CSI/GDT).

c) En ce qui concerne le secteur de l'eau potable, la matrice des résultats de la revue 2009 du CSCRP 2007-2011 montre que le taux national d'accès à l'eau a connu une croissance régulière entre 2006 et 2009. Bien qu'inférieur à la moyenne nationale, le taux d'accès à l'eau potable en milieu rural a suivi la même pente ascendante (voir le tableau ci-dessous). En 2009, le taux d'accès à l'eau potable s'est amélioré quel que soit le milieu de résidence. Mais les résultats de l'enquête ELIM 2010 laissent présager un léger recul à ce niveau puisqu'il semble que le taux national d'accès à l'eau soit tombé à 72,4 % alors qu'il était à 73,1 % en 2009.

TABLEAU 6: ÉVOLUTION DE L'ACCÈS À L'EAU POTABLE EN %

Désignation	2006	2007	2008	2009
National	67,4	70,1	71,7	73,1
Rural	63,7	67,6	69,9	71,4

Source : Annuaire Statistique 2011, Cellule de planification et de Statistique du Secteur Eau, Environnement, Urbanisme et Domaines de l'État (CPS/SEEUDE), Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement, Mali, 2011.

Les cibles des taux national et rural d'accès à l'eau potable à l'horizon 2015 ont été fixées respectivement à 80,4 % et 75,9 %. Les chances d'atteinte de cet OMD à la date butoir de 2015 sont très élevées à condition que les efforts dans ce secteur soient intensifiés et soutenus.

d) En matière d'accès aux logements sociaux :

Face à l'acuité du problème de l'accessibilité à un logement décent et au renchérissement des prix de la plupart des matériaux de construction importés, le Gouvernement a initié le Programme de construction des logements sociaux (2003-2007), un vaste projet destiné à répondre aux besoins croissants des ménages en matière d'habitat. Financé conjointement par l'État, l'Office Malien de l'Habitat, l'Agence de Cessions Immobilières et des promoteurs immobiliers (SEMA-SA et IFABACO), ce programme a permis de réaliser, en 2007, un total de 4 066 logements sociaux.

Le Programme de construction des logements sociaux (2007- 2012) avait prévu la réalisation de plus de 10 000 logements sociaux dont 5 400 devaient être financés entièrement par l'État, le reste devant être pris en charge par un partenariat public-privé. Jusqu'à présent, les hommes ont été plus nombreux que les femmes à en tirer profit. Cependant, la proportion de femmes bénéficiaires de logements continue d'augmenter d'année en année, passant de 37 % en 2006 à 42 % en 2007.

2.8 OBJECTIF 8. METTRE EN PLACE UN PARTENARIAT MONDIAL POUR LE DÉVELOPPEMENT

Les avancées enregistrées et les contraintes rencontrées dans la progression vers l'atteinte de certaines cibles de l'OMD 8 sont résumées ci-après.

a) Évolution de l'APD et efforts en faveur de l'harmonisation et l'efficacité de l'aide

Le Gouvernement s'appuie fortement aujourd'hui sur la volonté commune des partenaires de réaliser les objectifs de consolidation du Partenariat mondial pour le développement et d'honorer leurs engagements souscrits en faveur de l'accroissement de l'Aide Publique au Développement (APD). Compte tenu de l'importance de l'aide pour l'économie malienne, le Gouvernement accorde une attention toute particulière au renforcement des efforts de coordination et d'harmonisation entre donateurs. L'examen de la problématique liée à l'organisation formelle des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) au Mali s'est concrétisé de différentes manières : regroupement des PTF autour du Secrétariat à l'harmonisation de l'Aide (SHA) ; formation de deux groupes de travail consultatifs, représentant respectivement le Gouvernement d'un côté et les PTF de l'autre ; et mise en place de la Commission Mixte Mali-Partenaires au Développement agissant comme instance de pilotage du processus. Les rapports établis sur la réforme de l'aide au Mali montrent que cette démarche, qui n'avait pas rencontré les succès escomptés dans les années 1996-2001, a connu une évolution très favorable pendant la période 2006-2011.

En effet, depuis l'adhésion du Mali à la Déclaration de Paris en mars 2005, certains facteurs ont exercé une influence déterminante sur l'aide, notamment : la signature, en 2006, de l'Arrangement Cadre entre le Gouvernement du Mali et les PTF relatif aux appuis budgétaires ; les Arrangements Spécifiques entre le Gouvernement et les PTF relatifs aux Appuis Budgétaires Sectoriels (ABS) en faveur des secteurs de la santé et de l'éducation en 2006 ; l'adoption par le Gouvernement, en 2007, du Plan National d'Action sur l'Efficacité de l'Aide 2007-2009 ; l'adoption par les PTF de la Stratégie Commune d'Assistance Pays (SCAP-2009), qui a consacré le changement profond des modalités de l'Aide à travers une démarche de réponse collective à la nouvelle stratégie nationale pour la croissance et la réduction de la pauvreté, définie par le Gouvernement du Mali (CSCRP).

Le Mali a réalisé un certain nombre d'avancées dans la mise en œuvre de la Déclaration de Paris, notamment :

- Alignement amélioré des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) sur les priorités nationales, grâce au CSCRP.
- Institutionnalisation du dialogue entre le Gouvernement et les instances de concertation instaurées dans le cadre de la réforme de l'aide ayant entraîné le renforcement des échanges, du partage d'informations et de la coordination entre les PTF ainsi qu'une meilleure préparation des travaux conjoints entre le Gouvernement et les PTF par la mise en place des rencontres MEF-Troïka, de la Commission mixte Mali-PTF, de la Revue Budgétaire Conjointe, des revues sectorielles et de la revue CSCRP.
- Augmentation du nombre de partenaires impliqués dans les opérations d'aide budgétaire et institutionnalisation de l'aide.
- Renforcement de la synergie d'action entre le Gouvernement, le système des Nations Unies et les autres partenaires du Mali, en vue de mettre l'accent, notamment, sur les principes de la division du travail et de la complémentarité des bailleurs de fonds dans leur soutien aux efforts de développement du Mali.

Entre 2004 et 2009, l'Aide Publique au Développement (APD) reçue par le Mali a représenté, en moyenne annuelle, entre 11 % et 12 % du PIB national. En 2010, d'après le rapport du Cadre de Ressources à Moyen Termes (CRMT), les PTF recensés ont décaissé 571 milliards de FCFA, contre une prévision de 640 milliards de

FCFA, soit un taux de décaissement de 89 %. Ces financements ont représenté 12,3 % du PIB.

b) Évolution de la dette bilatérale et multilatérale

C'est en partie grâce à la rigueur de la gestion de ses ressources financières publiques que le Mali a pu bénéficier d'allègements de sa dette publique au titre de l'Initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés (IPPTE) en 2003 et de l'Initiative d'Annulation de la Dette Multilatérale (IADM) en 2006, ce qui a entraîné une baisse notable de son niveau d'endettement.

c) Emploi des jeunes

Le Partenariat mondial pour le développement prévoit, en collaboration avec les pays en développement, l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies susceptibles de promouvoir un travail décent et productif pour les jeunes, tout particulièrement ceux qui risquent de se trouver au chômage.

L'étude intitulée « Croissance, emploi et politiques pour l'emploi au Mali », conjointement menée en 2010 par une équipe de l'Agence Nationale Pour l'Emploi (ANPE) et la Cellule du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) a mis en lumière un aspect marquant de la problématique de l'emploi au Mali, à savoir la persistance d'un taux de chômage élevé, malgré un léger recul enregistré au niveau national entre 2007 et 2010. Selon cette étude, le chômage reste en général élevé du fait de l'augmentation du nombre de personnes en situation de recherche d'emploi, qui reflète le fort taux d'accroissement de la population. L'amélioration constatée entre 2007 et 2010 est due à la diminution du chômage des hommes, surtout en milieu rural, qui résulte en partie de la croissance agricole soutenue que connaît le Mali depuis 2008.

d) Évolution des nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication

Le secteur des Télécommunications et des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) au Mali s'est caractérisé ces dernières années par sa croissance, son dynamisme et son innovation et a constitué un puissant moteur de développement. Le marché de la téléphonie connaît ainsi une croissance rapide portée par le segment de la téléphonie mobile, qui a été fortement impactée par l'arrivée du partenaire stratégique (MAROC TELECOM), à la suite de la privatisation de l'opérateur historique (SOTELMA). En matière de couverture, les réseaux mobiles se sont considérablement étendus sur l'ensemble du territoire, en dehors des capitales régionales. Dans le domaine des TIC, les progrès accomplis ou en cours de réalisation portent notamment sur les éléments suivants : (i) la connexion de neuf communes à Internet et les travaux de connexion des écoles au réseau dans le cadre du projet Internet à l'école ; (ii) la formation des cadres et agents de l'État ; (iii) l'intégration des TIC aux établissements scolaires. Cependant, des efforts restent à faire en vue de faciliter l'accès universel de la population malienne à Internet.

2.9 ENJEUX ET PERTINENCE DU CHOIX DE LA CIBLE 1C DE L'OMD 1

2.9.1 SITUATION DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE AU MALI

La lutte contre la faim ne peut se concevoir sans envisager la sécurité alimentaire à travers ses quatre dimensions : disponibilité des aliments (production nationale et individuelle, stocks

et importations) ; accessibilité aux aliments (physique, socio-économique) ; stabilité des approvisionnements ; et utilisation des aliments (connaissances nutritionnelles et environnement sain pour faciliter l'absorption des nutriments).

Sur le plan de la disponibilité des produits alimentaires, le Mali a accompli ces dernières années des progrès réels grâce à des investissements dans le secteur agricole, notamment au titre de l'initiative Riz lancée par le Gouvernement, qui ont permis à la production céréalière nationale d'atteindre successivement 4 925 605 tonnes en 2008/2009, 6 334 440 tonnes en 2009/2010, 6 441 879 tonnes en 2010/2011, avant de retomber (en raison de la mauvaise pluviométrie) à 5 777 728 tonnes en 2011/2012. Étendue à d'autres cultures céréalières compte tenu de ses effets encourageants, l'initiative Riz est considérée comme une bonne pratique susceptible de contribuer à la pérennité de la disponibilité alimentaire au Mali. Malgré les acquis, il importe de procéder à une évaluation objective de l'Initiative Riz et de son extension aux autres cultures vivrières, aux fins d'en dresser un bilan critique qui permettra d'analyser le mécanisme de subvention et son organisation institutionnelle et de conduire une réflexion de fond sur la manière de concilier les impératifs de production d'une part, et d'autre part, la nécessité d'une commercialisation qui tienne compte de la juste rémunération de l'effort du paysan et des retombées positives que le consommateur est en droit d'attendre d'une production subventionnée.

En tout état de cause, suite aux efforts ci-dessus évoqués, qui ont été étendus à la production nationale, la disponibilité en céréales par personne et par an a évolué comme suit [3]:

- 233 kg en 2005
- 262 kg en 2006
- 264 kg en 2007
- 294 kg en 2008
- 278 kg en 2009
- 364 kg en 2010
- 342 kg en 2011

Selon les résultats de l'Enquête Malienne d'Évaluation de la Pauvreté de 2010, la consommation moyenne de céréales est estimée à 214 kg par personne et par an.

Concernant les cultures de légumineuses[4], il s'agit principalement de l'arachide, du niébé et du Wouandzou, dont les productions respectives ont enregistré une tendance à la hausse. La production d'arachide, qui était de **265 549 tonnes** en 2006, a représenté **314 458 tonnes** en 2010, alors que la production de niébé a progressé de **71 036 à 128 949 tonnes** entre 2006 et 2010. Quant à la production de Wouandzou, elle s'est accrue, durant la même période, de 18 049 à **25 956 tonnes**.

Des progrès ont été enregistrés aussi au niveau des productions animales. Sur la période 1990-2011[5], le cheptel a connu une hausse d'effectifs, dont l'augmentation est répartie selon les espèces, comme suit :

- Bovins : de 4,996 millions à 9,438 millions de têtes
- Ovins/caprins : de 12,172 millions à 29, 807 millions de têtes
- Camelins : de 245 000 à 941000 têtes
- Équins : de 77 000 à 497 506 têtes
- Asins : de 574 328 à 899 981 têtes
- Porcins : de 67 110 à 75 914 têtes

3. Source : Base de données CountrySTAT-Mali, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), 2011.
4. Idem.
5. Idem.

En ce qui concerne le lait, l'estimation de la production totale (disponible utilisable) est passée de 1 385 187 tonnes en 2006 à 2 102 266 tonnes en 2011 (Source : Base de données CountrySTAT-Mali, FAO, 2011). Malgré ce potentiel laitier important de l'ensemble du cheptel, le pays importe toujours massivement les produits laitiers pour satisfaire aux besoins de consommation de la population. Les importations représentent 15,5 milliards FCFA (DNE, 2000) et pèsent tout aussi lourd sur la balance commerciale. L'envolée des prix du lait sur le marché international en 2007 a été favorable aux perspectives de la filière laitière au Mali. En effet, le Gouvernement a lancé la Stratégie Nationale de Valorisation de la Production du Lait Cru Local, qui vise l'accroissement et la valorisation de la production locale.

La pêche occupe une place importante dans la sécurité alimentaire puisque la production halieutique dans le fleuve Niger, le fleuve Sénégal et les autres bassins fluviaux est estimée à environ 100 000 tonnes par an, plaçant ainsi le Mali parmi les premiers pays africains producteurs de poissons d'eau douce. Ce sous secteur occupe 500 000 personnes, dont 120 000 pêcheurs. Sur la base d'une production halieutique annuelle de 100 000 tonnes, la valeur ajoutée brute de l'ensemble de la filière pêche est évaluée à plus de 90 milliards FCFA.

En 2009, les produits de la pêche se sont accrus de 3,8 %. Ce taux est en hausse de 0,8 point de pourcentage par rapport à celui de 2008, établi à 3 %. La production de poisson frais a représenté 108 134 tonnes en 2009 et 195 410 tonnes en 2010. Les exportations se sont chiffrées respectivement à 22 605 tonnes de poisson frais, 1 354 tonnes de poisson fumé et 1 320 tonnes de poisson séché.

Sur le plan de l'accessibilité physique aux aliments, le transfert des productions des zones excédentaires vers les zones déficitaires est de plus en plus facilité grâce aux efforts menés par l'État en faveur du désenclavement et des infrastructures de transport. Cependant, des difficultés persistent, notamment pendant l'hivernage. Dans le cadre de l'amélioration de l'accessibilité aux céréales, le Commissariat à la Sécurité Alimentaire a mis en place des stocks de proximité dans les 703 communes du pays en vue d'améliorer l'approvisionnement des populations en période de soudure.

L'Enquête Légère Intégrée auprès des Ménages (ELIM) et l'Enquête par Grappe à Indicateurs Multiples (MICS) menée en 2010 ont permis de mettre en évidence **les liens entre pauvreté et vulnérabilité aux chocs**. En effet, outre la pauvreté largement répandue, le pays est hautement exposé à un grand nombre de chocs et s'il a été établi que plus de 10 % des maliens sont sous-alimentés, il est vrai également que 27 % de la population souffrent d'insécurité alimentaire. En 2007/2008, un tiers des foyers a été touché par des chocs, sous forme de sécheresses (11,6 %), de pluies irrégulières (6,3 %) ou d'inondations (5,3 %). Le Système d'Alerte Précoce (SAP) a estimé, en 2009, qu'environ 2,8 millions de personnes (soit 20 % de la population totale) avaient été victimes d'épisodes de sécheresse et d'insécurité alimentaire.

Les bons résultats enregistrés ces dernières années dans le domaine de la sécurité alimentaire ne doivent pas cacher certaines réalités au Mali. La croissance de la production céréalière a été relativement constante durant plusieurs décennies, exception faite des campagnes 1992/1993, 1997/1998 et 2004/2005 où l'on a connu des chutes de productions dues à une mauvaise pluviométrie et aux invasions acridiennes. La disponibilité des céréales n'a pas été aisée dans certaines zones du pays lors des campagnes 2007/2008 et 2009/2010. En ce qui concerne la campagne agricole 2011/2012,

l'insuffisance pluviométrique observée tout au long de cette période a abouti à une production céréalière inférieure à la production moyenne des cinq dernières années, ce qui a créé une situation d'insécurité alimentaire dans plusieurs zones du pays.

Les analyses pluriannuelles du SAP ont montré que l'insécurité alimentaire au Mali se manifeste sous deux formes essentielles :

• **L'insécurité alimentaire conjoncturelle**, qui constitue un phénomène limité dans le temps, résultant d'une conjugaison de faits d'origines diverses affectant les activités économiques dans des proportions variables ; cette insécurité alimentaire conjoncturelle est causée généralement par l'instabilité de la production, des revenus ou des prix.
• **L'insécurité alimentaire structurelle**, qui traduit un état de fait endémique défini par l'incapacité d'assurer de façon permanente une situation alimentaire et nutritionnelle adéquate ; elle est caractérisée par un état de dénuement et de malnutrition permanents, quelles que soient les activités des groupes sociaux qui y sont exposés. Cette forme d'insécurité alimentaire peut être chronique (si elle se prolonge sur une longue période de temps) ou cyclique (si elle intervient pendant les périodes de soudure).

La carte 1 ci-dessous montre la vulnérabilité structurelle à l'insécurité alimentaire dans les différentes zones du Mali. Elle a été élaborée sur la base des résultats d'enquêtes pluriannuelles effectuées par le SAP durant plus d'une vingtaine d'années. Les zones considérées comme étant particulièrement vulnérables (en rouge sur la carte) sont situées dans le Nord du pays.

Pour répondre aux crises fréquentes qui découlent de cette situation de vulnérabilité, le Gouvernement a mis en place, depuis plusieurs décennies, une stratégie et des structures visant à prévenir et gérer les crises afin d'éviter que les trois premiers piliers de la sécurité alimentaire ne soient négativement affectés par des facteurs naturels, sociaux, économiques ou politiques.

Le qualificatif de bonne pratique, qui est généralement attribué au système de prévention et de gestion des crises alimentaires au Mali, tient aux particularités suivantes : (i) le traitement des problèmes s'effectue dans la durée (près de trente années d'une politique mise en œuvre par tous les gouvernements du Mali et soutenue par les donateurs) ; (ii) une programmation pluriannuelle (Plans d'actions à moyen terme sur 3 à 5 ans) sert de cadre aux plans et aux budgets annuels qui sont ensuite exécutés et contrôlés de façon détaillée et systématique ; (iii) le consensus est la règle générale à tous les niveaux de concertation et de coordination ; (iv) les outils financiers mis en place ont permis de s'assurer que toutes les contributions (État et donateurs) se trouvent confondues et utilisées suivant des règles communes ; (v) le transfert progressif des charges et et responsabilités des bailleurs de fonds vers l'État malien s'effectue de plus en plus fréquemment, sans que soient remises en cause les structures et les règles de concertation et de coordination État-donateurs. Une autre particularité importante du système de prévention et de gestion des crises alimentaires au Mali réside dans le fait qu'au fur et à mesure de l'évolution de la problématique de la sécurité alimentaire, le Gouvernement a mis en place un cadre institutionnel adapté à une gestion concertée et participative.

CARTE 1: **VULNÉRABILITÉ STRUCTURELLE DU MALI**

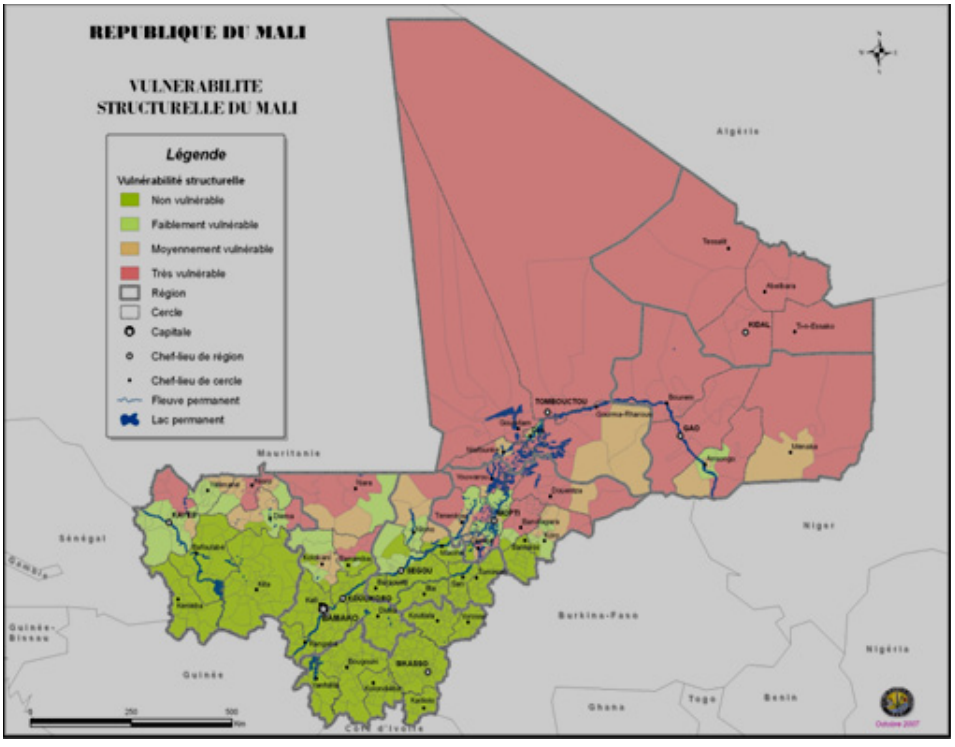

Source : Système d'Alerte Précoce du Mali (SAP), Commissariat à la Sécurité Alimentaire, Mali, 2008.

2.9.2 JUSTIFICATION DU CHOIX DE L'ACCÉLÉRATION POUR L'ATTEINTE DE LA CIBLE 1C DE L'OMD 1:

Comme cela a été évoqué précédemment, malgré l'existence de potentialités agro-sylvo-pastorales importantes et en dépit des efforts déployés en faveur du développement rural, de la gestion durable des ressources naturelles et de l'amélioration du cadre de vie de la population, y compris sur le plan nutritionnel, le Mali continue d'être confronté à des crises alimentaires récurrentes et à une situation d'insécurité alimentaire structurelle dans certaines zones du pays.

À l'issue de la campagne agricole 2011/2012, les analyses du SAP ont établi que plus de 160 communes (voir carte 2 ci-dessous) étaient confrontées à de sérieuses difficultés alimentaires. Ce constat est venu cruellement rappeler la fragilité des avancées obtenues jusqu'à présent en matière de sécurité alimentaire et souligner la nécessité d'agir pour parer à la vulnérabilité face aux chocs induits par les changements climatiques.

CARTE 2: ZONES À RISQUES POUR LA CAMPAGNE 2011/2012

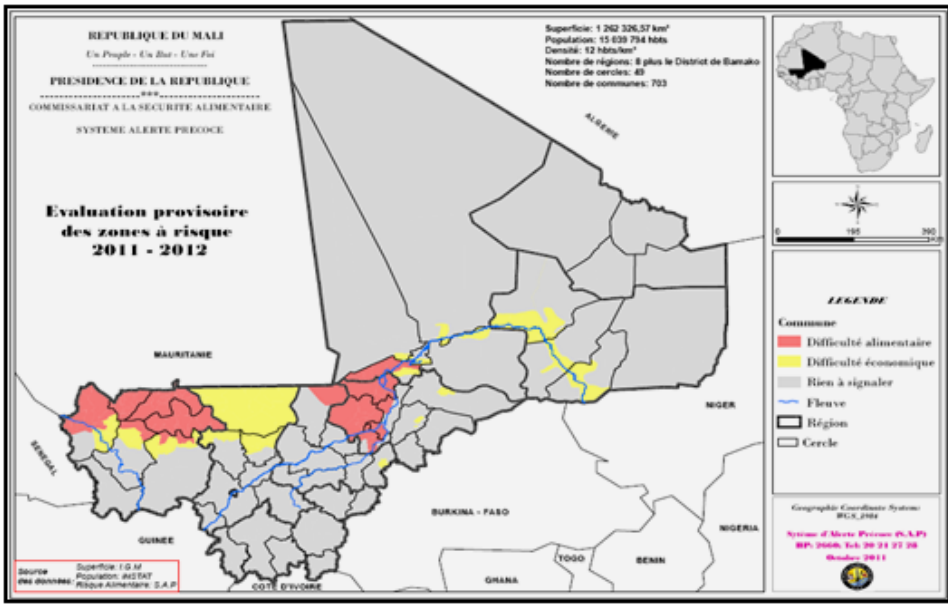

Source : Système d'Alerte Précoce du Mali (SAP), Commissariat à la Sécurité Alimentaire, Mali, 2011.

Ce contexte difficile montre clairement que la lutte contre la faim constitue encore un défi majeur pour le Mali, largement exposé à la survenue d'épisodes de crises alimentaires. La vulnérabilité récurrente du Mali aux crises alimentaires ainsi que le rôle joué par le secteur agricole dans les performances de l'économie nationale et la lutte contre la pauvreté exigent de redoubler d'efforts pour intensifier les progrès en faveur de la sécurité alimentaire et la lutte contre la faim.

Les contraintes liées à la réalisation des différentes cibles des OMD découlent, entre autres, des difficultés de mobilisation des ressources internes et des financements extérieurs auprès des bailleurs de fonds, aggravées par l'imprévisibilité de l'aide et la conjoncture internationale défavorable du fait de la crise financière mondiale.

Étant donné que l'opportunité est offerte à chaque pays de focaliser son action sur un ou deux OMD susceptible(s) d'entraîner des progrès au niveau d'autres OMD, le Mali a choisi de concentrer ses efforts sur l'accélération de la cible 1C de l'OMD 1.

2.9.3 LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE DU CADRE D'ACCÉLÉRATION DES OMD POUR L'ATTEINTE DE LA CIBLE 1C DE L'OMD 1

En 2007, compte tenu des retards importants pris dans la réalisation des cibles liées aux OMD, le Gouvernement du Mali a décidé, dans le cadre de l'opérationnalisation de son Plan Décennal pour la réalisation des OMD 2006-2015, de procéder à une mise à l'échelle des investissements en faveur des OMD à l'échelon local. C'est ainsi que sur proposition du Président de la République, le Mali a lancé **l'Initiative d'accélération de l'atteinte des OMD dans les 166 communes les plus vulnérables** (voir la carte 3 ci-dessous pour la localisation des communes concernées).

CARTE 3: LOCALISATION DES 166 COMMUNES LES PLUS VULNÉRABLES

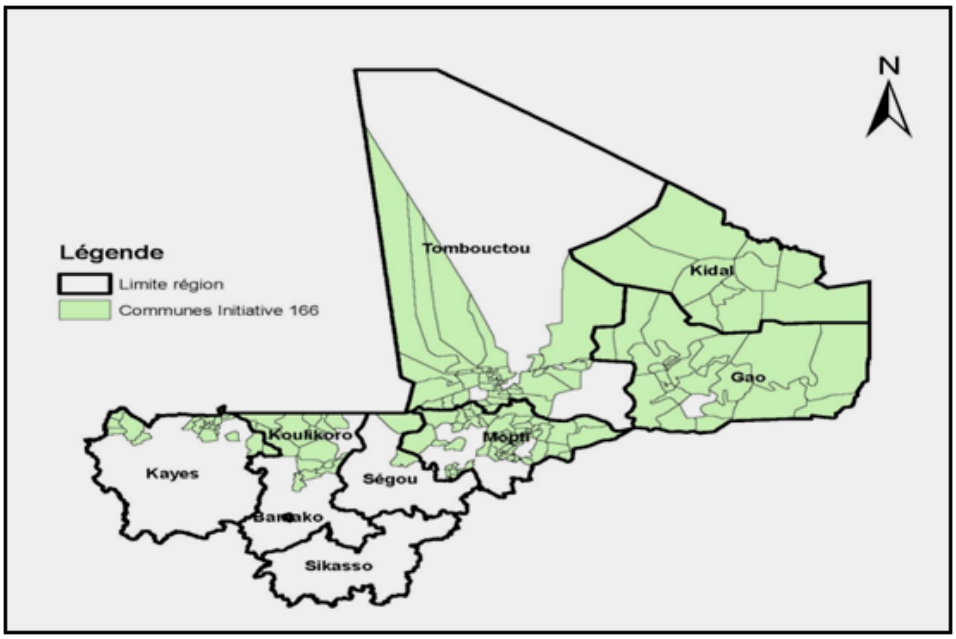

Source : Ministère de l'Administration Territoriale, Mali, 2010

En réalité, **le bien-fondé de la décision d'opter pour l'accélération de la mise en œuvre des OMD dans les 166 Communes les plus vulnérables du pays a été reconnu** à la faveur des résultats des analyses menées jusqu'à présent, qui indiquent que les meilleures performances du Mali au plan de la sécurité alimentaire et nutritionnelle sont essentiellement concentrées dans les zones du pays jouissant d'une bonne pluviométrie et de ce fait, moins exposées que d'autres aux chocs induits par les changements climatiques. Par ailleurs, à l'issue du Sommet Mondial de 2005, plusieurs recommandations ont été émises concernant notamment la nécessité, pour les pays Membres des Nations Unies, de s'engager à mettre à l'échelle les investissements en faveur des OMD à l'échelon local (localisation des OMD/promotion du

développement local en lien avec la réalisation des OMD, etc.). À partir de ces considérations, il a été retenu de formuler un Plan d'actions pour l'accélération de la cible 1C de l'OMD 1 dans les 166 communes les plus vulnérables et les poches de malnutrition identifiées dans les autres zones du pays. Au plan de la valeur ajoutée, l'exercice du Cadre d'accélération des OMD pour l'atteinte de la cible 1 de l'OMD 1 contribuera à rendre plus opérationnel le PNSA-Phase II (2011-2015), notamment l'Axe 1 « Agriculture et lutte contre la faim » du Programme de l'I 166. Il permettra aussi de clairement identifier toutes les activités des différents Programmes en cours de finalisation (PNISA, PNIP-SA, PNSA, Programmes Nationaux sur la nutrition, la sécurité sanitaire des aliments, etc.) qui peuvent contribuer à l'atteinte de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, mais aussi et surtout à sélectionner les interventions de ces Programmes qui sont susceptibles d'accélérer l'atteinte de la cible 1C de l'OMD 1. Le Plan d'actions du CAO ainsi défini en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle fera partie intégrante du Plan d'actions relevant du Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCRP) 2012-2017, en cohérence avec le Programme national d'investissement du secteur agricole (PNISA) et le Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA).

2.10 IMPACTS SOCIOÉCONOMIQUES DE LA CRISE POLITIQUE, INSTITUTIONNELLE ET SÉCURITAIRE DE 2012 SUR LES OMD

Il était prévu que 2012 soit la première année de mise en œuvre du Plan d'actions du CAO. À l'issue de l'atelier de validation du Rapport du CAO, il avait été envisagé d'organiser, début 2012, après la réunion du cadre de dialogue entre le Gouvernement et les PTF, une consultation thématique entre ces mêmes parties pour mobiliser les ressources financières nécessaires à la mise en œuvre du Plan d'action du CAO.

Cependant, suite au coup d'État militaire du 22 mars 2012 et à l'occupation des deux tiers du territoire national par des groupes armés, le Mali a été plongé dans une crise politique, institutionnelle et sécuritaire qui a sérieusement compromis les efforts de développement entrepris ces dernières années et profondément déstabilisé le pays dans tous les domaines (social, économique, militaire, culturel, diplomatique, etc.). Cette crise a altéré la cohésion sociale, perturbé le fonctionnement des institutions et de la démocratie, anéanti l'activité économique et terni l'image du pays. Dans les zones occupées par les groupes armés, la situation est chaotique : insécurité généralisée du fait de l'absence de l'armée nationale et des forces de l'ordre ; départ massif des fonctionnaires de l'État et de l'administration publique ; saccage des édifices publics ; retrait des organisations non-gouvernementales (ONG) nationales et internationales et des structures de projets ; fermeture des centres de santé et des dépôts pharmaceutiques ; fermeture des établissements scolaires ; ruptures dans la fourniture d'eau potable et d'électricité ; pillage des banques ; retrait des institutions de microfinance ; pillage des magasins de céréales et des stocks de sécurité alimentaire de l'État et du Programme alimentaire mondiale (PAM) ; perturbation dans l'approvisionnement des marchés ; arrêt des activités économiques, etc.

En outre, la crise a entraîné non seulement la désorganisation de l'économie et la baisse des recettes fiscales de l'État, mais aussi une réduction drastique des flux d'aide publique au développement et la suspension de certains

appuis extérieurs au Budget de l'État. Tout cela a impacté négativement l'activité économique. Fin 2012, le taux de croissance du PIB a atteint un niveau de récession de -1,2% qui reflète les effets des chocs subis par l'économie durant l'année mais reste toutefois supérieur au taux de -1,5 %, escompté en novembre 2012 selon un scénario pessimiste, et de celui de -3,1 % annoncé en septembre 2012). Les estimations de croissance ont été revues à la hausse à l'issue de la mission du FMI au Mali en mars 2013, cette légère amélioration étant liée à la prise en compte des résultats provisoires de la campagne agricole 2012-2013. Il se dégage ainsi une augmentation de la production de céréales et de coton imputable à la bonne pluviométrie enregistrée en 2012, avec une progression de 27 % de la filière rizicole, de 9,9 % des autres cultures vivrières et de 7,5 % des produits de l'extraction (essentiellement l'or). Par ailleurs, les chocs subis par l'économie ont été fortement ressentis par le secteur privé. En effet, dans le secteur industriel, même si la destruction de l'appareil de production a été globalement circonscrite, plusieurs sociétés ont subi des dommages matériels et des vols dont le montant global a été estimé à 500 millions de FCFA. La majorité des entreprises ont enregistré une diminution de leur volume de production et une utilisation de moins de 50 % de leur capacité de production. Dans l'hôtellerie, la fréquentation a chuté de manière spectaculaire, le nombre de visiteurs ayant baissé de 90 %. Dans le secteur bancaire, les pertes dues à la crise ont été chiffrées à 17,7 milliards de FCFA, causées notamment par le rapatriement du personnel travaillant dans le Nord et le pillage des établissements bancaires par les rebelles. Cependant, la reprise économique devrait être au rendez-vous en 2013 avec un taux de croissance projeté à 4,8 % du fait des prévisions de pluviométrie élevée et du retour annoncé des bailleurs de fonds. (Sources : Analyse de la situation socioéconomique, PNUD Mali, avril 2013 et Cadrage Macroéconomique du Mali, Ministère de l'Économie, des Finances et du Budget (MEFB), Mali, 2013).

TABLEAU 7: EFFETS DE LA CRISE SUR LA CROISSANCE DU PIB ENTRE 2011 ET 2012

Secteur	Objectifs de Croissance PIB	Croissance PIB pendant la crise
Primaire	5,3	8,1
Secondaire	8,9	-2,2
Tertiaire	4,9	-8,8
PIB	3,6	-1,2

Source : Impacts socioéconomiques de la crise sur les OMD, Observatoire du Développement Humain Durable (ODHD), février 2013.

Le contexte de récession a non seulement modifié le tissu économique, mais il a aussi restreint la redistribution des dividendes de la croissance en faveur des plus pauvres, forçant ces derniers à développer des comportements de repli social (déscolarisation des enfants, désertion des services sociaux, etc.) qui seront difficiles à rectifier par la suite.

En ce qui concerne l'OMD°1, la crise de 2012 a eu des répercussions négatives sur l'état de pauvreté des ménages, mais elle s'est surtout traduite, au plan de la situation alimentaire et nutritionnelle, par une catastrophe humanitaire à grande échelle.

TABLEAU 8: IMPACT DE LA CRISE SUR L'INCIDENCE DE LA PAUVRETÉ EN 2012

	Incidence de la pauvreté (%)		Impact de la crise	
Désignation	**2006**	**2007**	**2008**	**2009**
Ensemble	41,28	42,65	1,37	3,33
Urbain[6]	19,08	19,74	0,66	3,46
Rural	47,90	49,57	1,67	3,48

Source : Impacts socioéconomiques de la crise sur les OMD, Observatoire du Développement Humain Durable (ODHD), février 2013.

Les résultats préliminaires de l'étude de l'ODHD relative aux impacts socioéconomiques de la crise sur les OMD indiquent que les ménages touchés par les perturbations économiques, aussi bien au Nord qu'au Sud du Mali, risquent de plonger durablement dans la pauvreté ou de s'y enfoncer davantage. Ainsi en augmentant la pauvreté, les difficultés économiques enregistrées aux plans local et national sont à classer parmi les effets à long terme de la crise politique et sécuritaire. Dans le modèle d'estimation de l'incidence de la pauvreté élaboré par l'ODHD, l'évaluation de l'impact de la pauvreté peut être évalué comme indiqué dans le tableau 8 ci-après.

L'impact de la crise sur l'incidence de la pauvreté semble avoir davantage concerné les zones rurales que les zones urbaines. Globalement, on peut retenir que la crise a compromis la réalisation à court terme des objectifs stratégiques énoncés dans le CSCRP. C'est pour cette raison que le Gouvernement a mis en place un Plan d'Actions Prioritaires d'Urgence (PAPU) pour la période 2013-2014 afin d'identifier les principales actions à entreprendre en vue d'endiguer les effets de la crise et de concilier les objectifs de la transition politique avec ceux du CSCRP dans le court terme.

L'une des conséquences immédiates de la crise a été le déplacement massif des personnes à l'intérieur du Mali et dans les pays voisins. En novembre 2012, ces mouvements de populations concernaient un total de 409 949 personnes dont 198 558 déplacés internes et 211 391 réfugiés dans les pays de la région. La répartition géographique de ces populations est détaillée dans les Tableaux 9 et 10 ci-dessous.

6. Indicateurs au niveau de Bamako

TABLEAU 9: SITUATION DES POPULATIONS DÉPLACÉES À L'INTÉRIEUR DU MALI

Région Administrative d'accueil	Nombre de personnes
Tombouctou	21 764
Mopti	39 830
Ségou	19 285
Bamako	47 292
Sikasso	10 536
Kayes	1 843
Gao	25 977
Kidal	28 645
Koulikoro	3 386
TOTAL	198 558

Source : Rapport Cluster « Protection et Commission Mouvement des Populations », HCR, OCHA (Système des Nations Unies), Mali, novembre 2012.

TABLEAU 10: SITUATION DES POPULATIONS RÉFUGIÉES DANS LES PAYS VOISINS

Pays d'accueil	Nombre de refugiés
Burkina Faso	37 362
Mauritanie	108 953
Niger	65 012
Guinée	44
Togo	20
TOTAL	211 391

Source : Rapport Cluster « Protection et Commission Mouvement des Populations », HCR, OCHA (Système des Nations Unies), Mali, novembre 2012.

Les mouvements de populations au Mali se sont intensifiés depuis janvier 2013 ; au 27 janvier 2013, on a dénombré15 208 nouveaux réfugiés dans les pays voisins et 9 946 nouveaux déplacés internes. Cette dynamique se poursuit malgré des retours limités constatés.

Sur le front de la sécurité alimentaire, la campagne agricole 2011/2012 a été caractérisée, au Mali comme dans les autres pays du Sahel, par une répartition insuffisante et inégale des pluies, occasionnant une chute des productions agricoles et un déficit fourrager important. Suite à cela, le système d'alerte précoce (SAP) du Mali a déclaré en février 2012 que 3,5 millions de personnes, en majorité des femmes et des enfants, étaient exposées à l'insécurité alimentaire dans 196 communes situées dans les six régions du pays (Kayes, Tombouctou, Mopti, Gao, Ségou, Koulikoro). Au mois d'avril 2012, ce chiffre est passé à 4,6 millions, en incluant les chiffres du nord, soit 3,47 millions de personnes en situation d'insécurité alimentaire ou à risque d'insécurité alimentaire (malnutrition sévère) dans 210 communes et 1,13 million de personnes en difficulté alimentaire (malnutrition modérée) dans 56 communes, La situation nutritionnelle s'est également détériorée, atteignant des taux de malnutrition aiguë globale critiques dans les régions de Tombouctou, Gao, Kayes et Koulikoro. En 2012, il a été estimé que la crise alimentaire et nutritionnelle touchant près d'un malien sur cinq pouvait atteindre son paroxysme entre avril et septembre 2012 et s'étendre jusqu'à la récolte prochaine. La grande majorité des populations déplacées à l'intérieur du Mali a trouvé refuge dans des familles d'accueil, déjà fortement affectées par la crise alimentaire et nutritionnelle. Les besoins humanitaires des populations déplacées et de leurs familles d'accueil ont été pris en charge à travers les programmes d'assistance du Gouvernement du Mali et de ses partenaires humanitaires, alors que les réfugiés dans les pays voisins ont été secourus par le Haut-commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR).

Suite aux actions menées en 2012, l'accès humanitaire s'est amélioré dans les Régions du centre du Mali. Mais les opérations militaires se sont intensifiées et déplacées dans les régions du Nord. Gao et Tombouctou sont sous contrôle de l'armée malienne et ses alliés. Plusieurs partenaires humanitaires ont déjà mené des évaluations rapides dans les zones récemment reprises aux groupes armés et revenues sous l'autorité du Gouvernement malien. Les premiers résultats ne sont pas annonciateurs d'une nouvelle crise majeure dans les régions centrales mais ils indiquent un risque accru d'insécurité alimentaire dans le nord.

En effet, les acteurs de la nutrition estiment qu'en 2013, 660 000 enfants de moins de 5 ans souffriront de malnutrition aigüe au Mali, dont 210 000 de malnutrition aiguë sévère (estimation basée sur la SMART 2012). Sans un appui massif des partenaires, les structures de santé existantes ne pourront pas assurer la prise en charge de ces enfants. À la suite de l'enquête du PAM/SAP sur la sécurité alimentaire, conduite entre août et septembre 2012, le Cluster Sécurité alimentaire a conclu que 2 millions de personnes étaient exposées à un risque d'insécurité alimentaire et devaient être ciblés en priorité par les partenaires humanitaires. Ces chiffres incluent 747 000 personnes ayant un besoin immédiat d'assistance alimentaire et 1,3 million de personnes à risque d'insécurité alimentaire.

Il apparaît ainsi clairement que la situation continue d'exiger une réponse urgente. Des financements sont nécessaires immédiatement pour faire face aux nouveaux besoins prioritaires. L'Appel global pour le Mali 2013 (CAP Mali 2013) a été officiellement lancé le 29 janvier : 370 millions de dollars US sont requis pour venir en aide à 4,3 millions de personnes. Au 29 janvier, moins de 2,8 millions de dollars US ont été approvisionnés.

III. SÉLECTION DES INTERVENTIONS SECTORIELLES PRIORITAIRES

La revue documentaire des politiques, programmes et projets en cours ou en préparation dans les secteurs de l'Agriculture, de la Sécurité Alimentaire et de la Nutrition et l'étude des bonnes pratiques y afférentes ont permis d'établir un Répertoire des domaines et interventions relatives au développement de l'Agriculture, de la Sécurité Alimentaire et de la Nutrition. Les 210 interventions répertoriées dans ce document ont fait l'objet d'une analyse approfondie par le Groupe technique restreint, qui a mis en évidence la duplication de certaines interventions dans les différents programmes majeurs. Pour éviter les doublons, ces interventions ont été sériées et reformulées de manière à ce que l'ensemble des préoccupations intégrées aux divers programmes se retrouvent dans la formulation unique retenue. Par ailleurs, il a été noté que certaines interventions sélectionnées dans le Répertoire pouvaient être considérées comme autant de volets d'une même intervention. À ce titre, celles-ci n'ont pas été retenues par le Groupe technique restreint.

Le choix des interventions prioritaires susceptibles d'accélérer les progrès vers la réalisation de la cible 1C de l'OMD 1 a été opéré après une évaluation préalable des interventions retenues, selon les critères suivants : (i) d'une part en termes d'impact (résultats progressifs, bénéficiaires ciblés, ampleur, vitesse et preuve de l'impact au vu de la situation de la sous-région ouest africaine et sahélienne) ; (ii) et d'autre part, en termes de faisabilité (gouvernance, applicabilité, disponibilité du financement ou facilité de mobiliser les financements pour ce type d'intervention). Les interventions éprouvées à impact prononcé ont été sélectionnées à la suite de cet exercice d'évaluation

Enfin, le Groupe technique restreint a effectué une analyse d'impact et de faisabilité des interventions sélectionnées, à partir de l'état actuel de leur mise en œuvre dans le pays. Suite à cela, les interventions en cours d'exécution caractérisées par un impact réussi et une couverture des besoins relativement satisfaisante ont été d'emblée écartées au motif qu'elles n'ont pas besoin d'être accélérées. Les interventions retenues pour la suite de l'exercice sont celles dont l'impact effectif avéré (selon des informations vérifiables maintes fois citées) ne s'est pas encore complètement manifesté ou qui n'assure qu'une couverture partielle des besoins. Ces interventions ont été reconnues comme les plus prioritaires pour l'accélération des progrès vers la réalisation de la cible 1C de l'OMD 1.

Ce processus a permis d'identifier des domaines d'interventions, des interventions clés et des interventions prioritaires susceptibles de contribuer à l'accélération de l'atteinte de la cible 1C de l'OMD 1; le détail en est fourni au Tableau 11.

Il ressort de ce tableau, qu'au regard des causes majeures de l'insécurité alimentaire et de l'appauvrissement du monde rural, les domaines d'interventions jugés pertinents pour accélérer l'atteinte de la cible 1C de l'OMD 1sont comme suit :

- Accroissement des productions végétales, animales et halieutiques.
- Diversification et sécurisation des sources de revenus des groupes les plus vulnérables.
- Prévention et gestion des crises alimentaires.
- Réduction de la prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de cinq ans dans les communes les plus vulnérables et les poches de malnutrition identifiées dans les autres zones du pays.

Le Tableau 12 en Annexe montre dans le détail que les interventions prioritaires retenues par le CAO ont été alignées sur le Programme National de Sécurité alimentaire (PNSA), le Plan Stratégique National pour l'Alimentation et la Nutrition (PSNAN) ou sur l'Initiative

d'Accélération des OMD dans les 166 Communes les plus vulnérables.

3.1 ACCROISSEMENT DES PRODUCTIONS VÉGÉTALES, ANIMALES ET HALIEUTIQUES

L'accroissement des productions végétales, animales et halieutiques sera obtenu, à travers les interventions clés comme le Développement des principales productions végétales vivrières, celui des productions animales, celui de la pêche et de l'aquaculture, et l'amélioration durable de l'accès physique des producteurs des zones vulnérables aux marchés.

L'analyse des bonnes pratiques en matière d'Agriculture et de sécurité Alimentaire au Mali et dans la sous- région Ouest Africaine a conduit à retenir les interventions prioritaires répertoriées ci-après au titre du **développement des principales productions végétales vivrières** :

• Amélioration de la restauration et de la conservation des sols et des eaux (réalisation de cordons pierreux dans les zones dégradées, confection de zaï et de demi-lunes dans les champs de céréalicultures, confection de diguettes et production d'engrais organique par compostage).
• Réalisation et mise en valeur d'aménagements hydroagricoles de proximité (PPIV, bas-fonds, plaines de submersion contrôlée, d'oasis, etc.) pour les cultures irriguées (riz, blé, maïs, sorgho de décrue et maraîchage).
• Accroissement de l'accès des petits producteurs/productrices aux différents facteurs de production (semences, engrais, pesticides et petits équipements).
• Amélioration des conditions de conservation et de stockage des productions végétales vivrières.
• Promotion de la transformation des productions végétales vivrières.
• Amélioration de la commercialisation des productions végétales vivrières.
• Renforcement de l'appui-conseils en faveur des petits producteurs/productrices.

En matière de **développement des productions animales**, les interventions prioritaires retenues sont comme suit :

• Appui à l'aménagement des parcours pastoraux.
• Amélioration de l'aviculture familiale (élevage de poulets et de pintades) prise en charge par les femmes.
• Appui à l'élevage de petits ruminants (ovins et caprins) par les femmes.
• Développement de l'élevage d'embouche paysanne (petits ruminants et bovins) par les femmes.
• Promotion du stockage, de la transformation et de la commercialisation de la viande.
• Promotion de la production de la transformation et de la commercialisation du lait par les femmes.
• Renforcement de l'appui-conseils en faveur des petits éleveurs et producteurs de viande et de lait.

Dans le domaine du **développement des productions de la pêche et de l'aquaculture**, les interventions suivantes ont été sélectionnées :

• Appui aux couches vulnérables des communautés de pêche artisanale.
• Développement de la pisciculture dans les communes les plus vulnérables.
• Promotion de la transformation du poisson (fumage et séchage) par les femmes.
• Renforcement de l'appui-cons eils en faveur des pêcheurs et pisciculteurs des zones vulnérables.

L'amélioration durable de l'accès physique des producteurs des zones vulnérables aux marchés devra être obtenue à travers les interventions prioritaires ci-dessous :

• Réhabilitation/construction et entretien de pistes de desserte reliant les zones vulnérables à différents réseaux fluviaux et aux routes bitumées.
• Création (si nécessaire), réhabilitation et modernisation des infrastructures des marchés existants (marchés terminaux, marchés secondaires, centres de collecte).

La mise en œuvre des interventions dans le domaine de l'accroissement des productions végétales, animales et halieutiques permettra d'améliorer durablement la base de la production vivrière dans les 166 Communes vulnérables, ce qui pourra booster les productions végétales, animales et halieutiques et résoudre substantiellement la problématique des disponibilités alimentaires de ces zones, créant ainsi, à l'échelon des ménages comme des communes cibles, les conditions d'une sécurité alimentaire structurelle, fondée prioritairement sur la mobilisation systématique et durable des ressources alimentaires des zones concernées.

Les petits producteurs/productrices, mieux formés aux techniques d'intensification des productions (techniques améliorées de céréaliculture et de maraîchage, techniques de conduite des élevages avicoles et de petits ruminants, techniques de pisciculture et de pêche artisanale améliorée, etc.) aux technologies post-récolte et de conditionnement et aux bonnes pratiques de conservation et de transformation des produits végétaux, animaux et aquacoles, ayant une accessibilité améliorée aux intrants, aux équipements et aux marchés et surtout moins dépendant des aléas climatiques grâce aux aménagements hydroagricoles de proximité, pourront sortir de la situation de vulnérabilité élevée et d'insécurité alimentaire structurelle dans laquelle ils vivent présentement.

Les interventions favoriseront un accès accru des femmes aux techniques modernes de conservation et de transformation des produits agro-sylvo-pastoraux, étant entendu que ce groupe social considéré comme vulnérable est aussi le plus impliqué dans la lutte contre l'insécurité alimentaire.

3.2 DIVERSIFICATION ET SÉCURISATION DES SOURCES DE REVENUS DES GROUPES LES PLUS VULNÉRABLES

La diversification et la sécurisation des sources de revenus des groupes les plus vulnérables seront appuyées par des interventions spécifiques à chacun de ces deux volets séparément.

La diversification des sources de revenus devra être impulsée prioritairement à travers la promotion de l'apiculture dans les communes les plus vulnérables et celle de l'entreprenariat féminin et des activités génératrices de revenus en milieu urbain et péri urbain. La vulgarisation de pratiques apicoles améliorées et de matériels performants pour la collecte et la transformation du miel pourront permettre à cette activité de générer rapidement des revenus et de devenir un créneau porteur pour les groupes vulnérables que sont les femmes et les jeunes sans emploi. La sensibilisation à l'entreprenariat féminin et au développement d'autres activités génératrices de revenus en milieu urbain et péri urbain visent à encourager les couches vulnérables à trouver les moyens pour augmenter leurs ressources afin de faire face à leurs besoins, notamment alimentaires.

Pour la sécurisation des revenus, la mise en place de filets sociaux de sécurité a été retenue comme intervention prioritaire. L'examen des programmes de filets sociaux existants confirme

que le système actuel n'est pas adapté pour combattre l'insécurité alimentaire structurelle et la pauvreté chronique. L'élaboration d'une véritable stratégie d'implantation de filets sociaux répondant aux besoins des couches vulnérables est seule capable de résoudre cette problématique. En attendant, la poursuite de l'approche axée sur les stocks céréaliers de proximité permet d'améliorer l'accessibilité des plus démunis à ces produits. Constitués au moment des récoltes et gérés par les communautés locales en vue d'être revendus à un prix compétitif lorsque les céréales deviennent rares et chères sur le marché national, ces stocks constituent en effet un pilier important du dispositif de filets sociaux. Leur développement permettrait de soutenir la production locale par des prix rémunérateurs au producteur à travers le stockage des excédents des bonnes années de production. Parallèlement, la mise en marché de ces stocks pendant les années ou les périodes de déficit pourrait modérer la hausse des prix au profit des consommateurs.

3.3 PRÉVENTION ET GESTION DES CRISES ALIMENTAIRES

Dans le domaine de la prévention et la gestion des crises alimentaires, deux interventions clés ont été retenues : le renforcement des capacités des parties prenantes au dispositif de gestion et de prévention des crises alimentaires aux divers échelons décentralisés (régional, local et communal) et l'amélioration des capacités de réponse aux crises alimentaires à travers le mécanisme du PRMC.

En ce qui concerne le renforcement des capacités, les interventions cibleront prioritairement les groupes suivants : les responsables et décideurs du dispositif de gestion et de prévention des crises alimentaires, les services d'appui-conseils et les organisations des producteurs et productrices.

Pour l'amélioration des capacités de réponse aux crises alimentaires à travers le mécanisme du PRMC, les interventions prioritaires seront focalisées sur le renforcement des programmes et mécanismes concernés, comme suit:

• renforcement institutionnel du Programme de restructuration du marché céréalier (PRMC) ;
• renforcement du Fonds Commun de Contrepartie (FCC) et du Fonds de Sécurité Alimentaire (FSA) ;
• renforcement du Système d'Alerte Précoce (SAP) ;
• renforcement de l'Observatoire du Marché Agricole (OMA) ;
• renforcement des capacités de stockage de l'Office des Produits Agricoles du Mali (OPAM), des magasins privés, etc. ;
• renforcement de l'Enquête Agricole de Conjoncture (EAC).

L'amélioration des capacités des parties prenantes en matière de prévention et de gestion des crises alimentaires devrait donner à ces derniers les moyens d'assurer le suivi de la situation et de détecter à temps les risques de crise alimentaire. Lors de la survenue d'une crise, ces acteurs devront être capables de concevoir et de mettre en œuvre des plans d'actions pour une réponse adaptée aux problèmes de sécurité alimentaire et de nutrition. Le renforcement et la pérennisation des outils de collecte d'information et d'analyse permettront d'acquérir une connaissance plus approfondie de la problématique évolutive des crises alimentaires et de mieux appréhender, dans les différents cas de figure, les véritables causes de l'insécurité et de la vulnérabilité alimentaire qui prévalent. Cela facilitera la recherche de réponses et de solutions adaptées

aux différentes situations.

En ce qui concerne la gestion des crises, la situation difficile de la campagne 2011/2012 souligne l'impérieuse nécessité pour les instruments tels que le Fonds Commun de Contrepartie (FCC) ou le Fonds de Sécurité Alimentaire (FSA) de reconstituer leurs ressources dont dépend l'ensemble du dispositif de prévention et de gestion des crises alimentaires. Si de telles ressources pouvaient être rapidement disponibles ou mobilisables, la gestion des crises d'envergure telles que celle qui a été annoncée à la suite de la campagne 2011/2012 pourrait s'effectuer sans faire appel à l'aide internationale. Il conviendrait également, au vu de l'accroissement démographique et de l'ampleur des crises alimentaires de renforcer les capacités nationales de stockage.

3.4 RÉDUCTION DE LA PRÉVALENCE DE L'INSUFFISANCE PONDÉRALE CHEZ LES ENFANTS DE MOINS DE CINQ ANS DANS LES COMMUNES LES PLUS VULNÉRABLES ET LES POCHES DE MALNUTRITION IDENTIFIÉES DANS LES AUTRES ZONES DU PAYS

La réduction de la prévalence de l'insuffisance pondérale a été axée sur l'amélioration de l'état nutritionnel des enfants de moins de cinq ans et des femmes enceintes et allaitantes dans les communes les plus vulnérables et les poches de malnutrition dans le reste du pays. Cette amélioration devra être obtenue à travers les actions suivantes :

- suivi et la récupération nutritionnelles ;
- éducation et la promotion nutritionnelles ;
- Lutte Contre les Carences en Micronutriments.

Au vu des risques de malnutrition et de pénurie alimentaire générés par les crises alimentaires récurrentes, les interventions d'urgence en matière de nutrition constituent une priorité dans les communes les plus vulnérables et les poches de malnutrition à l'échelle du pays. Ces interventions comprennent le suivi nutritionnel (y compris les enquêtes nutritionnelles, le dépistage des zones et des groupes vulnérables, l'évaluation de la situation nutritionnelle, etc.), la récupération nutritionnelle des enfants sévèrement malnutris, la prévision des besoins, l'organisation et la distribution de l'aide alimentaire et des micronutriments.

L'éducation et la promotion nutritionnelles visent à s'attaquer aux problèmes d'insécurité alimentaire et de malnutrition en sensibilisant les populations sur l'importance d'une nutrition appropriée, de bonnes pratiques alimentaires et d'un style de vie favorables à la santé et au développement. Cela permet d'informer les populations sur les stratégies de prévention de la malnutrition, les moyens d'améliorer les comportements et les pratiques liés à l'alimentation et l'adoption de modes de vie sains.

L'intensification de la lutte contre les carences en micronutriments dans les communes les plus vulnérables et les poches de malnutrition permettront de prévenir l'apparition de problèmes de santé publique majeurs aux conséquences sanitaires et économiques graves.

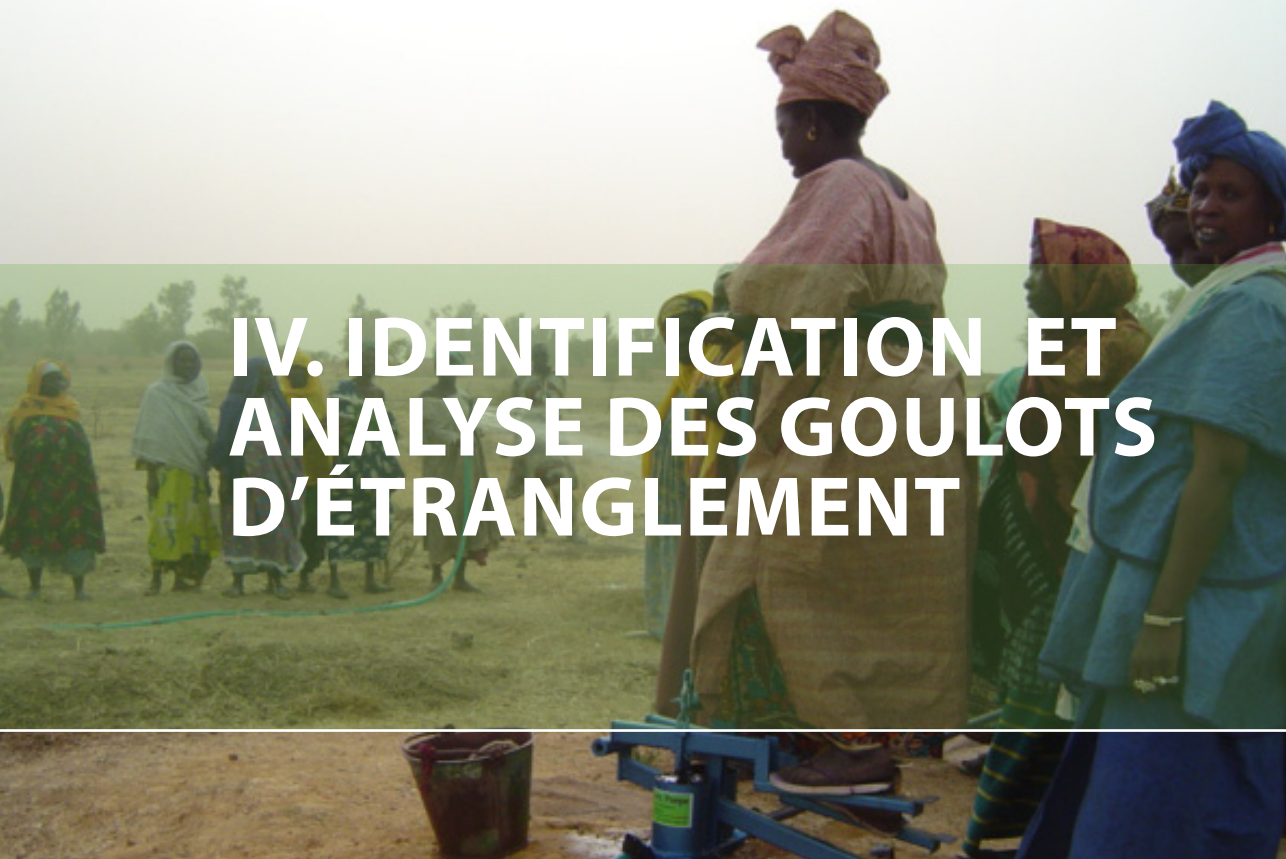

IV. IDENTIFICATION ET ANALYSE DES GOULOTS D'ÉTRANGLEMENT

4.1 IDENTIFICATION ET PRIORISATION DES GOULOTS D'ÉTRANGLEMENT

À partir de la liste des interventions prioritaires, le Groupe technique restreint a établi des canevas d'analyse par catégorie de goulots d'étranglement : Politique et planification, Budget et financement, Prestations de services et Utilisation des services (voir le Tableau 13 en Annexe pour un aperçu de cette analyse). Les goulots d'étranglement identifiés ont été ensuite classés en deux sous-catégories, sectorielle et transversale, selon qu'ils entravent les performances d'un seul ou de plusieurs domaines. L'analyse a permis de répertorier 140 goulots d'étranglement sectoriels et 21 goulots d'étranglement à caractère transversal.

Dans un deuxième temps, il a été procédé à la détermination, pour chaque goulot d'étranglement, de l'ampleur de son impact potentiel (impact direct, indirect, à court et moyen terme) sur l'efficacité de l'intervention concernée et la faisabilité de sa résolution (disponibilité des solutions potentielles pour éliminer le goulot d'étranglement ou annihiler son impact).

À partir des résultats de cet exercice de profilage, les goulots d'étranglement ont été hiérarchisés et classés comme suit :

• Goulots d'étranglement difficiles à résoudre du fait que leurs impacts potentiels sont indirects et à moyen terme ou que la faisabilité de leur résolution n'est pas avérée (manque de solutions simples à court terme).
• Goulots d'étranglement faciles à résoudre, car basés sur des impacts potentiels directs et/ou à court terme et une disponibilité de solutions potentielles simples à déploiement rapide.

Au final, 93 goulots d'étranglement sectoriels et 14 goulots d'étranglement à caractère transversal jugés résolubles à court terme ont été sélectionnés pour la suite du processus.

Le récapitulatif des goulots d'étranglement priorisés pour chaque intervention retenue figure au Tableau 14 en Annexe.

4.2 GOULOTS D'ÉTRANGLEMENT SECTORIELS

L'analyse de la mise en œuvre des programmes et projets ayant permis d'identifier les interventions prioritaires montre que ces celles-ci ont eu un impact réel sur le terrain, sans toutefois réaliser leur plein potentiel ou couvrir la totalité des besoins, du fait de l'existence de certaines contraintes objectives qui ont ralenti ou entravé leur mise en œuvre

La section suivante revient en détail sur la nature des goulots d'étranglement sectoriels retenus comme prioritaires.

4.2.1. CONTRAINTES LIÉES AU DÉVELOPPEMENT DES PRODUCTIONS VÉGÉTALES VIVRIÈRES

Le développement des principales productions végétales vivrières est entravé par la faiblesse de sa productivité, un problème qui touche l'ensemble de la filière agricole au Mali, à l'exception de la riziculture (irriguée et pluviale), qui a connu ces 20 dernières années une hausse de rendement, notamment dans le Sud du pays. Dans les communes les plus vulnérables, la faible

productivité des cultures céréalières traditionnelles de subsistance constitue un défi de taille. Plusieurs facteurs en sont responsables :

- Insuffisance des activités de restauration et de conservation des sols et de l'eau, notamment dans les zones de cultures céréalières traditionnelles, essentiellement imputable à la méconnaissance des petits producteurs/productrices des techniques de restauration de la fertilité des sols et au manque d'effectifs et de capacités du personnel chargé de l'appui-conseils pour promouvoir les pratiques adaptées de restauration et de conservation du sol et de l'eau selon les zones agro-écologiques. La mauvaise gestion des sols et de l'eau qui s'en suit vient aggraver la pauvreté organique des sols dans ces régions de climat semi-aride, causant une dégradation durable de leur fertilité et la baisse de leur productivité.

- Manque d'accès des petits producteurs/productrices aux facteurs de production (semences, engrais, pesticides et petits équipements), qui s'explique comme suit :

• faiblesse des services de vulgarisation agricole (effectifs et capacités), méconnaissance des exploitants des bonnes pratiques plus productives d'utilisation des engrais et des semences sélectionnées ;
• insuffisance de l'offre et livraison quasi-inexistante des engrais et des semences sélectionnées dans les communes les plus vulnérables, à cause de leurs coûts élevés pour les paysans pauvres et du manque de structures (étatiques ou privées) de distribution des intrants ;
• absence de stratégie d'intervention adaptée aux communes les plus vulnérables en matière de subventions aux exploitants agricoles et à leurs organisations, qui permette à ces derniers d'accéder aux différents facteurs de production et de bénéficier des subventions aux intrants pour les productions végétales accordées depuis plusieurs années par le Gouvernement.

- Faiblesse des investissements dans la maîtrise de l'eau pour l'irrigation des cultures céréalières et maraîchères dans les communes les plus vulnérables, confrontées à des épisodes récurrents de crise alimentaire malgré un potentiel avéré en matière d'aménagements hydroagricoles : les productions y sont essentiellement basées sur les cultures céréalières traditionnelles sous pluies et subissent de plein fouet les effets des changements climatiques, qui les précarisent et exposent de plus en plus paysans pauvres à l'insécurité alimentaire. Mais depuis quelques années, la promotion de l'irrigation de proximité a produit certains effets positifs dans ces zones.
La faiblesse des investissements dans la maîtrise de l'eau en faveur de l'irrigation des communes les plus vulnérables s'explique par les causes suivantes :

• insuffisance des financements de l'État pour développer l'irrigation de proximité dans les communes les plus vulnérables ;
• accès insuffisant des populations, des OPA et des CT aux informations sur la stratégie gouvernementale de promotion de l'irrigation de proximité ;
• couverture insuffisante des communes les plus vulnérables en personnel permanent affecté à l'appui-conseils et en prestataires de services dans le domaine des aménagements de proximité ;
• insuffisance du suivi technique des aménagements après la réalisation des travaux et manque de capacités en maîtrise d'œuvre et en appui-conseils de proximité (public, privé ou ONG) couvrant tous les maillons de la chaîne de valeurs des spéculations irriguées.

- Déficience des conditions de conservation et de stockage des productions végétales vivrières dans les communes vulnérables, qui oblige les producteurs à faire des ventes précoces à des

prix bas du fait que leurs produits sont mis sur le marché en grande quantité, et ceci, dès la récolte. Ce manque de capacités de stockage empêche une mise en marché progressive et décalée dans le temps, qui permettrait pourtant aux producteurs d'améliorer la commercialisation de leurs produits et/ou la transformation de ceux-ci pour en tirer de meilleurs prix. L'inexistence ou le nombre restreint de magasins de stockage communautaires ou associatifs dans les communes vulnérables limite le poids des petits producteurs face aux acheteurs grossistes.

- Inexistence quasi-totale de pratiques de transformation des productions végétales vivrières dans les communes les plus vulnérables, qui empêche les petits paysans d'ajouter une plus-value à leurs produits et les consommateurs de céréales d'accéder directement à des produits alimentaires semi-transformés ou transformés.

- Difficultés de commercialisation des produits, découlant de plusieurs faits : (i) manque d'informations sur les marchés agricoles pour faciliter la mise à marché structurée des productions végétales vivrières ; (ii) faible structuration de la commercialisation des céréales dans les communes vulnérables, à cause du manque de places de marchés (en dehors des bourses organisées par les ONG) et du peu de transactions formelles.

- Faiblesse de l'appui-conseils en faveur des petits producteurs, surtout dans les domaines impliquant l'utilisation de variétés performantes de céréales et de techniques culturales avancées d'intensification de la céréaliculture et du maraîchage, la programmation et la mise en œuvre des plans de campagnes annuels et l'appropriation des bonnes pratiques en matière de technologies post-récolte et de conditionnement.

4.2.2. CONTRAINTES LIÉES AU DÉVELOPPEMENT DES PRODUCTIONS ANIMALES

En ce qui concerne le développement des productions animales, le potentiel des communes vulnérables en matière de production d'animaux et de produits en aval est handicapé par l'indisponibilité et la mauvaise qualité de l'alimentation animale, la persistance de modes d'élevage non orientés vers la lutte contre la pauvreté et la faiblesse de l'appui-conseils en faveur des petits éleveurs et producteurs de viande et de lait.

L'utilisation quasi-exclusive des pâturages naturels comme source d'alimentation du bétail est une règle générale dans les communes vulnérables. Parfois et de plus en plus, l'exploitation des résidus de récoltes vient compléter celle des ressources des pâturages. Vu l'importance que revêtent les pâturages naturels dans l'alimentation du bétail dans les communes vulnérables, les aménagements des parcours pastoraux peuvent permettre de couvrir certains besoins immédiats. Mais cette approche est entravée par différentes contraintes, à savoir :

• faible maîtrise par les agropasteurs de la production de semences fourragères et de la culture des légumineuses (dolique, niébé fourrager), des techniques de restauration des bourgoutières et des pâturages exondés dégradés avec des ressources fourragères naturelles (bourgou, panicum, cramcram, fonio sauvage), et des technologies de valorisation des sous-produits agricoles pour l'alimentation des animaux ;
• faible capacité des agropasteurs et de leurs organisations dans la gestion et l'entretien des infrastructures et équipements des parcours pastoraux ;
• insuffisance de financement de l'État dans l'aménagement des infrastructures et des équipements des parcours de certaines communes vulnérables.

Le développement des productions animales orienté vers la lutte contre la pauvreté passe par la mise en place, au niveau des groupes défavorisés, d'unités ou de microprojets d'élevage (élevage de poulets et pintades, élevage de petits ruminants, embouche paysanne), lesquels pourront contribuer à la lutte contre l'insécurité alimentaire à travers la génération de revenus. Les opportunités d'emplois qui en découleront permettront une certaine réinsertion économique dans les zones défavorisées du Mali. La mise en place des microprojets d'élevage dans les communes les plus vulnérables pourrait être une véritable solution pour l'accélération de l'atteinte de la cible 1C de l'OMD 1 si certaines contraintes étaient levées, comme par exemple :

• la faible capacité des femmes à conduire les élevages de poulets, de pintades, de petits ruminants et d'embouche paysanne (petits ruminants et bovins) ;
• l'insuffisance à la fois du financement des petites unités performantes d'élevage gérées par les femmes.

La valorisation des produits animaux (surtout la viande et le lait) par des technologies de transformation et de conservation simples, appropriées, à faible coût et accessibles aux producteurs et productrices offre aussi des possibilités pour l'accélération de l'atteinte de la cible 1C de l'OMD 1. Cependant, en ce qui concerne les communes vulnérables, les goulots d'étranglement doivent être levés pour faciliter la mise en œuvre de ces opportunités.

En matière de stockage, de transformation et de commercialisation de la viande, il s'agit des éléments suivants :

• méconnaissance des bonnes pratiques d'hygiène de collecte et de conservation de viande par les bouchers et les chevillards ;
• faibles capacités des professionnels (bouchers, rôtisseurs) en matière de techniques performantes de transformation de la viande ;
• insuffisance des aires d'abattage et des petites unités performantes de séchage de la viande.

Pour la production de la transformation et de la commercialisation du lait et des produits laitiers, les contraintes sont comme suit :

• méconnaissance des bonnes pratiques de collecte, de conservation et de transformation du lait par les producteurs ;
• inexistence de centres de collecte du lait dans les bassins laitiers des communes vulnérables ;
• manque de petites unités de transformation du lait au niveau des centres urbains des communes vulnérables ;
• faible potentiel génétique des races en matière de production laitière, prévalence de la fièvre aphteuse et insuffisance des tests de brucellose et de tuberculose dans les communes vulnérables.

Une contrainte majeure au développement des productions animales et à la valorisation des produits animaux, dans les communes vulnérables, découle de la faiblesse de l'appui-conseils en faveur des petits éleveurs et des petits producteurs de viande et de lait.

4.2.3. CONTRAINTES LIÉES AU DÉVELOPPEMENT DES PRODUCTIONS HALIEUTIQUES ET AQUACOLES

Dans le sous-secteur de la pêche et de l'aquaculture, il faut noter que pêcheurs figurent parmi les groupes les plus pauvres dans les communes les plus vulnérables. Ils s'adonnent à une pêche artisanale archaïque, comportant des pratiques de pêche prohibées et non respectueuses des ressources naturelles. Plusieurs goulots d'étranglement pèsent sur le développement de la pêche et de l'aquaculture dans ces communes, notamment :

• non-maîtrise, par les pêcheurs, de la gestion des équipements liés à la pêche, de la mobilisation de l'épargne et de l'organisation de la collecte des informations et des données statistiques ;
• insuffisance des capacités des communautés et des Collectivités Territoriales en matière de gestion des infrastructures et des équipements collectifs des pêcheries et en matière de préservation des ressources naturelles et de la biodiversité ;
• inexistence des conseils de pêche au niveau des Collectivités Territoriales des communes les plus vulnérables ;
• absence d'inspection et de contrôle sanitaires.

Par ailleurs, le sous-secteur de la pêche et de l'aquaculture dans les communes vulnérables se caractérise aussi par le manque de vulgarisation et de promotion de la pisciculture, notamment à travers les fermes piscicoles, les cages flottantes, la rizipisciculture et l'empoissonnement des mares.

Au Mali, la transformation du poisson est essentiellement assurée par les femmes, généralement les épouses de pêcheurs travaillant individuellement ou regroupées au sein d'associations. Si ces femmes maîtrisent les techniques traditionnelles de fumage et de séchage, elles ne sont pas au fait des techniques améliorées de transformation qui permettent de rehausser la qualité du produit, de diminuer les pertes post capture et de préserver l'environnement.

4.2.4. CONTRAINTES LIÉES À LA DIVERSIFICATION ET À LA SÉCURISATION DES SOURCES DE REVENUS

La lutte contre l'insécurité alimentaire dans les communes vulnérables nécessitera des interventions en matière de **diversification et de sécurisation des sources de revenus des groupes les plus vulnérables.** Trois types d'interventions prioritaires ont été retenus :

• Promotion de l'apiculture - La mise en œuvre de cette intervention est confrontée aux contraintes suivantes : la persistance des méthodes traditionnelles d'apiculture et inadaptation de techniques et du matériel de récolte et de collecte du miel ; la faible connaissance des apiculteurs en matière de bonnes pratiques d'apiculture améliorée ; et l'inexistence d'unités équipées pour le traitement du miel et de la cire.
• Promotion de l'entreprenariat féminin et des activités génératrices de revenus en milieu urbain et péri urbain - Les goulots d'étranglement qui entravent cette action sont, entre autres : la faiblesse des allocations financières de l'État en faveur de l'entreprenariat féminin ; la non maîtrise par les postulantes à l'entreprenariat féminin des technologies et des procédures de micro- entreprenariat et des techniques de gestion d'entreprise et d'AGR ; et le manque de vulgarisation des technologies et des procédés du micro-entreprenariat.
• Mise en place de filets sociaux de sécurité - À ce niveau, les goulots d'étranglement se résument aux points suivants : l'inexistence d'une stratégie formelle en la matière ; la faible capacité des comités de gestion des stocks de proximité ; l'insuffisance des stocks de proximité par rapport aux besoins ; et le manque de stocks céréaliers de réserves au niveau régional pour les interventions urgentes en cas de crise.

4.2.5. CONTRAINTES LIÉES À LA PRÉVENTION ET À LA GESTION DES CRISES ALIMENTAIRES

En matière de prévention et de gestion des crises alimentaires, malgré les acquis probants, les capacités actuelles de réponse ne permettent pas de prévenir ou de gérer certaines situations de crise.

Les parties prenantes au dispositif de gestion et de prévention des crises alimentaires aux divers échelons décentralisés (régional, local et com-

munal) doivent aujourd'hui être en mesure de relever les nouveaux défis. Parmi les contraintes qui pèsent sur cette situation, on note la faible capacité de maîtrise des questions politiques et des enjeux de la sécurité alimentaire au niveau des services d'appui-conseils et des acteurs opérationnels.

Sur le plan institutionnel, le mécanisme du PRMC, instrument majeur du système actuel de prévention et de gestion des crises alimentaires, est confronté à des difficultés récurrentes, à savoir : la problématique évolutive des crises alimentaires et l'inexistence de textes organiques adaptés.

Concernant les autres outils du dispositif de gestion et de prévention des crises alimentaires, certains goulots d'étranglement méritent également d'être soulignés :

• S'agissant du Fonds Commun de Contrepartie (FCC) et du Fonds de Sécurité Alimentaire (FSA), les contraintes majeures comprennent les retards importants enregistrés dans la mobilisation des fonds au niveau du Budget de l'État, la difficulté de reconstituer les fonds dans leur totalité (FSA) et l'insuffisance des allocations budgétaires annuelles du FCC.
• En ce qui concerne le Système d'Alerte Précoce (SAP), les principales difficultés résident dans l'insuffisance des ressources humaines et l'inadaptation des outils de collecte de données.
• Pour le suivi des marchés agricoles, les problèmes se résument à l'insuffisance des ressources humaines, la rareté de la diffusion des informations via l'ORTM et les radios de proximité ainsi que la production des bulletins de conjoncture.
• Concernant les capacités de stockage des différents intervenants (OPAM, PRIVES) :

- faiblesse des capacités liées aux infrastructures de stockage existantes pour couvrir les besoins en stockage des excédents et recevoir les appuis programmés dans le cadre du filet social (environ 170 000 tonnes pour 100 000 tonnes de capacité ;
- vétusté de certains magasins de stockage limités à une capacité de 80 000 tonnes ;
- insuffisance des capacités du stockage privé au niveau des grands bassins de productions céréalières.

• Concernant l'Enquête Agricole de Conjoncture (EAC), il convient de signaler l'insuffisance des allocations budgétaires, les retards importants enregistrés dans les décaissements, la diminution de l'envergure de la base du sondage et des enquêtes ne permettant pas l'établissement d'un bilan alimentaire.

4.2.6. CONTRAINTES LIÉES À LA RÉDUCTION DE LA PRÉVALENCE DE L'INSUFFISANCE PONDÉRALE

Dans les communes les plus vulnérables et les poches de malnutrition à l'échelle du pays, il s'agira de viser une amélioration rapide de l'état nutritionnel des enfants de moins de cinq ans et des femmes enceintes et allaitantes. Les trois types d'interventions prioritaires retenues à cet effet ne pourront atteindre leur plein impact sans que les goulots d'étranglement ci-dessous détaillés ne soient levés :

• Suivi et la récupération nutritionnelle : le manque d'activités systématiques de dépistage au niveau communautaire de la malnutrition des enfants de moins de cinq ans et des femmes enceintes ou allaitantes ; la prise en charge limitée des enfants de moins de cinq ans malnutris aigus, sévères ou modérés ainsi que des femmes enceintes ou allaitantes malnutries aigues, sévères ou modérées au niveau des Centres de Santé.
• Pour l'éducation et la promotion nutritionnelles : (i) la faible connaissance des ménages d'une part, en matière d"équilibre alimentaire des enfants de moins de cinq ans , des femmes enceintes et allaitantes et d'autre part sur les bonnes pratiques d'alimentation correcte et d'utilisation/valorisa-

tion de produits locaux y compris la cueillette (ii) l'évolution actuelle des mœurs qui handicape de plus en plus la pratique de l'allaitement maternel exclusif et la poursuite de l'allaitement au moins jusqu'aux 2 ans de l'enfant, (iii) l'insuffisance des cantines scolaires et l'inexistence de curricula d'enseignement de la nutrition dans les écoles fondamentales, (iv) l'absence des jardins scolaires avec points d'eau permanents dans les communes les plus vulnérables.

• Pour la lutte contre les carences en micronutriment : (i) la faible promotion de la production, de la vulgarisation et de la consommation des aliments riches en micronutriments, (ii) l'absence de vulgarisation en matière d'interventions d'enrichissement des aliments à domicile en milieu rural.

4.3. GOULOTS D'ÉTRANGLEMENT À CARACTÈRE TRANSVERSAL

Comme déjà indiqué, l'analyse des goulots d'étranglement a permis d'identifier 14 goulots à caractère transversal. Les goulots d'étranglement aux interventions transversales concernent la gestion du foncier agricole, la promotion du microcrédit, la planification et la maîtrise d'ouvrage des interventions par les Collectivités Territoriales, le suivi, par les organisations des producteurs, des interventions ciblant leurs adhérents et les activités de communication pour la mise en œuvre des interventions.

4.3.1. CONTRAINTES RELATIVES À LA GESTION DU FONCIER AGRICOLE

Dans plusieurs zones agricoles du Mali, l'accès à la terre pose généralement peu de difficultés lorsque les conditions coutumières sont respectées. Cependant, du fait de l'absence d'une législation foncière agricole formelle, les producteurs ruraux ont souvent des difficultés à s'approprier pleinement la gestion de leurs exploitations. La Loi d'Orientation Agricole (LOA) a prescrit l'élaboration d'une politique foncière agricole (article 77) et l'élaboration d'une loi sur le foncier agricole (article 78). La feuille de route destinée à la mise en œuvre de ce volet foncier est en cours de préparation. Le processus mérite d'être accéléré. En attendant, la gestion du foncier constitue un goulot d'étranglement majeur pour le développement des productions végétales, animales et halieutiques, qui se manifeste à plusieurs niveaux :

• En matière de productions végétales pluviales, les producteurs rechignent à investir dans la restauration et la conservation des sols car les terres peuvent leur être retirées à tout moment.

• En matière d'exploitation des pâturages et des parcours, l'insuffisance des aménagements, l'extension des terres agricoles et le non respect des dispositions de la Charte pastorale et des règles coutumières exacerbent les conflits entre agriculteurs et éleveurs pour l'accès aux ressources.

• En matière d'irrigation de proximité, les petits périmètres irrigués, comme par exemple dans certaines zones du Delta et du Nord Mali, les investissements sont souvent inexploités à cause des prétentions de certaines personnes qui font valoir leurs droits de propriété sur les parcelles aménagées pour d'autres.

Fort de ce qui précède, pour garantir une bonne mise en œuvre des interventions du CAO, la question foncière doit être clarifiée avec les populations avant le démarrage des actions. À cet effet, une preuve du droit d'usage ou de gestion devra être produite. Cette démarche vise à assurer un accès à la terre équitable et sécurisé pour tous, notamment pour les femmes et les jeunes.

4.3.2. CONTRAINTES RELATIVES À L'ACCÈS AU MICROCRÉDIT DANS LE CADRE DES INTERVENTIONS RETENUES

L'analyse des activités actuelles des Systèmes Financiers Décentralisés dans le monde rural fait apparaître les contraintes suivantes :

• grande incertitude par rapport à l'obtention du financement des intrants ;
• insuffisance du niveau de technicité des producteurs ;
• insuffisance des ressources et des moyens de refinancement ;
• niveau de financement dérisoire des systèmes de productions agricoles ;
• manque de produits et de ressources adaptées surtout par rapport au financement en matière de stockage, de transformation et de commercialisation des productions végétales, animales et halieutique ;
• taux élevé de dégradation du portefeuille en ce qui concerne les activités du monde rural ;
• absence d'accompagnement et d'appui en faveur des Organisations Paysannes (OP) et des coopératives ;
• taux d'intérêt relativement élevé par rapport aux revenus des producteurs ;
• faible couverture des zones les plus vulnérables ;
•faible niveau d'organisation des producteurs.

Il existe des Systèmes Financiers Décentralisés d'envergure qui développent des approches intéressantes dans le domaine du crédit agricole (Kafo Jiginew, Kondo Jigima, Nièsigiso, etc.). D'autres structures, de taille plus réduite, développent des méthodes très artisanales qui se caractérisent globalement par la faiblesse de leurs ressources, insuffisantes pour répondre aux besoins des financements à long terme..

La faible rentabilité des filières agricoles et les risques élevés qui pèsent sur ces filières rendent très difficile leur accès au crédit. Il faut donc trouver un dispositif original de financement qui autorise un développement significatif de toutes les productions agricoles. Les solutions pourraient résider dans la mise en place différents types de mécanismes, tels que : (i) des subventions publiques visant à réduire les taux d'intérêts par un mécanisme de bonification d'intérêt ou à alimenter des fonds de garantie ; et (ii) des lignes de crédit pouvant pallier aux besoins en ressources longues pour inciter les Systèmes Financiers Décentralisés à intervenir dans les communes les plus vulnérables.

.

4.3.3. CONTRAINTES AU NIVEAU DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE, DE LA PLANIFICATION ET DU SUIVI-ÉVALUATION DES INTERVENTIONS, ET DU PLAIDOYER/LOBBYING DES ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT PAR LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

La maîtrise d'ouvrage par une collectivité est considérée comme un pouvoir de décision pour promouvoir le développement de son territoire dans le cadre des compétences et des ressources qui lui sont transférées. Par ailleurs, les Collectivités Territoriales doivent assurer le premier rôle dans le plaidoyer/lobbying des actions de développement initiées pour leur territoire ainsi que dans le domaine de la planification de la mise en œuvre et du suivi-évaluation des interventions. Mais le goulot d'étranglement réside dans la faiblesse actuelle des capacités des Collectivités au regard de ces missions.

Dans le domaine de la prévention et la gestion des crises alimentaires, les Collectivités Territoriales ont une mauvaise connaissance de leur rôle dans la mise en œuvre des activités du dispositif de gestion et de prévention des crises alimentaires.

4.3.4. CONTRAINTES RELATIVES À LA PARTICIPATION DES ORGANISATIONS DE PRODUCTEURS À LA MISE EN ŒUVRE DES INTERVENTIONS CIBLANT LEURS ADHÉRENTS

Les leaders paysans et plus généralement les Organisations de Producteurs ont des difficultés à prendre en charge les problèmes des petits producteurs. Bien que les Organisations de Producteurs commencent à mieux s'organiser, leurs capacités sont insuffisantes pour assurer l'initiation et le suivi des interventions en faveur de leurs adhérents ainsi que l'interaction avec d'autres filières. En plus, elles souffrent aussi de sérieuses lacunes en matière de gouvernance et de gestion technique et financière.

Les contraintes les plus urgentes à résoudre concernent donc des compétences spécifiques et bien ciblées pour réaliser les objectifs de viabilité des interventions du CAO en privilégiant les compétences dans le domaine du développement des stratégies de stockage, de transformation et de commercialisation, en vue d'accroître la création de valeur ajoutée. Par ailleurs, dans le domaine de la prévention et la gestion des crises alimentaires, les Organisations de Producteurs ne sont pas assez actives et le principal goulot d'étranglement les concernant découle de leur manque d'implication dans les activités du dispositif de gestion et de prévention des crises alimentaires pour mieux aider leurs adhérents face aux crises.

4.3.5. CONTRAINTES RELATIVES AUX ACTIVITÉS DE COMMUNICATION POUR LA MISE EN ŒUVRE DES INTERVENTIONS

La mise en œuvre d'activités de communication suppose le choix d'un canal approprié, capable d'avoir un impact certain auprès du public cible. Force est de constater aujourd'hui que les moyens de communication sociale tels que la télévision, les radios de proximité, les journaux, les affiches et les petites publications (notamment les documents de post-alphabétisation) arrivent de plus en plus à pénétrer dans les villages les plus reculés. Par conséquent, les médias font désormais intégralement partie du paysage dans le monde rural et il est primordial de les mobiliser. Pour ce faire, les contraintes les plus immédiates à lever concernent le manque de financement pour mener des campagnes de sensibilisation et de diffusion d'informations et de messages relatifs aux interventions du CAO.

V. IDENTIFICATION ET PRIORISATION DES SOLUTIONS D'ACCÉLÉRATION

Suite à l'identification et à la priorisation des goulots d'intervention, le Groupe technique restreint a proposé des solutions qui permettent, à court terme, de supprimer ou d'atténuer les goulots qui entravent la mise en œuvre des interventions retenues. Conformément à la méthodologie du CAO, la formulation des solutions potentielles s'est appuyée sur les expériences éprouvées au niveau national, les expériences réussies et les bonnes pratiques susceptibles d'accélérer l'atteinte de la cible 1C de l'OMD 1. Ces solutions ont ensuite fait l'objet de différentes évaluations :

• d'une part, en termes d'impact par rapport à l'atteinte de la cible de l'OMD visé (à travers une analyse de l'ampleur, de la rapidité et de la durabilité de chaque impact) ;
• et d'autre part, en termes de faisabilité (en vérifiant comment la Gouvernance actuelle facilitera leur réalisation, s'il existe des capacités suffisantes pour leur programmation et leur application et si des financements potentiels sont mobilisables à cet effet).

Les solutions sectorielles ou transversales considérées comme les plus réalisables à court terme et les plus efficaces au niveau de l'ampleur de l'impact, de la rapidité et de la soutenabilité à long terme pour accélérer l'atteinte de la cible 1C de l'OMD 1 ont été retenues.

Partant de ces principes, 109 solutions identifiées et priorisées sur la base des documents de stratégies et des plans nationaux existants (spécifiquement à partir du Programme National de Sécurité Alimentaire-Phase II et de l'Initiative d'Accélération des OMD dans les 166 Communes les plus vulnérables) ont été retenues. Pour celles d'entre elles qui sont déjà déployées, il s'agira simplement d'en accélérer la mise en œuvre par la concentration des ressources et des efforts nécessaires. D'autres sont à initier dans les meilleurs délais. Toutes ces solutions sont fondées sur une mise en œuvre à court et moyen terme.

VI. SYNTHESE DES SOLUTIONS D'ACCELERATION

Cette section présente un récapitulatif, envisagé selon les domaines d'interventions, des différentes solutions retenues pour l'accélération des progrès en vue d'atteindre la cible 1C de l'OMD 1.

Les solutions sectorielles retenues seront mises en œuvre dans les domaines d'intervention suivants :

1. Développement des principales productions végétales vivrières : amélioration de la fertilité des terres des petits producteurs ; développement de la petite irrigation au profit des petits producteurs ; amélioration de l'accès équitable aux intrants adaptés et aux équipements agricoles ; amélioration des conditions de conservation, de stockage, et de commercialisation ; promotion de la petite transformation des productions végétales vivrières et renforcement de l'appui-conseils en faveur des petits producteurs/productrices.

2. Développement des productions animales: production de semences fourragères et promotion de la culture des légumineuses par les agropasteurs ; restauration des bourgoutières et des pâturages exondés dégradés ; formation des agropasteurs à la valorisation des sous-produits agricoles pour l'alimentation des animaux ; renforcement des capacités des organisations d'agro-pasteurs en gestion et entretien des infrastructures et équipements pastoraux ; élaboration et mise en œuvre d'un Programme Spécial d'aménagements pastoraux dans les communes non encore touchées devant être financé par l'État, les CT et les PTF ; élaboration et mise en œuvre d'une stratégie de promotion de l'aviculture familiale au profit des femmes par un financement du Fonds National d'Appui à l'Agriculture (Guichet Développement Agricole) ; appui à l'installation d'unités d'élevage de poulets et de pintades gérées par des femmes ; organisation de sessions de formation à l'intention des avicultrices sur la conduite des élevages de poulets et de pintades ; élaboration et mise en œuvre d'une stratégie de promotion de l'élevage de petits ruminants auprès des femmes, financée par le Fonds National d'Appui à l'Agriculture (Guichet Développement Agricole) ; appui à la mise en place de petites unités performantes d'élevage de petits ruminants gérées par des femmes; organisation de sessions de formation à l'intention des femmes sur la conduite des élevages de petits ruminants ; élaboration et mise en œuvre d'une stratégie de promotion de l'embouche paysanne en faveur des femmes à financer par le Fonds National d'Appui à l'Agriculture (Guichet Développement Agricole); appui à l'installation des petites unités performantes d'embouche de petits ruminants et de bovins en faveur des femmes, organisation de sessions de formation des avicultrices sur la conduite de l'embouche paysanne ; appui à la promotion d'aires d'abattages, de petites unités performantes de séchage solaire de viande et petites boucheries/rôtisseries modernes dans les centres urbains des communes les plus vulnérables; organisation de sessions de formation à l'intention des professionnels de la viande en matière de bonnes pratiques d'hygiène de collecte et de conservation de la viande et de techniques performantes de transformation de la viande ; appui à la création de centres de collecte du lait et d'unités de transformation du lait dans les bassins laitiers des communes les plus vulnérables ; organisation de sessions de formation destinées aux productrices/transformatrices de lait sur les bonnes pratiques de collecte, de conservation et de transformation du lait ; appui à l'amélioration du potentiel génétique des races bovines ; organisation de la vaccination contre la fièvre aphteuse et formation des producteurs de lait sur la pratique régulière du test brucellique; renforcement des effectifs et des capacités du personnel d'appui-conseils en faveur des petits éleveurs et producteurs de viande et de lait.

3. Développement de la pêche et de l'aquaculture : formation des communautés de pêche artisanale en gestion des équipements de pêche, en mobilisation de l'épargne, en organisation de la collecte des informations et des données statistiques; renforcement des capacités des communautés et de leurs CT en gestion des infrastructures et des équipements collectifs liés aux pêcheries et en préservation des ressources naturelles et de la biodiversité ; appui à la mise en place des conseils de pêche au niveau des CT ; appui à la Systématisation des inspections et des contrôles sanitaires au niveau des pêcheries et des exploitations de pisciculture ; création de fermes piscicoles et de cages flottantes et appui au développement de la rizipisciculture et de l'empoissonnement des mares ; renforcement des capacités des femmes en transformation du poisson ; renforcement de l'appui-conseils en faveur des pêcheurs et des pisciculteurs.

4. Diversification et sécurisation des sources de revenus des groupes les plus vulnérables: (a) promotion de l'apiculture en appuyant les apiculteurs/apicultrices pour l'acquisition de ruches améliorées et de matériels de récolte et pour la création d'unités de traitement du miel et de la cire ; organisation à l'intention des unités d'apiculteurs/apicultrices de sessions de formation sur les pratiques apicoles améliorées et leur impact sur l'environnement ; (b) promotion de l'entreprenariat féminin et des activités génératrices de revenus en élaborant et en mettant en œuvre une stratégie de promotion de l'entreprenariat féminin, en organisant des sessions de formation pour les femmes sur les technologies et les procédés du micro entreprenariat et les techniques de gestion d'entreprise et de gestion d'AGR, et en appuyant la création de micro-entreprises en agroforesterie, en artisanat, en petit commerce, en transport et en exploitation de plates-formes multifonctionnelles ; (c) mise en place de filets sociaux de sécurité en élaborant une stratégie de mise en place des filets sociaux, en renforçant les capacités des CT et des comités de gestion en matière de maintenance et de stocks de proximité, en renforçant les stocks physiques au niveau des banques de céréales et en appuyant la création de stocks de réserves régionales au niveau des 8 Régions administratives.

5. Prévention et gestion des crises alimentaires : (a) renforcement des capacités des services d'appui-conseils sur les politiques et les enjeux en matière de sécurité alimentaire et leur rôle dans la mise en œuvre des activités du dispositif de gestion et de prévention des crises alimentaires aux différents niveaux déconcentrés (régional, local et communal) ; (b) renforcement institutionnel du Programme de restructuration du marché céréalier (PRMC), à travers l'élaboration, l'adoption et la mise en œuvre des textes organiques du PRMC et des codes de gestion de ses différents stocks ; (c) renforcement des capacités de stockage de l'OPAM, à travers la réhabilitation des magasins existants défectueux et la construction de nouvelles capacités pour l'emmagasinage du stock national de sécurité, du Stock national d'intervention et des appuis du filet social ; (d) renforcement du Fonds commun de contre partie (augmentation des contributions de l'État au FCC) et du Fonds de sécurité alimentaire (reconstitution à court terme du FSA au niveau requis) ; (e) renforcement du Système d'Alerte Précoce par l'augmentation des effectifs et des capacités du personnel et des outils de collecte de données sur les sites sentinelles de surveillance nutritionnelle, et l'extension du système de suivi de l'état de la sécurité alimentaire en zone urbaine ; (f) renforcement de l'Observatoire du marché Agricole par l'augmentation des effectifs et des capacités du personnel , l'intensification de la diffusion des informations sur les marchés agricoles au niveau de l'ORTM et des radios de proximité et la production accrue des bulletins de conjoncture sur les marchés agricoles ; (g) renforcement de l'enquête agricole de conjoncture par le biais d'allocations budgétaires annuelles accrues pour

avoir une base de sondage avec un échantillonnage assez représentatif et la mobilisation des ressources accélérée au niveau du Budget d'Etat

6. Réduction de la prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de cinq ans : (a) suivi et récupération nutritionnelles en appuyant les activités de dépistage de la malnutrition des enfants de moins de cinq ans et des femmes enceintes ou allaitantes au niveau des Centres de Santé et en contribuant à une prise en charge limitée des enfants de moins de cinq ans malnutris aigus, sévères ou modérés et des femmes enceintes ou allaitantes malnutries aigues, sévères ou modérées par les Centres de Santé ; (b) éducation et promotion nutritionnelles via des campagnes d'éducation nutritionnelle à l'intention des ménages en matière d'équilibre alimentaire des enfants de moins de cinq ans et des femmes enceintes et allaitantes, des campagnes d'éducation nutritionnelle des ménages dans les communes les plus vulnérables sur les bonnes pratiques liées à l'alimentation correcte et à l'utilisation et la valorisation des produits locaux et de cueillette et des campagnes de promotion de l'allaitement maternel exclusif dans les 6 premiers mois de la vie et la poursuite de l'allaitement au moins jusqu'aux 2 ans de l'enfant, en contribuant au renforcement des programmes des cantines scolaires dans les communes les plus vulnérables et à l'introduction de curricula d'enseignement de la nutrition dans les écoles fondamentales des communes les plus vulnérables, et en appuyant l'implantation de jardins scolaires avec points d'eau permanents ; (c) lutte contre les carences en micronutriments en appuyant les campagnes de promotion de la consommation par les enfants de moins de cinq ans et les femmes enceintes et allaitantes d'aliments riches en micronutriments et les campagnes de vulgarisation en matière d'interventions d'enrichissement, à domicile en milieu rural, des aliments dédiés à la consommation par les enfants de moins de cinq ans et les femmes enceintes et allaitantes.

Pour permettre une mise en œuvre efficace de ces solutions sectorielles, un certain nombre de solutions à caractère transversal ont été identifiées, qui visent aux résultats suivants :

a) Amélioration de la Gestion du foncier sur les sites d'interventions du CAO, à travers un appui aux commissions foncières communales et locales, aux Collectivités Territoriales et aux Administrations locales pour les inciter à faciliter l'accès des petits producteurs à la terre.
b) Promotion du microcrédit dans les zones d'intervention du CAO, à travers la création du Fonds de Garantie prévu sur le Guichet 3 du Fonds National d'Appui à l'Agriculture, pour garantir les emprunts contractés par les exploitants Agricoles aux fins du stockage, de la transformation et de la commercialisation des productions vivrières, et de la mise en place des lignes de crédits au niveau des systèmes financiers décentralisés pour développer des produits financiers adaptés au développement des productions végétales, animales et halieutiques.
c) Renforcement des capacités des Collectivités Territoriales en matière de maîtrise d'ouvrage, de planification et de suivi-évaluation des interventions, de prévention et de gestion des crises alimentaires et de plaidoyer/lobbying des activités de développement de leur territoire.
d) Renforcement des capacités des Organisations de Producteurs en matière de planification et d'exécution des activités dont la maîtrise d'œuvre leur est confiée, d'organisation de leurs adhérents et de leur mise en réseau avec d'autres intervenants dans les différentes filières, de stockage communautaire ou associatif, de transformation et de commercialisation des productions, d'intermédiation entre les institutions de microfinance et les producteurs en vue de faciliter l'accès et le remboursement liés au crédit.

VII. PLAN D'ACTIONS ET DE MISE EN ŒUVRE POUR L'ACCÉLÉRATION DE L'ATTEINTE DE LA CIBLE 1C DE L'OMD 1

L'élaboration d'un Plan d'actions et de mise en œuvre des solutions d'accélération pour l'atteinte de la cible 1C de l'OMD 1 à l'horizon 2015 sera articulée selon les étapes suivantes :

• évaluation des coûts estimatifs des solutions d'accélération retenues ;

• définition des modalités d'exécution du Plan d'actions de l'accélération (notamment les indications sur le cadre institutionnel d'exécution, le cadre opérationnel et le système de suivi évaluation) ;

• identification des partenariats à développer pour la mobilisation des ressources.

7.1 ÉVALUATION DES COÛTS ESTIMATIFS DES SOLUTIONS D'ACCÉLÉRATION RETENUES

L'exercice CAO a révélé que certaines solutions retenues pour lever les goulots d'étranglement entravant les interventions prioritaires avaient déjà été sélectionnées au titre de l'Axe 1 « Agriculture et lutte contre la faim » de l'I 166. Par conséquent, pour évaluer les coûts de ce type de solutions, il a été décidé de recourir au le modèle conçu dans le cadre du « Projet Objectifs du Millénaire pour le Développement » des Nations Unies, qui avait été adapté aux spécificités du Mali puis réadapté au cas des 166 communes les plus vulnérables du pays. Le Gouvernement du Mali et ses partenaires avaient alors réalisé plusieurs études visant à mieux définir les contours opérationnels du Programme de l'I 166, dont une évaluation des besoins physiques et financiers dans ces communes pour l'atteinte des OMD d'ici 2015. C'est ainsi que l'évaluation des coûts estimatifs des solutions prioritaires retenues pour l'accélération de l'atteinte de la cible 1C de l'OMD 1 avaient été déjà identifiées dans le Programme de l'Initiative 166 sur la période 2012-2015. Cependant, ce modèle ne pouvant pas servir à évaluer les coûts des autres solutions, ceux-ci ont été estimés d'une manière plus classique en se référant aux programmes et projets déjà en cours d'exécution. Ainsi, les coûts estimatifs de l'ensemble des solutions prioritaires retenues au titre de l'accélération de l'atteinte de la cible 1C de l'OMD 1 ont été établis par l'agrégation des résultats obtenus à l'issue de ces deux processus d'évaluation.

Les besoins globaux de financement des solutions accélératives retenues s'élèvent à 117,104 milliards de FCFA.

Le Tableau 14 en Annexe détaille les solutions accélératives retenues pour l'atteinte de la cible 1C de l'OMD 1 ainsi que leurs coûts.

Le Tableau 15 de l'Annexe fournit un plan indicatif des solutions accélératives devant être déployées entre 2012 et 2015. Élaboré à partir du modèle d'évaluation du Programme de l'I 166, ce chronogramme comprend également les coûts des solutions retenues ainsi que les acteurs/partenaires responsables de leur exécution.

Le processus du CAO a permis d'identifier certains financements disponibles pour la mise en œuvre partielle ou totale de certaines solutions accélératives retenues, au titre des sommes que l'État et les PTF s'étaient déjà engagés à débourser, dans le cadre de projets ou programmes en cours ou en perspective, destinés aux 166 Communes. Pour identifier ces fonds, il a été décidé de procéder à une enquête sur les disponibilités de financement auprès des Collectivités Territoriales, des Départements Ministériels et de leurs Services Centraux et Déconcentrés, des structures de projets, des PTF et des ONG intervenant dans les 166 Communes concernées. Les besoins nets de financement du Plan

d'actions de l'accélération, c'est-à-dire les fonds à mobiliser, sont calculés en déduisant les montants des financements disponibles des besoins globaux de financement.

Les besoins de financements nets seront ensuite ventilés en fonction des contributions attendues des différents bailleurs, (les bénéficiaires, l'État et les PTF), selon la clé de répartition adoptée dans le cadre de l'I 166, comme suit:

• Bénéficiaires (y compris les Collectivités Territoriales des 166 Communes) : 9,1 % ;
• Gouvernement du Mali : 27,3 % ;
• PTF : 63,6 %.

Les résultats de l'enquête sur les disponibilités de financement permettront de procéder à l'actualisation du Plan d'actions pour la mise en œuvre, sur la base d'une définition précise des gaps de financement et des périodes de réalisation des solutions accélératives retenues.

7.2 MODALITÉS D'EXÉCUTION DU PLAN D'ACTIONS DE L'ACCÉLÉRATION

Étant donné que le Plan d'actions de l'accélération vise à la mise en œuvre de l'Axe 1 « Agriculture et lutte contre la faim » de l'I 166, il a été décidé d'opter, en termes de modalités d'exécution, pour les mêmes conditions que celles qui régissent ce programme, soit à travers la responsabilisation des acteurs étatiques (à l'échelle nationale et locale), de la société civile et du secteur privé.

Le dispositif institutionnel s'appuiera sur les organes existants au niveau du cadre institutionnel de suivi du CSLP et de la décentralisation :

• Au niveau central, l'organe d'approbation et de délibération est le Groupe Thématique (GT) I 166 du Comité National d'Orientation (CNO) du CSLP, présidé par le Premier Ministre, chargé de formuler les orientations du programme et de veiller au respect des engagements souscrits par les différentes parties impliquées dans la mise en œuvre de l'I 166, dont il est chargé de superviser l'ensemble du processus.
• Quant aux d'organes d'orientation afférents aux divers échelons décentralisés, il s'agit des différentes Commissions Thématiques I 66 du Comité Régional d'Orientation de Coordination et de Suivi des Actions de Développement (CROCSAD), du Comité Local d'Orientation de Coordination et de Suivi des Actions de Développement (CLOCSAD) et du Comité Communal d'Orientation de Coordination et de Suivi des Actions de Développement (CCOCSAD), qui ont pour mission principale d'impulser le programme respectivement aux niveaux régional, local (cercle) et communal et de faire respecter les engagements y afférents souscrits par les parties prenantes à sa mise en œuvre à l'échelon concerné.

Le cadre opérationnel pour la coordination des différents acteurs impliqués dans la mise en œuvre du Plan d'actions comprendra les instances suivantes :

• Au niveau national, la Cellule de Coordination Nationale de l'I 166 (CCN I 166) est chargée de la mise en œuvre effective du programme par le biais de la coordination générale des activités d'élaboration et d'exécution des plans annuels d'atteinte des OMD dans les 166 Communes ; elle dispose, à l'échelon décentralisé, des points focaux énumérés ci-dessous.
• Au niveau régional, le point focal régional I 166 est assuré par la Direction Régionale de la Planification, de la Statistique, de l'Informatique, de l'Aménagement du territoire et de la Population (DRPSIAP).

• Au niveau cercle, le point focal local I 166 est chargé du service local de planification
• Au niveau communal, le rôle de point focal I 166 est assumé par le Maire.
Les points focaux aux différents échelons seront essentiellement chargés de la coordination des activités techniques du programme.

Dans le souci du respect des procédures en vigueur partagées avec les PTF, l'arrangement relatif à la gestion du Plan d'actions de l'accélération s'inscrira dans une logique élargie aux trois scénarios suivants : (i) appui budgétaire général et sectoriel ; (ii) appui budgétaire de type approche programme ; et (iii) approche projet envisagée selon les règles et procédures des PTF contributeurs au Plan d'actions.

Le système de suivi-évaluation du Plan d'actions de l'accélération sera emprunté à celui du Programme de l'Initiative 166 Communes, dans le cadre duquel il a été convenu d'instaurer un processus continu de collecte d'informations fiables sur la mise en œuvre des actions prévues. Il s'agit d'un mécanisme de suivi-évaluation quantitatif et qualitatif des paramètres d'exécution du programme. Il est de type participatif et comprend la collecte de données à la base, les compilations et les traitements intermédiaires aux différents échelons, la centralisation des données et leur traitement final au niveau central.

Ce processus comporte trois composantes majeures, à savoir le suivi-exécution, le suivi financier et l'évaluation proprement dite.

Le suivi-exécution couvre le suivi technique des réalisations physiques prévues. Il prend corps à la base dans les 166 communes et comprend l'enregistrement des données d'exécution, leur compilation en fonction des différents échelons et leur remontée au niveau central pour les besoins des comparaisons périodiques avec les prévisions en vue d'apprécier et de commenter éventuels et produire un rapport de suivi-évaluation global.

Le suivi financier concerne le paramétrage de l'exécution financière du programme, qui regroupe les activités d'enregistrement des données depuis la base, leur circulation, leur compilation selon les niveaux et la centralisation des dépenses effectuées. Le processus permet de déterminer périodiquement le montant total des dépenses effectuées et de les comparer aux prévisions budgétaires de manière à faire ressortir les écarts et en rechercher les causes. ***Le système comporte par ailleurs un suivi externe mené par l'organisme de tutelle et les PTF impliqués dans le financement.***

Au niveau des communes concernées, le suivi-exécution sera réalisé dans le cadre de l'exécution des Programmes de Développement Economique, Social et Culturel (PDSEC) basés sur les OMD. Les points focaux communaux I 166 collecteront les informations techniques relatives à l'exécution des actions prévues sur le terrain. Les données seront compilées par commune puis transmises aux points focaux locaux (niveau cercle) pour vérification et analyse. Les résultats obtenus devront être adressés aux points focaux régionaux qui procèderont à la compilation puis à la vérification et l'analyse des données pour l'ensemble de la région, qu'ils enverront à leur tour à la CNN de l'I 166 pour y subir le traitement final. À ce stade, le niveau central assurera l'agrégation globale des données et leur comparaison aux prévisions, et produira le rapport de suivi-évaluation.

Dans le cadre du suivi externe, la tutelle du programme (primature) organise au moins une fois par an, conjointement avec les bailleurs de fonds, une mission de terrain censée inspecter les réalisations du programme sur le terrain afin de relever les difficultés de mise en œuvre.

Les rôles et responsabilités des acteurs locaux dans le suivi-évaluation sont comme suit :

En ce qui concerne le suivi technique, les acteurs à l'échelon local de base sont les points focaux I 166, les services techniques déconcentrés, les ONG et les Collectivités Territoriales bénéficiaires aux différents niveaux.

Les points focaux devront collecter et centraliser les données en rapport avec les services techniques déconcentrés, les ONG et les maîtres d'ouvrages délégués aux travaux. Ils auront pour tâches spécifiques de produire des rapports d'analyses trimestriels et semestriels, et d'outiller les Collectivités Territoriales pour la participation à la conception et au suivi-évaluation des actions.

Les Collectivités décentralisées bénéficiaires fourniront les informations sur l'état d'exécution des réalisations prévues ; et leurs appréciations et souhaits seront intégrés dans les données collectées. Il est notamment envisagé de mettre en place des contrats de performance, dans lesquels les communes de l'I 166 s'engageront à réaliser les actions programmées dans leurs PDESC, en termes d'infrastructures, de ressources humaines ou de renforcement des capacités et ce dans les délais impartis.

Pour le suivi financier, les acteurs impliqués dans le système financier aux différents niveaux d'exécution, notamment les services financiers régionaux, locaux et communaux, les ONG ainsi que les PTF concernés seront mobilisés. Les données seront compilées par commune par les Receveurs municipaux et alimenteront le circuit du suivi financier. Les Trésoriers payeurs centraliseront et synthétiseront les données régionales qu'ils introduiront dans le circuit du suivi financier. Le Service financier du CCN I 166 centralisera les données financières provenant des régions et élaborera sur cette base le rapport semestriel d'exécution financière dans lequel les réalisations financières seront comparées aux prévisions pour estimer les écarts et prendre les mesures correctives en cas de besoin.

Un rapport annuel de suivi technique et financier sera produit, comportant les données compilées sur l'exécution technique et financière du programme, et notamment les progrès obtenus dans la mise en œuvre des actions prévues, les difficultés rencontrées et les mesures à prendre. Le rapport annuel devra permettre le suivi global de l'ensemble des activités du programme, de sa performance et son impact.

7.3 PARTENARIATS POUR LA MOBILISATION DES RESSOURCES ET LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTIONS DE L'ACCÉLÉRATION

Le Gouvernement du Mali et ses Partenaires Techniques et Financiers ont instauré un processus de dialogue politique et stratégique sur les différents thèmes liés à la mise en œuvre de l'approche sectorielle dans le développement économique et social du pays. La concertation et la collaboration actuellement engagées entre le Gouvernement et les PTF du secteur « Agriculture et Sécurité Alimentaire » constituent un outil efficace pour construire le dialogue nécessaire à la mise en œuvre du processus d'accélération des OMD au Mali. C'est à ce titre qu'il est envisagé, après la validation du Document du CAO, d'organiser d'une réunion des membres du cadre de dialogue stratégique (Secrétaires Généraux des Ministères, Techniciens des PTF et Organisations de la Société Civile) puis du cadre de dialogue politique (Ministres, Ambassadeurs et Représentants de la Coopération Bilatérale et Multilatérale, Chefs de files des Organisations de la Société Civile) aux fins de l'examen et l'adoption du Rapport final et du plan d'action du CAO ainsi que des termes de référence de la consultation théma-

tique qui devra être mise en place pour la mobilisation des ressources financières.

Avant la tenue de la consultation thématique, il convient d'actualiser le Plan d'actions de manière à ce qu'il reflète les données les plus récentes sur les gaps de financement et le calendrier détaillé de la réalisation des solutions accélératives retenues.

VIII. PERSPECTIVES DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTIONS DU CAO SUITE À LA CRISE POLITIQUE, INSTITUTIONNELLE ET SÉCURITAIRE ACTUELLE

Les perspectives de sortie à court terme de la crise complexe (politique, institutionnelle sécuritaire, alimentaire et nutritionnelle) que connait le Mali depuis 2012, sont envisagées dans la Feuille de Route pour la transition, adoptée par l'Assemblée Nationale le 29 Janvier 2013, qui sert de cadre de référence à l'action du Gouvernement, en définissant ses orientations stratégiques et ses priorités durant cette période de transition politique. Face à l'ampleur des besoins et à l'insuffisance des ressources propres du Mali, le Gouvernement envisage par la suite, la tenue d'une table ronde des bailleurs et amis du Mali, afin d'obtenir les financements pour la réhabilitation des infrastructures administratives, économiques, sociales et culturelles, l'aide au retour des personnes réfugiées et déplacées, la réinsertion socioéconomique des personnes touchées par la crise et la relance des activités économiques. Cela offre aussi l'opportunité pour un nouveau départ, qui exigera la définition de politiques véritablement centrées sur la lutte contre la pauvreté et appuyées par une coopération internationale forte et appropriée. Il appartient aux partenaires techniques et financiers du Mali de soutenir les efforts de relance économique et de stabilité sociale envisagée par les autorités maliennes afin que l'atteinte des OMD se matérialise effectivement et qu'elle renforce plus durablement la stabilité sociopolitique du pays. D'ores et déjà, la redynamisation du processus de mise en œuvre du Plan d'actions du CAO devra faire partie des efforts actuels de sortie de crise. Dans ce cadre, la consultation thématique, qui avait été envisagée pour la mobilisation des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre du Plan d'actions du CAO, pourra être intégrée à la table ronde des bailleurs et amis du Mali dont l'organisation a été prévue par la feuille de route du Gouvernement après la transition.

TABLEAU 11 : MATRICE RÉCAPITULATIVE DES DOMAINES D'INTERVENTIONS, DES INTERVENTIONS-CLÉS ET DES INTERVENTIONS PRIORITAIRES

OMD ET CIBLE	OMD ET CIBLE	DOMAINE D'INTERVENTIONS	INTERVENTIONS CLÉS	INTERVENTIONS PRIORITAIRES
Objectif 1: Éliminer la pauvreté extrême et la faim **Cible 1C :** Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim	**Indicateur 1 :** Proportion de la population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorique	**1. Accroissement des productions végétales, animales et halieutiques**	Développement des principales productions végétales vivrières	Amélioration de la restauration et de la conservation du sol et de l'eau (réalisation de cordons pierreux dans les zones dégradées, confection de zaï dans les champs de céréaliculture, confection de diguettes et production d'engrais organique par compostage)
				Réalisation et mise en valeur d'aménagements hydroagricoles de proximité (PPIV, Bas-fonds, plaines de submersion contrôlée, d'oasis, etc.) pour les cultures irriguées (riz, du blé, du maïs, du sorgho de décrue et maraîchage)
				Accroissement de l'accès des petits producteurs/productrices aux différents facteurs de production (semences, engrais, pesticides et petits équipements)
				Amélioration des conditions de conservation et de stockage des productions végétales vivrières
				Promotion de la transformation des productions végétales vivrières
				Amélioration de la commercialisation des productions végétales vivrières
				Renforcement de l'Appui-conseils en faveur des petits producteurs/ productrices
			Développement des productions animales	Appui à l'aménagement des parcours pastoraux
				Amélioration de l'aviculture familiale (élevage de poulets et de pintades) en faveur des femmes
				Appui à l'élevage de petits ruminants (ovins et caprins) en faveur des femmes
				Développement de l'embouche paysanne (petits ruminants et bovins) en faveur des femmes
				Promotion du stockage, de la transformation et de la commercialisation de la viande
				Promotion de la production de la transformation et de la commercialisation du lait par les femmes
				Renforcement de l'Appui-conseils en faveur des petits éleveurs et producteurs de viande et de lait

OMD ET CIBLE	OMD ET CIBLE	DOMAINE D'INTERVENTIONS	INTERVENTIONS CLÉS	INTERVENTIONS PRIORITAIRES
			Développement de la pêche et de l'aquaculture	Appui aux couches vulnérables des communautés de pêche artisanale
				Développement de la pisciculture dans les communes les plus vulnérables
				Promotion de la transformation du poisson (fumage et séchage) par les femmes
				Renforcement de l'Appui-conseils en faveur des pêcheurs et pisciculteurs des zones vulnérables
			Amélioration durable de l'accès physique des producteurs des zones vulnérables aux marchés	Réhabilitation/construction et entretien de pistes de desserte reliant les zones vulnérables à différents réseaux fluviaux et aux routes bitumées;
				Réhabilitation et modernisation des infrastructures des marchés existants (marchés terminaux, marchés secondaires, centres de collecte)
		2. Diversification et sécurisation des sources de revenus des groupes les plus vulnérables	Diversification des sources de revenus pour les groupes vulnérables	Promotion de l'apiculture dans les communes les plus vulnérables
				Promotion de l'entreprenariat féminin et des activités génératrices de revenus en milieu urbain et péri urbain
			Sécurisation des revenus des groupes vulnérables ruraux et urbains	Mise en place de filets sociaux de sécurité
		3. Prévention et gestion des crises alimentaires	Renforcement des capacités des parties prenantes du dispositif de gestion et de prévention des crises alimentaires aux différents niveaux décentralisés (régional, local et communal)	Renforcement des capacités des responsables et des décideurs du dispositif de gestion et de prévention des crises alimentaires
				Renforcement des capacités des services d'appui-conseils
				Renforcement des capacités des organisations des producteurs et productrices
			Amélioration des capacités de réponse aux crises alimentaires à travers le mécanisme du PRMC	Renforcement institutionnel du Programme de Restructuration du Marché Céréalier (PRMC)
				Renforcement du Fonds Commun de Contrepartie et du Fonds de sécurité alimentaire
				Renforcement du Système d'Alerte Précoce (SAP)
				Renforcement de l'Observatoire du Marché Agricole (OMA)
				Renforcement de l'Enquête Agricole de Conjoncture
	Indicateur 2 : Proportion d'enfants de moins de 5 ans présentant une malnutrition chronique (taille pour âge)	**1. Réduction de la prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de cinq ans dans les communes les plus vulnérables et les poches de malnutrition identifiées dans les autres zones du pays**	Amélioration de l'état nutritionnel des enfants de moins de cinq ans, des femmes enceintes et allaitantes dans les communes les plus vulnérables et les poches de malnutrition identifiées dans les autres zones du pays	Suivi et récupération nutritionnelles
				Éducation et promotion nutritionnelles
				Lutte Contre les Carences en Micronutriments

IX. ANNEXES

TABLEAU 12 : ALIGNEMENT DES INTERVENTIONS PRIORITAIRES RETENUES PAR LE CAO SUR LE PROGRAMME NATIONAL DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE (PNSA), SUR LE PLAN STRATÉGIQUE NATIONAL POUR L'ALIMENTATION ET LA NUTRITION (PSNAN) ET SUR L'INITIATIVE D'ACCÉLÉRATION DES OMD DANS LES 166 COMMUNES LES PLUS VULNÉRABLES

AXES D'INTERVENTION, ACTIVITÉS ET RÉSULTATS ATTENDUS	DOMAINES D'INTERVENTION RETENUS	INTERVENTIONS CLÉS	INTERVENTIONS PRIORITAIRES
PNSA : **AXE 1 - Ressources naturelles et eau** Résultat.1.1- Les sols et les RN sont restaurés, conservés durablement et accessibles aux groupes vulnérables **INITIATIVE 166 : Axe 1 « Agriculture et lutte contre la faim »**, Activité : Maîtrise de l'eau et gestion de la fertilité des sols	**1. Accroissement des productions végétales, animales et halieutiques**	**Développement des principales productions végétales vivrières**	Amélioration de la restauration et de la conservation du sol et de l'eau (réalisation de cordons pierreux dans les zones dégradées, confection de zaï dans les champs de céréaliculture, confection de diguettes et production d'engrais organique par compostage)
PNSA- **AXE 1 - Ressources naturelles et eau** Résultat.1.4- Des aménagements hydroagricoles de proximité sont créés et gérés de manière durable et sont accessibles aux petits producteurs **INITIATIVE 166 : Axe 1 « Agriculture et lutte contre la faim »,** Activité : Maîtrise de l'eau et gestion de la fertilité des sols			Réalisation et mise en valeur d'aménagements hydroagricoles de proximité (PPIV, Bas-fonds, plaines de submersion contrôlée, d'oasis, etc.) pour les cultures irriguées (riz, du blé, du maïs, du sorgho de décrue et maraîchage)
PNSA- **AXE 2 - Systèmes de production** Résultat.2.1- Les productions végétales sont intensifiées et diversifiées durablement 2.1- Les productions végétales sont intensifiées et diversifiées durablement **INITIATIVE 166 : Axe 1 « Agriculture et lutte contre la faim »,** Activité : Intensification des systèmes de production végétale			Accroissement de l'accès des petits producteurs/productrices aux différents facteurs de production (semences, engrais, pesticides et petits équipements)
PNSA- **AXE 3 - Services socio-économiques de base** Résultat.3.1- Les conditions de stockage, de transformation et de commercialisation des produits végétaux et animaux sont améliorées de manière durable **INITIATIVE 166 : Axe 1 « Agriculture et lutte contre la faim »**, Activité : Amélioration de la commercialisation/ transformation			Amélioration des conditions de conservation et de stockage des productions végétales vivrières
PNSA- **AXE 3 - Services socio-économiques de base** Résultat.3.1- Les conditions de stockage, de transformation et de commercialisation des produits végétaux et animaux sont améliorées de manière durable **INITIATIVE 166 : Axe 1 « Agriculture et lutte contre la faim »**, Activité : Amélioration de la commercialisation/ transformation			Promotion de la transformation des productions végétales vivrières
PNSA- **AXE 3 - Services socio-économiques de base** Résultat.3.1- Les conditions de stockage, de transformation et de commercialisation des produits végétaux et animaux sont améliorées de manière durable **INITIATIVE 166 : Axe 1 « Agriculture et lutte contre la faim »**, Activité : Amélioration de la commercialisation/ transformation			Amélioration de la commercialisation des productions végétales vivrières

AXES D'INTERVENTION, ACTIVITÉS ET RÉSULTATS ATTENDUS	DOMAINES D'INTERVENTION RETENUS	INTERVENTIONS CLÉS	INTERVENTIONS PRIORITAIRES
PNSA- **AXE 5 - Gouvernance et renforcement institutionnel** Résultat.5.1- Les capacités des parties prenantes pour la planification et la mise en œuvre du PNSA sont renforcées aux différents niveaux			Renforcement de l'Appui-conseils en faveur des petits producteurs/ productrices
PNSA- **AXE 1 - Ressources naturelles et eau** Résultat 1.3- Des aménagements hydrauliques pastoraux sont créés et gérés de manière durable et sont accessibles aux groupes vulnérables **INITIATIVE 166 : Axe 1 « Agriculture et lutte contre la faim »**, Activité : Diversification de la production et intensification de l'élevage		**Développement des productions animales**	Appui à l'aménagement des parcours pastoraux
PNSA- **AXE 2 - Systèmes de production** Résultat 2.2- Les productions animales sont intensifiées et diversifiées durablement **INITIATIVE 166 : Axe 1 « Agriculture et lutte contre la faim »,** Activité : Diversification de la production et intensification de l'élevage			Amélioration de l'aviculture familiale (élevage de poulets et de pintades) en faveur des femmes
PNSA- **AXE 2 - Systèmes de production** Résultat.2.2- Les productions animales sont intensifiées et diversifiées durablement INITIATIVE 166 : Axe 1 « Agriculture et lutte contre la faim », Activité : Diversification de la production et intensification de l'élevage			Appui à l'élevage de petits ruminants (ovins et caprins) en faveur des femmes
PNSA- **AXE 2 - Systèmes de production** Résultat.2.2- Les productions animales sont intensifiées et diversifiées durablement **INITIATIVE 166 : Axe 1 « Agriculture et lutte contre la faim »**, Activité : Diversification de la production et intensification de l'élevage			Développement de l'embouche paysanne (petits ruminants et bovins) en faveur des femmes
PNSA- **AXE 3 - Services socio-économiques de base** Résultat.3.1- Les conditions de stockage, de transformation et de commercialisation des produits végétaux et animaux sont améliorées de manière durable **INITIATIVE 166 : Axe 1 « Agriculture et lutte contre la faim »**, Activité : Amélioration de la commercialisation/ transformation			Promotion du stockage, de la transformation et de la commercialisation de la viande
PNSA- **AXE 3 - Services socio-économiques de base** Résultat.3.1- Les conditions de stockage, de transformation et de commercialisation des produits végétaux et animaux sont améliorées de manière durable **INITIATIVE 166 : Axe 1 « Agriculture et lutte contre la faim »**, Activités : Diversification de la production et intensification de l'élevage et Amélioration de la commercialisation/ transformation			Promotion de la production de la transformation et de la commercialisation du lait par les femmes

AXES D'INTERVENTION, ACTIVITÉS ET RÉSULTATS ATTENDUS	DOMAINES D'INTERVENTION RETENUS	INTERVENTIONS CLÉS	INTERVENTIONS PRIORITAIRES
PNSA- **AXE 5 - Gouvernance et renforcement institutionnel** Résultat.5.1- Les capacités des parties prenantes pour la planification et la mise en œuvre du PNSA sont renforcées aux différents niveaux			Renforcement de l'Appui-conseils en faveur des petits éleveurs et producteurs de viande et de lait
PNSA- **AXE 2 - Systèmes de production** R.2.3- La pêche artisanale et la pisciculture sont améliorées durablement **INITIATIVE 166 : Axe 1 «Agriculture et lutte contre la faim»**, Activité : Développement de la Pêche artisanale de la Pisciculture		**Développement de la pêche et de l'aquaculture**	Appui aux couches vulnérables des communautés de pêche artisanale
PNSA- **AXE 2 - Systèmes de production** R.2.3- La pêche artisanale et la pisciculture sont améliorées durablement **INITIATIVE 166 : Axe 1 «Agriculture et lutte contre la faim»**, Activité : Développement de la Pêche artisanale de la Pisciculture			Développement de la pisciculture dans les communes les plus vulnérables
PNSA- **AXE 3 - Services socio-économiques de base** Résultat.3.1- Les conditions de stockage, de transformation et de commercialisation des produits végétaux et animaux sont améliorées de manière durable **INITIATIVE 166 : Axe 1 « Agriculture et lutte contre la faim »**, Activités : Développement de la Pêche artisanale de la Pisciculture et Amélioration de la commercialisation/ transformation			Promotion de la transformation du poisson (fumage et séchage) par les femmes
PNSA- AXE 5 - Gouvernance et renforcement institutionnel Résultat.5.1- Les capacités des parties prenantes pour la planification et la mise en œuvre du PNSA sont renforcées aux différents niveaux			Renforcement de l'Appui-conseils en faveur des pêcheurs et pisciculteurs des zones vulnérables
PNSA- AXE 3 - Services socio-économiques de base R.3.5- L'accès physique aux marchés des producteurs des zones vulnérables est amélioré durablement		**Amélioration durable de l'accès physique des producteurs des zones vulnérables aux marchés**	Réhabilitation/construction et entretien de pistes de desserte reliant les zones vulnérables à différents réseaux fluviaux et aux routes bitumées;
PNSA- AXE 3 - Services socio-économiques de base R.3.5- L'accès physique aux marchés des producteurs des zones vulnérables est amélioré durablement			Réhabilitation et modernisation des infrastructures des marchés existants (marchés terminaux, marchés secondaires, centres de collecte)
PNSA- AXE 3 - Services socio-économiques de base Résultat.3.2- Les sources de revenus des groupes vulnérables sont diversifiées en milieu rural et urbain	**2. Diversification et sécurisation des sources de revenus des groupes les plus vulnérables**	**Diversification des sources de revenus pour les groupes vulnérables**	Promotion de l'apiculture dans les communes les plus vulnérables
PNSA- AXE 3 - Services socio-économiques de base Résultat.3.2- Les sources de revenus des groupes vulnérables sont diversifiées en milieu rural et urbain			Promotion de l'entreprenariat féminin et des activités génératrices de revenus en milieu urbain et péri urbain
PNSA- AXE 3 - Services socio-économiques de base Résultat.3.4- Les revenus des groupes vulnérables ruraux et urbains sont mieux sécurisés		**Sécurisation des revenus des groupes vulnérables ruraux et urbains**	Mise en place de filets sociaux de sécurité

AXES D'INTERVENTION, ACTIVITÉS ET RÉSULTATS ATTENDUS	DOMAINES D'INTERVENTION RETENUS	INTERVENTIONS CLÉS	INTERVENTIONS PRIORITAIRES
PNSA-AXE 5 - Gouvernance et renforcement institutionnel Résultat.5.1- Les capacités des parties prenantes pour la planification et la mise en œuvre du PNSA sont renforcées aux différents niveaux	**3. Prévention et gestion des crises alimentaires**	**Renforcement des capacités des parties prenantes du dispositif de gestion et de prévention des crises alimentaires aux différents niveaux décentralisés (régional, local et communal)**	Renforcement des capacités des responsables et des décideurs du dispositif de gestion et de prévention des crises alimentaires
PNSA-AXE 5 - Gouvernance et renforcement institutionnel Résultat.5.1- Les capacités des parties prenantes pour la planification et la mise en œuvre du PNSA sont renforcées aux différents niveaux			Renforcement des capacités des services d'appui-conseils
PNSA-AXE 5 - Gouvernance et renforcement institutionnel Résultat.5.1- Les capacités des parties prenantes pour la planification et la mise en œuvre du PNSA sont renforcées aux différents niveaux			Renforcement des capacités des organisations des producteurs et productrices
PNSA-AXE 5 - Gouvernance et renforcement institutionnel Résultat.5.3- Les capacités de réponse aux crises alimentaires à travers le mécanisme du PRMC sont améliorées.		**Amélioration des capacités de réponse aux crises alimentaires à travers le mécanisme du PRMC**	Renforcement institutionnel du Programme de Restructuration du Marché Céréalier (PRMC)
PNSA-AXE 5 - Gouvernance et renforcement institutionnel Résultat.5.3- Les capacités de réponse aux crises alimentaires à travers le mécanisme du PRMC sont améliorées.			Renforcement des capacités de stockage de l'OPAM
PNSA-AXE 5 - Gouvernance et renforcement institutionnel Résultat.5.3- Les capacités de réponse aux crises alimentaires à travers le mécanisme du PRMC sont améliorées.			Renforcement du Fonds commun de contre partie et du Fonds de sécurité alimentaire
PNSA-AXE 5 - Gouvernance et renforcement institutionnel Résultat.5.3- Les capacités de réponse aux crises alimentaires à travers le mécanisme du PRMC sont améliorées.			Renforcement du Système d'Alerte Précoce (SAP)
PNSA-AXE 5 - Gouvernance et renforcement institutionnel Résultat.5.3- Les capacités de réponse aux crises alimentaires à travers le mécanisme du PRMC sont améliorées.			Renforcement de l'Observatoire du Marché Agricole (OMA)
PNSA-AXE 5 - Gouvernance et renforcement institutionnel Résultat.5.3- Les capacités de réponse aux crises alimentaires à travers le mécanisme du PRMC sont améliorées.			Renforcement de l'Enquête Agricole de Conjoncture
PSNAN-Composante N° 5 : Récupération nutritionnelle **INITIATIVE 166 : Axe 1 «Agriculture et lutte contre la faim»,** Activité : Amélioration/diversification de l'alimentation et encouragement de l'utilisation du lait maternel	**4. Réduction de la prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de cinq ans dans les communes les plus vulnérables et les poches de malnutrition identifiées dans les autres zones du pays**	**Amélioration de l'état nutritionnel des enfants de moins de cinq ans, des femmes enceintes et allaitantes dans les communes les plus vulnérables et les poches de malnutrition identifiées dans les autres zones du pays**	Suivi et récupération nutritionnelles
PSNAN-Composante N° 6 : Promotion nutritionnelle **INITIATIVE 166 : Axe 1 «Agriculture et lutte contre la faim»,** Activité : Amélioration/diversification de l'alimentation et encouragement de l'utilisation du lait maternel			Éducation et promotion nutritionnelles
PSNAN-Composante N° 7 : Lutte Contre les Carences en Micronutriments **INITIATIVE 166 : Axe 1 «Agriculture et lutte contre la faim»,** Activité : Amélioration/diversification de l'alimentation et encouragement de l'utilisation du lait maternel			Lutte Contre les Carences en Micronutriments

TABLEAU 13 : SYNTHÈSE DES GOULOTS D'ÉTRANGLEMENT AUX INTERVENTIONS RETENUES

INTERVENTIONS RETENUES	POLITIQUE ET PLANIFICATION	BUDGET ET FINANCEMENT	FOURNITURE DE SERVICES	UTILISATION DE SERVICES
Amélioration de la restauration et de la conservation du sol et de l'eau (réalisation de cordons pierreux dans les zones dégradées, confection de zaï dans les champs de céréaliculture, confection de diguettes et production d'engrais organique par compostage)	Insécurité foncière ne garantissant pas les investissements à moyen terme pour restaurer les sols Inexistence d'une politique de l'eau agricole comme stipulée dans la LOA		Insuffisance, dans les communes les plus vulnérables, des effectifs et des capacités du personnel d'appui conseil pour promouvoir les pratiques adaptées de restauration et de conservation du sol et de l'eau selon les zones agro-écologiques	Faible connaissance des petits producteurs/productrices en matière des techniques de restauration de la fertilité des sols
Réalisation et mise en valeur d'aménagements hydroagricoles de proximité (PPIV, Bas-fonds, plaines de submersion contrôlée, d'oasis, etc.) pour les cultures irriguées (riz, du blé, du maïs, du sorgho de décrue et maraîchage)	Faiblesse de la planification et du suivi/pilotage du sous-secteur de l'irrigation Manque d'harmonisation des stratégies de promotion de l'irrigation de proximité Manque de textes juridiques sur le foncier des PPIV, Bas-fonds, plaines de submersion contrôlée, d'oasis, etc. Les capacités des institutions étatiques de coordination et de suivi des investissements d'irrigation sont réduites et quasi inexistante au niveau local et communal	Insuffisance de financement de l'Etat pour développer l'irrigation de proximité Les financements actuels l'irrigation de proximité se font surtout grâce à des fonds provenant essentiellement de PTF et quelque fois des ressources des Collectivités Territoriales	Insuffisance prononcée en ressources humaines compétentes dans la conception des aménagements hydroagricoles Capacités en maîtrise d'œuvre et en appui-conseils de proximité (public, privé ou ONG) insuffisant ou ne couvrant pas tous les maillons de la chaîne de valeurs des spéculations irriguées Nombre limité d'entrepreneurs dans la réalisation des aménagements Les entrepreneurs ne répondent pas souvent aux exigences de qualification minimale, à cause du manque de formation ou de l'absence de ressources humaines avec les pré-requis de base Manque d'une définition claire de partage de responsabilités entre le niveau national et les autorités à la base en matière d'aménagements de proximité Inexistence d'un mécanisme pour que les autorités à la base puissent rendre compte de l'effectivité de l'appui et de la programmation des interventions Contrôle de qualité des travaux d'aménagements de proximité souvent défaillant ; Insuffisance de suivi technique des aménagements après la réalisation des travaux	Accès insuffisant des populations, des OPA et des CT aux informations relatives à la stratégie gouvernementale de promotion de l'irrigation de proximité Faible capacité des CT et des OPA dans la planification et la maîtrise d'ouvrage des aménagements de proximité Faible capacité des producteurs dans la gestion hydraulique, agronomique, organisationnelle, économique et financière des aménagements de proximité Couverture insuffisante des communes les plus vulnérables en personnel permanent d'appui-conseils et en prestataires de services dans le domaine des aménagements de proximité

INTERVENTIONS RETENUES	POLITIQUE ET PLANIFICATION	BUDGET ET FINANCEMENT	FOURNITURE DE SERVICES	UTILISATION DE SERVICES
Accroissement de l'accès des petits producteurs/productrices aux différents facteurs de production (semences, engrais, pesticides et petits équipements)	Le Gouvernement applique depuis quelques années une politique de subventions aux exploitants Agricoles et à leurs organisations pour leur permettre d'accéder aux différents facteurs de production. Mais cette option ne ressort actuellement dans aucune politique ni stratégie du Gouvernement Absence d'une stratégie d'intervention adaptée aux communes les plus vulnérables Manque de textes juridiques ou réglementaires définissant les modalités d'octroi et de gestion des subventions aux exploitants Agricoles et à leurs organisations pour leur permettre d'accéder aux différents facteurs de production	Le Gouvernement applique depuis quelques années une politique de subventions aux exploitants Agricoles et à leurs organisations pour leur permettre d'accéder aux engrais et aux semences. Mais le niveau des fonds de subventions et sa budgétisation ne sont pas encore planifiés annuellement avec intégration dans le budget d'Etat	Insuffisance, dans les communes les plus vulnérables, des effectifs et des capacités du personnel d'appui conseil pour promouvoir les bonnes pratiques d'utilisation des engrais et des semences sélectionnées L'accès aux points de vente des semences et engrais est difficile et il y a une insuffisance de structures de distribution des intrants	Méconnaissance des producteurs/productrices des communes les plus vulnérables en matière de bonnes pratiques d'utilisation des engrais et des semences sélectionnées Faible capacité financière des producteurs/productrices pauvres des communes les plus vulnérables aux engrais et aux semences sélectionnées aux coûts du marché
Amélioration des conditions de conservation et de stockage des productions végétales vivrières	Hormis quelques projets, aucune capacité institutionnelle pérenne de l'Etat n'est actuellement dédiée à la promotion du stockage non étatique des productions végétales vivrières	Inexistence de financement de l'Etat pour développer la conservation et le stockage des productions végétales vivrières Les institutions financières nationales ont très peu de produits financiers adaptés au stockage associatif ou communautaire des productions végétales vivrières	Faible vulgarisation des technologies de construction des infrastructures du stockage associatif ou communautaire des productions végétales vivrières	Faible capacité d'organisation des petits producteurs autour du stockage associatif et communautaire des céréales
Promotion de la transformation des productions végétales vivrières	Hormis quelques projets, aucune capacité institutionnelle pérenne de l'Etat n'est actuellement dédiée à la promotion de la petite transformation des productions végétales vivrières	Inexistence de financement de l'Etat pour développer la petite transformation des productions végétales vivrières Les institutions financières nationales n'assurent pratiquement aucun financement à moyen ou long terme pour la promotion de la petite transformation des productions végétales vivrières		Faible accès et non maîtrise des technologies et des procédés de transformation des productions végétales vivrières Accès au financement difficile pour les promoteurs d'unités de transformation

INTERVENTIONS RETENUES	POLITIQUE ET PLANIFICATION	BUDGET ET FINANCEMENT	FOURNITURE DE SERVICES	UTILISATION DE SERVICES
Amélioration de la commercialisation des productions végétales vivrières		Le financement des infrastructures de marchés incombent de plus en plus aux collectivités et aux opérateurs de filières Les institutions financières nationales ont très peu de produits financiers adaptés à la commercialisation des productions végétales vivrières par les petits producteurs/productrices et leurs organisations.	Collecte et diffusion de l'information sur les marchés agricoles encore insuffisantes	
Renforcement de l'Appui-conseils en faveur des petits producteurs/ productrices		Allocation budgétaire insuffisante pour couvrir les besoins des communes les plus vulnérables	Insuffisance des effectifs et faiblesse des capacités du personnel d'appui conseil en productions végétales vivrières dans les communes les plus vulnérables	Non valorisation des résultats de la recherche par les petits producteurs/productrices; Faible adoption par les petits producteurs/productrices des variétés performantes de céréales et de techniques culturales performantes d'intensification de la céréaliculture et du maraîchage Faible maîtrise, par les exploitants des aménagements hydroagricoles de proximité, des itinéraires techniques en matière de gestion et de maintenance des aménagements, d'éducation environnementale, de conservation des eaux et des sols dans les bassins-versants, de développement organisationnel ; Faible capacité des petits producteurs/productrices en matière de planification et de mise en œuvre des plans de campagnes annuels; Méconnaissance par les petits producteurs/productrices des technologies post-récolte et de conditionnement
Appui à l'aménagement des parcours pastoraux		Insuffisance de financement de l'Etat dans l'aménagement des infrastructures et des équipements des parcours de certaines communes vulnérables		Faible capacité des agropasteurs et de leurs organisations dans la gestion et l'entretien des infrastructures et équipements des parcours pastoraux Faible maîtrise par les agropasteurs de : • la production de semences fourragères et de la culture des légumineuses (dolique, niébé fourrager) • la restauration des bourgoutières et des pâturages exondés dégradés avec des ressources fourragères naturelles (bourgou, panicum, cramcram, fonio sauvage) • la valorisation des sous produits agricoles pour l'alimentation des animaux

INTERVENTIONS RETENUES	POLITIQUE ET PLANIFICATION	BUDGET ET FINANCEMENT	FOURNITURE DE SERVICES	UTILISATION DE SERVICES
Amélioration de l'aviculture familiale (élevage de poulets et de pintades) en faveur des femmes		Manque de financement du budget de l'Etat pour la promotion de l'aviculture familiale (élevage de poulets et de pintades) en faveur des femmes	Faible promotion des petites unités performantes d'élevage de poulets et de pintades en faveur des femmes dans les communes les plus vulnérables	Faible capacité des avicultrices sur la conduite des élevages de poulets et de pintades
Appui à l'élevage de petits ruminants (ovins et caprins)en faveur des femmes		Manque de financement du budget de l'Etat pour la promotion de l'élevage de petits ruminants (ovins et caprins) en faveur des femmes	Faible promotion des petites unités performantes d'élevage de petits ruminants en faveur des femmes dans les communes les plus vulnérables	Faible capacité des femmes/éleveurs sur la conduite des élevages de petits ruminants ;
Développement de l'embouche paysanne (petits ruminants et bovins) en faveur des femmes		Manque de financement du budget de l'Etat pour la promotion de l'embouche paysanne (petits ruminants et bovins) en faveur des femmes	Faible vulgarisation des petites unités performantes d'embouche de petits ruminants ou de bovins en faveur des femmes dans les communes les plus vulnérables	Faible capacité des femmes dans la conduite de l'embouche à travers les CEP (notamment dans la collecte et le stockage des sous produits agricoles)
Promotion du stockage, de la transformation et de la commercialisation de la viande		Les institutions financières nationales ne font pas de crédits adaptés au stockage, à la transformation et à la commercialisation de la viande par les petits producteurs/productrices et leurs organisations.	Faible promotion des aires d'abattages, des petites unités performantes de séchage solaire de viande et de petites boucheries/rôtisseries modernes dans les centres urbains des communes les plus vulnérables	Méconnaissance de bouchers et chevillards en matière de bonnes pratiques d'hygiène de collecte et de conservation de viande;
Promotion de la production de la transformation et de la commercialisation du lait par les femmes		Les institutions financières nationales ont très peu de produits financiers adaptés à la production, à la transformation et à la commercialisation du lait par les femmes	Faible potentiel génétique des races en matière de production laitière dans les communes les plus vulnérables Inexistence de centres de collecte du lait dans les bassins laitiers des communes les plus vulnérables; Manque d'unités de transformation du lait au niveau des centres urbains des communes les plus vulnérables; Prévalence de la fièvre aphteuse et de la pratique du test brucellose au niveau des communes	Capacités des professionnels (bouchers, rôtisseurs) insuffisantes en matière de techniques performantes de transformation de la viande ; Méconnaissance des producteurs/productrices de lait en matière de bonnes pratiques de collecte, de conservation et de transformation du lait
Renforcement de l'Appui-conseils en faveur des petits éleveurs et producteurs de viande et de lait		Allocation budgétaire insuffisante pour couvrir les besoins des communes les plus vulnérables	Insuffisance des effectifs et faiblesse des capacités du personnel d'appui conseil en productions animales dans les communes les plus vulnérables	Capacité insuffisante des vétérinaires privés mandataires intervenant dans les communes les plus vulnérables

INTERVENTIONS RETENUES	POLITIQUE ET PLANIFICATION	BUDGET ET FINANCEMENT	FOURNITURE DE SERVICES	UTILISATION DE SERVICES
Appui aux couches vulnérables des communautés de pêche artisanale		Les institutions financières nationales ne font pas de crédits adaptés aux besoins actuels des acteurs du sous secteur de la pêche artisanale	Inexistence des conseils de pêche au niveau des CT des communes les plus vulnérables Manque d'inspection et de contrôle sanitaires	Capacités insuffisantes des communautés et des collectivités territoriales en matière de gestion des infrastructures et équipements collectifs des pêcheries, de préservation des ressources naturelles et de la biodiversité Non maîtrise par les communautés de pêche artisanale en matière de gestion des équipements de pêche, de mobilisation de l'épargne et d'organisation de la collecte des informations et des données statistiques
Développement de la pisciculture dans les communes les plus vulnérables		Les institutions financières nationales n'ont pas de produits financiers adaptés aux activités des pisciculteurs	Non vulgarisation dans les communes les plus vulnérables des fermes piscicoles, des cages flottantes ; de la rizipisciculture et de l'empoissonnement des mares Manque d'inspection et de contrôle sanitaires	Faible capacité des pisciculteurs dans les techniques adaptées de pisciculture et dans les techniques de construction et de gestion des fermes piscicoles
Promotion de la transformation du poisson (fumage et séchage) par les femmes		Allocation budgétaire insuffisante pour couvrir les besoins des communes les plus vulnérables		
Renforcement de l'Appui-conseils en faveur des pêcheurs et pisciculteurs des zones vulnérables		Allocation budgétaire insuffisante pour couvrir les besoins des communes les plus vulnérables	Insuffisance des effectifs et faiblesse des capacités du personnel d'appui conseil en productions animales dans les communes les plus vulnérables	
Réhabilitation/construction et entretien de pistes de desserte reliant les zones vulnérables à différents réseaux fluviaux et aux routes bitumées;	Les pistes des zones les plus vulnérables sont très peu ciblées par les réalisations du programme routier national	Faible allocation de ressources budgétaires de l'Etat		
Réhabilitation et modernisation des infrastructures des marchés existants (marchés terminaux, marchés secondaires, centres de collecte)		Faible allocation de ressources budgétaires de l'Etat		
Promotion de l'apiculture dans les communes les plus vulnérables			Persistance des méthodes traditionnelles d'apiculture et inadaptation de techniques et du matériel de récolte et collecte du miel Inexistence d'unités équipées pour le traitement du miel et de la cire	Faible connaissance des apiculteurs des bonnes pratiques en matière d'apiculture améliorée et d'impact des pratiques traditionnelles sur l'environnement

INTERVENTIONS RETENUES	POLITIQUE ET PLANIFICATION	BUDGET ET FINANCEMENT	FOURNITURE DE SERVICES	UTILISATION DE SERVICES
Promotion de l'entreprenariat féminin et des activités génératrices de revenus en milieu urbain et péri urbain		Allocation budgétaire de l'état faible pour la promotion de l'entreprenariat féminin Les produits financiers dédiés à la promotion de l'entreprenariat féminin par les institutions financières nationales ne sont pas adaptés au besoin.	Faible vulgarisation des technologies et des procédés du micro entreprenariat	Non maîtrise par les postulantes à l'entreprenariat féminin des technologies et des procédés du micro entreprenariat et des techniques de gestion d'entreprise et de gestion d'AGR
Mise en place de filets sociaux de sécurité	Inexistence d'une stratégie formelle de mise en place de filets sociaux		Les quantités de céréales en place au niveau des stocks de proximité des communes sont insuffisantes par rapport aux besoins des périodes de soudure Il n'existe pas de stocks céréaliers de réserves au niveau régional La gestion de plusieurs stocks de proximité des communes est défaillante à cause des capacités faibles des comités de gestion	
Renforcement des capacités des responsables et des décideurs du dispositif de gestion et de prévention des crises alimentaires				Faible capacité des CT à jouer leur rôle dans le dispositif de la sécurité alimentaire. Mauvaise prise en compte de la sécurité alimentaire dans les PDESC, à cause de la faible maîtrise par les élus communaux des outils d'analyse des questions politiques et des enjeux de la sécurité alimentaire
Renforcement des capacités des services d'appui-conseils				Faible maîtrise par les services d'appui conseil des questions politiques et des enjeux de la sécurité alimentaire Mauvaise connaissance des services d'appui conseil sur leur rôle dans la mise en œuvre des activités du dispositif de gestion et de prévention des crises alimentaires aux différents niveaux déconcentrés (régional, local et communal)
Renforcement des capacités des organisations des producteurs et productrices				Méconnaissance des organisations des producteurs et productrices sur leur rôle dans la mise en œuvre des activités du dispositif de gestion et de prévention des crises alimentaires aux différents niveaux déconcentrés (régional, local et communal)
Renforcement institutionnel du Programme de Restructuration du Marché Céréalier (PRMC)	Inexistence de textes organiques pour le PRMC			

INTERVENTIONS RETENUES	POLITIQUE ET PLANIFICATION	BUDGET ET FINANCEMENT	FOURNITURE DE SERVICES	UTILISATION DE SERVICES
Renforcement des capacités de stockage de l'OPAM	Absence d'une politique nationale évolutive des capacités de stockage correspondantes aux besoins des stocks nationaux de sécurité et d'intervention et aux besoins d'emmagasinage des excédents de la production nationale		Insuffisance de capacité au niveau de l'OPAM pour le stock national de sécurité et le Stock national d'intervention (vétusté de plusieurs magasins de stockage existants), Insuffisance de capacités de stockage privé au niveau des grands bassins de productions céréalières	
Renforcement du Fonds commun de contre partie et du Fonds de sécurité alimentaire		Les allocations budgétaires annuelles permettent de moins en moins de reconstituer, en totalité, le FSA qui doit pourtant préserver son niveau pour compléter le SNS à un total physique et financier équivalent à 58 500 tonnes (176 millions de Francs CFA, contre un objectif de 5,5 milliards de FCFA) Les allocations budgétaires annuelles au FCC permettent à peine le financement du fonctionnement du dispositif de gestion et de prévention des crises alimentaires De retards importants sont enregistrés dans la mobilisation des fonds au niveau du Budget d'Etat Les Donateurs ne contribuent presque plus aux deux fonds que sont le FSA et le FCC		
Renforcement du Système d'Alerte Précoce (SAP)			Faiblesse des effectifs et des capacités du personnel du SAP au regard des besoins sans cesse croissant de la problématique de la prévention et de la gestion des crises alimentaires au Mali Insuffisance d'outils de collecte de données sur les sites sentinelles de surveillance nutritionnelle Le système actuel n'intègre pas le suivi de l'état de l'insécurité alimentaire en zone urbaine	

INTERVENTIONS RETENUES	POLITIQUE ET PLANIFICATION	BUDGET ET FINANCEMENT	FOURNITURE DE SERVICES	UTILISATION DE SERVICES
Renforcement de l'Observatoire du Marché Agricole (OMA)			Faiblesse des effectifs et des capacités du personnel de l'OMA au regard des besoins sans cesse croissant de la problématique de la sécurité alimentaire au Mali Les diffusions des informations sont de plus en plus rare au niveau de l'ORTM et des radios de proximité Faible production des bulletins de conjoncture	
Renforcement de l'Enquête Agricole de Conjoncture		Allocation budgétaire insuffisante pour avoir une base de sondage avec un échantillonnage assez représentative De retards importants sont enregistrés dans les décaissements	L'enquête ne permet pas l'établissement du bilan alimentaire L'envergure de la base de sondage diminue d'année en année	
Suivi et récupération nutritionnelles			Manque d'activités systématiques de dépistage de la malnutrition des enfants de moins de cinq ans au niveau communautaire dans les communes les plus vulnérables Prise en charge limitée des enfants de moins de cinq ans malnutris aigus, sévères ou modérés au niveau des Centres de Santé dans les communes les plus vulnérables Manque d'activités systématiques de dépistage de la malnutrition des femmes enceintes ou allaitantes au niveau communautaire dans les communes les plus vulnérables Prise en charge limitée des femmes enceintes ou allaitantes malnutries aigues, sévères ou modérées au niveau des Centres de Santé dans les communes les plus vulnérables	

INTERVENTIONS RETENUES	POLITIQUE ET PLANIFICATION	BUDGET ET FINANCEMENT	FOURNITURE DE SERVICES	UTILISATION DE SERVICES
Éducation et promotion nutritionnelles			Insuffisance des cantines scolaires dans les communes les plus vulnérables Inexistence des jardins scolaires avec points d'eau permanents dans les communes les plus vulnérables Inexistence de des curricula d'enseignement de la nutrition dans les écoles fondamentales des communes les plus vulnérables	Connaissance limitée des ménages en matière d'équilibre alimentaire des enfants de moins de cinq ans, des femmes enceintes et allaitantes Faible connaissance des ménages sur les bonnes pratiques d'alimentation correcte et d'utilisation/valorisation de produits locaux et de cueillette L'évolution des mœurs handicape de plus en plus la pratique de l'allaitement maternel exclusif et la poursuite de l'allaitement au moins jusqu'aux 2 ans de l'enfant.
Lutte Contre les Carences en Micronutriments			Faible vulgarisation en matière d'interventions d'enrichissement des aliments à domicile en milieu rural Faible promotion de la production, de la vulgarisation et de la consommation des aliments riches en micronutriments	Faible vulgarisation en matière d'interventions d'enrichissement des aliments à domicile en milieu rural Faible promotion de la production, de la vulgarisation et de la consommation des aliments riches en en micronutriments

TABLEAU 14 : TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INTERVENTIONS PRIORITAIRES RETENUES, DES GOULOTS D'ÉTRANGLEMENT PRIORISÉS, DES SOLUTIONS ACCÉLÉRATIVES RETENUES ET LEURS COÛTS POUR L'ACCÉLÉRATION DES PROGRÈS POUR L'ATTEINTE DE LA CIBLE 1C DE L'OMD 1

OMD ET CIBLE	INDICATEURS	INTERVENTIONS PRIORITAIRES RETENUES 2012–2015	GOULOTS D'ÉTRANGLEMENT PRIORISÉS	SOLUTIONS ACCÉLÉRATIVES RETENUES 2012–2015	COÛTS (MILLIONS)	PARTENAIRES POTENTIELS
Objectif 1 : Eliminer la pauvreté extrême et la faim Cible 1C : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim	**Indicateur 1 :** Proportion de la population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorique	**1. Amélioration de la restauration et de la conservation du sol et de l'eau**	1.1. Faible connaissance des petits producteurs/productrices (PPP) en matière des techniques de restauration de la fertilité des sols	Former 70% de petits producteurs/ productrices (PPP) dans les techniques de restauration de la fertilité des sols Promouvoir la production de compost pour faire passer son utilisation de 10 kg à 156 kg par ha Développer des cultures de légumineuses pour faire passer les emblavures de 21 500 ha à 143 500 ha	**946**	Ministère de l'Agriculture Ministère de l'Environnement Ministère de l'Économie, des Finances et du Budget Collectivités locales Chambres d'agriculture et OPA ONG et PTF
		2. Réalisation et mise en valeur d'aménagements hydroagricoles de proximité	2.1. Insuffisance de financement de l'État pour développer l'irrigation de proximité dans les communes les plus vulnérables	Élaborer et mettre en œuvre un Programme Spécial d'aménagements de proximité dans les communes les plus vulnérables en conformité avec la stratégie d'intervention adoptée dans le PNIP et dont le financement sera sur les ressources du Budget d'État, des CT et des PTF.	**29 615**	Ministère de l'Agriculture, Ministère de l'Économie, des Finances et du Budget Collectivités locales, Chambres d'agriculture et OPA, ONG et PTF
				Augmenter les superficies irriguées en maîtrise totale de l'eau, afin d'arriver, en réalisations nouvelles et en réhabilitations, à une disponibilité additionnelle de 9000 ha en plus de l'existant (priorité à l'irrigation de proximité)		
			2.2. Accès insuffisant des populations, des OPA et des CT aux informations relatives à la stratégie gouvernementale de promotion de l'irrigation de proximité	Informer les populations cibles (OPA, EAF, EA) sur la stratégie d'intervention du PNIP et sur le Programme Spécial d'aménagements de proximité dans les communes les plus vulnérables		
			2.3. Faible capacité des producteurs dans la gestion hydraulique, agronomique, organisationnelle, économique et financière des aménagements de proximité	Renforcer les capacités des groupements de producteurs dans la gestion hydraulique, agronomique, organisationnelle, économique et financière des aménagements de proximité		
			2.4. Couverture insuffisante des communes les plus vulnérables en personnel permanent d'appui conseils et en prestataires de services dans le domaine des aménagements de proximité.	Mettre en place un système d'appui conseil qualifié et fonctionnel à travers un renforcement des effectifs et des capacités du personnel du secteur public, des prestataires privés et des organisations de la société civile		

OMD ET CIBLE	INDICATEURS	INTERVENTIONS PRIORITAIRES RETENUES 2012–2015	GOULOTS D'ÉTRANGLEMENT PRIORISÉS	SOLUTIONS ACCÉLÉRATIVES RETENUES 2012–2015	COÛTS (MILLIONS)	PARTENAIRES POTENTIELS
			2.5. Insuffisance de suivi technique des aménagements après la réalisation des travaux	Élaborer et mettre en œuvre un plan de formation en suivi technique des aménagements de proximité (couvrant tous les maillons de la chaine de valeurs des spéculations irriguées) pour le personnel du secteur public, des prestataires privés et des organisations de la société civile		
			2.6. Capacités en en maîtrise d'œuvre et en appui-conseil de proximité (public, privé ou ONG) insuffisant ou ne couvrant pas tous les maillons de la chaine de valeurs des spéculations irriguées			
		3. Accroissement de l'accès des petits producteurs/ productrices aux différents facteurs de production (semences, engrais, pesticides et petits équipements)	3.1. Absence d'une stratégie de subvention des intrants et équipements agricoles aux petits producteurs/productrices (PPP) et à leurs organisations	Élaborer et mettre en œuvre spécifiquement pour les communes les plus vulnérables, une stratégie de subvention des intrants et équipements agricoles aux petits producteurs/productrices (PPP) et à leurs organisations avec financement à travers le Fonds National d'Appui à l'Agriculture (Guichet Développement Agricole)	**16 420**	Ministère de l'Agriculture Ministère de l'Économie, des Finances et du Budget Collectivités locales Chambres d'agriculture et OPA ONG et PTF
			3.2. Coûts élevés des engrais et des semences sélectionnées pour les producteurs/productrices pauvres des communes les plus vulnérables	Promouvoir l'utilisation des engrais chimiques (qui devra passer de 2kg à 25 kg par ha en plus du compost avec la technique de microdoses pour les cultures pluviales et les autres techniques performantes pour les cultures irriguées) en fournissant à crédit modéré à 50% des petits producteurs/ productrices des kits d'engrais chimiques dont les coûts seront subventionnés		
				Promouvoir l'utilisation des semences améliorées et des équipements agricoles en fournissant à crédit modéré des kits des semences (pour un total de 250 000 kits) et d'équipements agricoles (environ 90 000 kits comprenant chacun une charrue , deux bœufs, un pulvérisateur, une charrette et un âne) dont les coûts seront subventionnés		
			3.3. Méconnaissance des petits producteurs/productrices des communes les plus vulnérables en matière de bonnes pratiques d'utilisation des engrais et des semences sélectionnées	Former les petits producteurs/productrices des communes les plus vulnérables sur les bonnes pratiques d'utilisation des engrais et des semences sélectionnées		
			3.4. L'accès aux points de vente des semences et engrais est difficile et il y a une insuffisance de structures de distribution des intrants	Appuyer la création de magasins associatifs ou communautaires de proximité des communes les plus vulnérables pour l'approvisionnement en intrants agricoles (700 unités de distribution d'intrants)		

OMD ET CIBLE	INDICATEURS	INTERVENTIONS PRIORITAIRES RETENUES 2012–2015	GOULOTS D'ÉTRANGLEMENT PRIORISÉS	SOLUTIONS ACCÉLÉRATIVES RETENUES 2012–2015	COÛTS (MILLIONS)	PARTENAIRES POTENTIELS
		4. Amélioration des conditions de conservation et de stockage des productions végétales vivrières	4.1. Inexistence de financement de l'État pour développer la conservation et le stockage des productions végétales vivrières	Élaborer et mettre en œuvre spécifiquement pour les communes les plus vulnérables, une stratégie de promotion du stockage associatif et communautaire par les petits producteurs/productrices (PPP) et leurs organisations avec financement à travers le Fonds National d'Appui à l'Agriculture (Guichet Développement Agricole)	**729**	Ministère de l'Agriculture Ministère de l'Économie des Finances et du Budget Collectivités locales Chambres d'agriculture et OPA ONG et PTF
				Doter les associations et les communautés nécessiteuses de matériaux pour la construction d'infrastructures de stockage répondant aux normes du warrantage (800 villages seraient dans le besoin dans les 166 Communes)		
			4.2. Faible capacité d'organisation des petits producteurs autour du stockage associatif et communautaires des céréales	Renforcer les capacités d'organisation des petits producteurs/productrices (PPP) autour du stockage associatif et communautaires des céréales		
			4.3. Faible vulgarisation des technologies de construction des infrastructures du stockage associatif ou communautaire des productions végétales vivrières	Vulgariser au niveau des petits producteurs/ productrices (PPP) les bonnes pratiques de construction et d'exploitation des infrastructures du stockage associatif ou communautaire des productions végétales vivrières		
		5. Promotion de la petite transformation des productions végétales vivrières	5.1. Inexistence de financement de l'État pour développer la petite transformation des productions végétales vivrières	Élaborer et mettre en œuvre spécifiquement pour les communes les plus vulnérables, une stratégie de promotion de la petite transformation des productions végétales vivrières par les femmes et leurs organisations avec financement à travers le Fonds National d'Appui à l'Agriculture (Guichet Développement Agricole)	**810**	Ministère de l'Agriculture Ministère du Commerce et de l'Industrie Ministère de l'Économie des Finances et du Budget Collectivités locales Chambres d'agriculture et OPA ONG et PTF
			5.2. accès au financement difficile pour les promoteurs d'unités de transformation			
			5.3. Faible accès et non maîtrise des technologies et des procédés de transformation des productions végétales vivrières	Appuyer l'implantation de petites unités de transformation gérées par les groupements de femmes (20 unités de transformation du riz, 10 pour le maïs en semoule, 10 pour le blé, 30 unités de transformation de l'échalote et d'autres produits maraîchers)		
		6. Amélioration de la commercialisation des productions végétales vivrières	6.1. Collecte et diffusion de l'information sur les marchés agricoles encore insuffisantes	Renforcer la collecte et diffusion de l'information sur les marchés agricoles encore insuffisantes Appuyer, en collaboration avec les CT, l'APCAM et les organisations faitières des producteurs, le développement des infrastructures de marchés dans les zones de grande production (implantation de places de marché et de bourses régionales et locales pour les productions vivrières les plus importantes : 2 marchés pour le riz, 2 marchés pour le mil, un marché pour le blé)	**1 425**	Ministère de l'Agriculture Ministère du Commerce et de l'Industrie Ministère de l'Économie, des Finances et du Budget Collectivités locales Chambres d'agriculture et OPA ONG et PTF
			6.2. Le financement des infrastructures de marchés incombent de plus en plus aux collectivités et aux opérateurs de filières			

OMD ET CIBLE	INDICATEURS	INTERVENTIONS PRIORITAIRES RETENUES 2012–2015	GOULOTS D'ÉTRANGLEMENT PRIORISÉS	SOLUTIONS ACCÉLÉRATIVES RETENUES 2012–2015	COÛTS (MILLIONS)	PARTENAIRES POTENTIELS
		7. Renforcement de l'Appui-conseils en faveur des petits producteurs/ productrices	7.1. Insuffisance des effectifs et faiblesse des capacités du personnel d'appui conseil en productions végétales vivrières dans les communes les plus vulnérables	Renforcer les effectifs et les capacités du personnel d'appui conseil en productions végétales pour couvrir les besoins des communes les plus vulnérables	**5 955**	Ministère de l'Agriculture Ministère de l'Économie, des Finances et du Budget Collectivités locales ONG et PTF
			7.2. Faible adoption par les petits producteurs/productrices des variétés performantes de céréales et de techniques culturales performantes d'intensification de la céréaliculture et du maraîchage	Développer, au niveau des communes les plus vulnérables, un programme de démonstrations, à travers 100 champs écoles des paysans, sur les variétés céréales performantes et adaptées aux différentes zones agro-écologiques et sur les techniques culturales d'intensification de la céréaliculture et du maraîchage		
			7.3. Faible capacité des petits producteurs/productrices en matière de planification et de mise en œuvre des plans de campagnes annuels	Renforcer les capacité des petits producteurs/ productrices des communes les plus vulnérables en matière de planification et de mise en œuvre des plans de campagnes annuels;		
			7.4. Méconnaissance par les petits producteurs/productrices des technologies post-récolte et de conditionnement	Développer, au niveau des communes les plus vulnérables, un programme de formation des petits producteurs/productrices et de et leurs organisations dans les technologies post-récolte et de conditionnement		
		8. Appui à l'aménagement des parcours pastoraux	8.1. Faible maîtrise par les agropasteurs de : • la production de semences fourragères et de la culture des légumineuses (dolique, niébé fourrager) • la restauration des bourgoutières et des pâturages exondés dégradés avec des ressources fourragères naturelles (bourgou, panicum, cramcram, fonio sauvage) • la valorisation des sous produits agricoles pour l'alimentation des animaux	Appuyer les agropasteurs des communes les plus vulnérables, dans la production de semences fourragères et à la promotion de la culture des légumineuses (dolique, niébé fourrager) : dotation en semences pour 300 agropasteurs Promouvoir au niveau des agropasteurs des communes les plus vulnérables, la restauration des bourgoutières et des pâturages exondés dégradés avec des ressources fourragères naturelles (bourgou, panicum, cramcram, fonio sauvage) : 800 ha de bourgoutières et 4 500 ha de fourrages naturels Former les agropasteurs des communes les plus vulnérables, à la valorisation des sous produits agricoles pour l'alimentation des animaux	**4 077**	Ministère de l'Élevage et de la Pêche Ministère de l'Environnement Ministère de l'Économie, des Finances et du Budget Collectivités locales Chambres d'agriculture et OPA ONG et PTF
			8.2. Faible capacité des agropasteurs et de leurs organisations dans la gestion et l'entretien des infrastructures et équipements des parcours pastoraux	Renforcer, au niveau des communes les plus vulnérables, les capacités des agro-pasteurs et de leurs organisations dans le domaine de la gestion et de l'entretien des infrastructures et des équipements des parcours pastoraux		

OMD ET CIBLE	INDICATEURS	INTERVENTIONS PRIORITAIRES RETENUES 2012–2015	GOULOTS D'ÉTRANGLEMENT PRIORISÉS	SOLUTIONS ACCÉLÉRATIVES RETENUES 2012–2015	COÛTS (MILLIONS)	PARTENAIRES POTENTIELS
			8.3. Insuffisance de financement de l'État dans l'aménagement des infrastructures et des équipements des parcours pastoraux de certaines communes vulnérables	Elaborer et mettre en œuvre un Programme Spécial d'aménagements des parcours pastoraux non encore touchés dans les communes les plus vulnérables et dont le financement sera sur les ressources du Budget d'État, des CT et des PTF. (les points d'eau devront passer de 685 à 851 en 2015)		
		9. Amélioration de l'aviculture familiale (élevage de poulets et de pintades) en faveur des femmes	9 .1. Faible capacité des avicultrices sur la conduite des élevages de poulets et de pintades	Organiser des sessions de formation à l'intention des avicultrices sur la conduite des élevages de poulets et de pintades	**1 252**	Ministère de l'Élevage et de la Pêche Ministre de la Famille, de la Promotion de la Femme et de l'Enfant Ministère de l'Économie, des Finances et du Budget Collectivités locales Chambres d'agriculture et OPA, ONG et PTF
			9.2. Faible promotion des petites unités performantes d'élevage de poulets et de pintades en faveur des femmes dans les communes les plus vulnérables	Appuyer l'installation d'unités d'élevage de poulets (200 unités) et de pintades (100 unités) : Appui à la construction d'habitats améliorés, dotation en poules de race locale et coq améliorateur ou en pintades femelles et pintade mâle améliorateur), au niveau d'avicultrices dans les communes les plus vulnérables.		
			9.3. Manque de financement du budget de l'État pour la promotion de l'aviculture familiale (élevage de poulets et de pintades) en faveur des femmes	Élaborer et mettre en œuvre spécifiquement pour les communes les plus vulnérables, une stratégie de promotion de l'aviculture familiale (élevage de poulets et de pintades) en faveur des femmes avec financement à travers le Fonds National d'Appui à l'Agriculture (Guichet Développement Agricole)		
		10. Appui à l'élevage de petits ruminants (ovins et caprins) en faveur des femmes	10.1. Faible capacité des femmes/ éleveurs sur la conduite des élevages de petits ruminants ;	Organiser des sessions de formation à l'intention des femmes/éleveurs sur la conduite des élevages de petits ruminants ;	**2 374**	Ministère de l'Élevage et de la Pêche Ministre de la Famille, de la Promotion de la Femme et de l'Enfant Ministère de l'Économie, des Finances et du Budget Collectivités locales Chambres d'agriculture et OPA ONG et PTF
			10.2. Faible promotion des petites unités performantes d'élevage de petits ruminants en faveur des femmes dans les communes les plus vulnérables	Appuyer l'installation des petites unités performantes d'élevage de petits ruminants (500 unités) en faveur des femmes dans les communes les plus vulnérables		
			10.3. Manque de financement du budget de l'État pour la promotion de l'élevage de petits ruminants (ovins et caprins) en faveur des femmes	Élaborer et mettre en œuvre spécifiquement pour les communes les plus vulnérables, une stratégie de promotion de l'élevage de petits ruminants (ovins et caprins) en faveur des femmes avec financement à travers le Fonds National d'Appui à l'Agriculture (Guichet Développement Agricole)		

OMD ET CIBLE	INDICATEURS	INTERVENTIONS PRIORITAIRES RETENUES 2012–2015	GOULOTS D'ÉTRANGLEMENT PRIORISÉS	SOLUTIONS ACCÉLÉRATIVES RETENUES 2012–2015	COÛTS (MILLIONS)	PARTENAIRES POTENTIELS
		11. Développement de l'embouche paysanne (petits ruminants et bovins) en faveur des femmes	11.1. Faible capacité des femmes dans la conduite de l'embouche à travers les CEP (notamment dans la collecte et le stockage des sous produits agricoles)	Organiser des sessions de formation à l'intention des femmes/éleveurs sur la conduite de l'embouche à travers les CEP (notamment dans la collecte et le stockage des sous produits agricoles	**2 265**	Ministère de l'Élevage et de la Pêche Ministre de la Famille, de la Promotion de la Femme et de l'Enfant Ministère de l'Économie, des Finances et du Budget Collectivités locales Chambres d'agriculture et OPA ONG et PTF
			11.2. Faible vulgarisation des petites unités performantes d'embouche de petits ruminants ou de bovins en faveur des femmes dans les communes les plus vulnérables	Appuyer l'installation des petites unités performantes d'embouche de petits ruminants (200 unités) et de bovins (100 unités) en faveur des femmes dans les communes les plus vulnérables		
			11.3. Manque de financement du budget de l'Etat pour la promotion de l'embouche paysanne (petits ruminants et bovins) en faveur des femmes	Élaborer et mettre en œuvre spécifiquement pour les communes les plus vulnérables, une stratégie de promotion de l'embouche paysanne (petits ruminants et bovins) en faveur des femmes avec financement à travers le Fonds National d'Appui à l'Agriculture (Guichet Développement Agricole)		
		12. Promotion du stockage, de la transformation et de la commercialisation de la viande	12.1. Méconnaissance de bouchers et chevillards en matière de bonnes pratiques d'hygiène de collecte et de conservation de viande;	Organiser, dans les communes les plus vulnérables, des sessions de formation à l'intention de bouchers et chevillards en matière de bonnes pratiques d'hygiène de collecte et de conservation de viande	**680**	Ministère de l'Élevage et de la Pêche Ministère du Commerce et de l'Industrie Ministère de l'Économie, des Finances et du Budget Collectivités locales Chambres d'agriculture et OPA ONG et PTF
			12.2. Capacités des professionnels (bouchers, rôtisseurs) insuffisante en matière de techniques performantes de transformation de la viande	Organiser, dans les communes les plus vulnérables, des sessions de formation à l'intention des professionnels de la viande (bouchers, rôtisseurs) sur les techniques performantes de transformation de la viande		
			12.3. Faible promotion des aires d'abattages, des petites unités performantes de séchage solaire de viande et de petites boucheries/ rôtisseries modernes dans les centres urbains des communes les plus vulnérables	Appuyer la promotion de (50) aires d'abattages, de 100 petites unités performantes de séchage solaire de viande et de 50 petites boucheries/rôtisseries modernes dans les centres urbains des communes les plus vulnérables		
		13. Promotion de la production de la transformation et de la commercialisation du lait par les femmes	13.1. Méconnaissance des producteurs/productrices de lait en matière de bonnes pratiques de collecte, de conservation et de transformation du lait	Organiser, dans les communes les plus vulnérables, des sessions de formation à l'intention des productrices/transformatrices de lait sur les bonnes pratiques de collecte, de conservation et de transformation du lait	**8 793**	Ministère de l'Élevage et de la Pêche Ministre de la Famille, de la Promotion de la Femme et de l'Enfant Ministère du Commerce et de l'Industrie Ministère de l'Économie, des Finances et du Budget Collectivités locales Chambres d'agriculture et OPA ONG et PTF
			13.2. Inexistence de centres de collecte du lait dans les bassins laitiers des communes les plus vulnérables	Appuyer la création de 30 centres de collecte du lait dans les bassins laitiers des communes les plus vulnérables		
			13.3. Manque d'unités de transformation du lait au niveau des centres urbains des communes les plus vulnérables	Appuyer l'implantation de 30 unités de transformation du lait avec une capacité de transformation de 5000à 10000 l /j. au niveau des centres urbains des communes les plus vulnérables		

OMD ET CIBLE	INDICATEURS	INTERVENTIONS PRIORITAIRES RETENUES 2012–2015	GOULOTS D'ÉTRANGLEMENT PRIORISÉS	SOLUTIONS ACCÉLÉRATIVES RETENUES 2012–2015	COÛTS (MILLIONS)	PARTENAIRES POTENTIELS
			13.4. Faible potentiel génétique des races en matière de production laitière dans les communes les plus vulnérables	Appuyer, dans les communes les plus vulnérables, l'amélioration du potentiel génétique des races à travers l'insémination artificielle et l'apport de 500 géniteurs améliorateurs		
			13.5. Prévalence de la fièvre aphteuse et de la pratique du test brucellose au niveau des communes	Organiser, dans les communes les plus vulnérables, des sessions de vaccination contre la fièvre aphteuse et de formation sur la pratique du test brucellique régulières au niveau des communes		
		14. Renforcement de l'Appui-conseils en faveur des petits éleveurs et producteurs de viande et de lait	14.1. Allocation budgétaire insuffisante pour couvrir les besoins des communes les plus vulnérables	Accorder une dotation supplémentaire au Budget de l'État en direction du sous-secteur de l'élevage en vue d'assurer une bonne couverture des besoins des communes les plus vulnérables	**3 916**	Ministère de l'Élevage et de la Pêche Ministère de l'Économie, des Finances et du Budget Collectivités locales PTF
			14.2. Insuffisance des effectifs et faiblesse des capacités du personnel d'appui conseil en productions animales dans les communes les plus vulnérables	Renforcer les effectifs et les capacités du personnel d'appui conseil en productions animales pour couvrir les besoins des communes les plus vulnérables (le nombre de services vétérinaires devront passer de 85 à 136)		
			14.3. Capacité insuffisante des vétérinaires privés mandataires intervenant dans les communes les plus vulnérables	Former les vétérinaires privés mandataires intervenant dans les communes les plus vulnérables		
		15. Appui aux couches vulnérables des communautés de pêche artisanale)	15.1. Non maîtrise par les communautés de pêche artisanale en matière de gestion des équipements de pêche, de mobilisation de l'épargne et d'organisation de la collecte des informations et des données statistiques	Former, au niveau des pêcheries des communes les plus vulnérables, les communautés de pêche artisanale dans les domaines de la gestion des équipements de pêche, de la mobilisation de l'épargne et de l'organisation de la collecte des informations et des données statistiques	**1 505**	Ministère de l'Élevage et de la Pêche Ministère de l'Économie, des Finances et du Budget Collectivités locales Chambres d'agriculture et OPA ONG et PTF
			15.2. Capacités insuffisantes des communautés et des collectivités territoriales en matière de gestion des infrastructures et équipements collectifs des pêcheries, de préservation des ressources naturelles et de la biodiversité	Renforcer les capacités des communautés et des collectivités territoriales en matière de gestion des infrastructures et équipements collectifs des pêcheries et de préservation des ressources naturelles et de la biodiversité		
			15.3. Inexistence des conseils de pêche au niveau des CT des communes les plus vulnérables	Appuyer la mise en place des conseils de pêche au niveau des CT des communes les plus vulnérables		
			15.4. Manque d'inspection et de contrôle sanitaires	Systématiser les activités d'inspection et de contrôles sanitaires au niveau des pêcheries		

OMD ET CIBLE	INDICATEURS	INTERVENTIONS PRIORITAIRES RETENUES 2012–2015	GOULOTS D'ÉTRANGLEMENT PRIORISÉS	SOLUTIONS ACCÉLÉRATIVES RETENUES 2012–2015	COÛTS (MILLIONS)	PARTENAIRES POTENTIELS
		16. Développement de la pisciculture dans les communes les plus vulnérables	16.1. Non vulgarisation dans les communes les plus vulnérables des fermes piscicoles, des cages flottantes ; de la rizipisciculture et de l'empoissonnement des mares	Appuyer la création des 50 fermes piscicoles, et des 400 cages flottantes et au développement de la rizipisciculture et de l'empoissonnement de 200 mares dans les communes les plus vulnérables	**638**	Ministère de l'Élevage et de la Pêche Ministère de l'Économie, des Finances et du Budget Collectivités locales Chambres d'agriculture et OPA ONG et PTF
			16.2. Manque d'inspection et de contrôle sanitaires	Systématiser les activités d'inspection et de contrôles sanitaires au niveau des exploitations de pisciculture		
		17. Promotion de la transformation du poisson (fumage et séchage) par les femmes	17.1. Manque de capacité des femmes en matière de transformation du poisson dans les communes les plus vulnérables	Renforcer les capacités des femmes en matière de transformation du poisson dans les communautés de pêche des communes les plus vulnérables	**171**	Ministère de l'Élevage et de la Pêche Ministre de la Famille, de la Promotion de la Femme et de l'Enfant Chambres d'agriculture et OPA, ONG et PTF
		18. Renforcement de l'Appui-conseils en faveur des pêcheurs et pisciculteurs des zones vulnérables	18.1. Allocation budgétaire insuffisante pour couvrir les besoins des communes les plus vulnérables	Accorder une dotation supplémentaire au Budget de l'Etat en direction du sous-secteur de la pêche en vue d'assurer une bonne couverture des besoins des communes les plus vulnérables	**565**	Ministère de l'Élevage et de la Pêche Ministère de l'Économie, des Finances et du Budget Collectivités locales PTF
			18.2. Insuffisance des effectifs et faiblesse des capacités du personnel d'appui conseil en productions animales dans les communes les plus vulnérables	Renforcer les effectifs et les capacités du personnel d'appui conseil en productions aquacoles pour couvrir les besoins des communes les plus vulnérables		
		19. Promotion de l'apiculture dans les communes les plus vulnérables	19.1. Persistance des méthodes traditionnelles d'apiculture et inadaptation de techniques et du matériel de récolte et collecte du miel	Appuyer l'acquisition de ruches améliorées et de matériels de récolte appropriés à l'intention des 500 apiculteurs/apicultrices au niveau des communes les plus vulnérables	**199**	Ministère de l'Elevage et de la Pêche Ministère de l'Environnement Ministère de l'Économie, des Finances et du Budget Collectivités locales Chambres d'agriculture et OPA ONG et PTF
			19.2. Faible connaissance des apiculteurs des bonnes pratiques en matière d'apiculture améliorée et d'impact des pratiques traditionnelles sur l'environnement	Organiser, à l'intention des unités d'apiculteurs/apicultrices des communes les plus vulnérables, des sessions de formation sur les pratiques apicoles améliorées et à leur impact sur l'environnement		
			19.3. Inexistence d'unités équipées pour le traitement du miel et de la cire	Appuyer la création de 50 unités de traitement du miel et de la cire équipées avec du matériel adapté (presse à miel, maturateur, etc.).		

OMD ET CIBLE	INDICATEURS	INTERVENTIONS PRIORITAIRES RETENUES 2012–2015	GOULOTS D'ÉTRANGLEMENT PRIORISÉS	SOLUTIONS ACCÉLÉRATIVES RETENUES 2012–2015	COÛTS (MILLIONS)	PARTENAIRES POTENTIELS
		20. Promotion de l'entreprenariat féminin et des activités génératrices de revenus en milieu urbain et péri urbain	20.1. Manque de stratégie pour la pour la promotion de l'entreprenariat féminin	Élaborer et mettre en œuvre, spécifiquement pour les communes les plus vulnérables, une stratégie de promotion de l'entreprenariat féminin	**897**	Ministre de la Famille, de la Promotion de la Femme et de l'Enfant Ministère du Commerce et de l'Industrie Ministère de l'Agriculture Ministère de l'Élevage et de la Pêche Ministère de l'Économie, des Finances et du Budget Collectivités locales Chambres d'agriculture et OPA ONG et PTF
			20.2. Non maîtrise par les postulantes à l'entreprenariat féminin des technologies et des procédés du micro entreprenariat et des techniques de gestion d'entreprise et de gestion d'AGR	Organiser, à l'intention des postulantes à l'entreprenariat féminin des communes les plus vulnérables, des sessions de formation sur les technologies et les procédés du micro entreprenariat et sur les techniques de gestion d'entreprise et de gestion d'AGR		
			20.3. Faible vulgarisation des technologies et des procédés du micro entreprenariat	Appuyer, au niveau des communes les plus vulnérables, la création de micros entreprises en milieu rural et urbain, notamment en agroforesterie, en artisanat, en petit commerce, en transport et en exploitation de plates-formes multifonctionnelles,		
		21. Mise en place de filets sociaux de sécurité	21.1. Inexistence d'une stratégie formelle de mise en place de filets sociaux	Appuyer l'élaboration d'une stratégie de mise en place des filets sociaux	**2 264**	Commissariat à la Sécurité Alimentaire Ministre de l'Action humanitaire, de la Solidarité et des Personnes âgées Ministère de l'Économie, des Finances et du Budget Collectivités locales ONG et PTF
			21.2. La gestion de plusieurs stocks de proximité des communes est défaillante à cause des capacités faibles des comités de gestion	Mettre en œuvre un programme de renforcement de capacités des CT et des comités de gestion en matière de maintenance et de des stocks de proximité dans les communes vulnérables		
			21.3. Les quantités de céréales en place au niveau des stocks de proximité des communes sont insuffisantes par rapport aux besoins des périodes de soudure	Renforcer les stocks physiques au niveau des banques de céréales des 166 communes vulnérables		
			21.4. Il n'existe pas de stocks céréaliers de réserves au niveau régional	Appuyer la création de stocks de réserves régionales au niveau des 8 Régions administratives ;		
		22. Renforcement des capacités des services d'appui-conseil	22.1. Faible maîtrise par les services d'appui conseil des questions politiques et des enjeux de la sécurité alimentaire	Former les services d'appui conseil des communes vulnérables sur les questions de politiques et sur les enjeux en matière de sécurité alimentaire	**115**	Commissariat à la Sécurité Alimentaire Départements ministériels déconcentrés aux différents niveaux (régional, local et communal) Collectivités locales ONG et PTF
			22.2. Mauvaise connaissance des services d'appui conseil sur leur rôle dans la mise en œuvre des activités du dispositif de gestion et de prévention des crises alimentaires aux différents niveaux déconcentrés (régional, local et communal)	Former les services d'appui conseil des communes vulnérables sur leur rôle dans la mise en œuvre des activités du dispositif de gestion et de prévention des crises alimentaires aux différents niveaux déconcentrés (régional, local et communal)		

OMD ET CIBLE	INDICATEURS	INTERVENTIONS PRIORITAIRES RETENUES 2012–2015	GOULOTS D'ÉTRANGLEMENT PRIORISÉS	SOLUTIONS ACCÉLÉRATIVES RETENUES 2012–2015	COÛTS (MILLIONS)	PARTENAIRES POTENTIELS
		23. Renforcement institutionnel du Programme de restructuration du marché céréalier (PRMC)	23.1. Inexistence de textes organiques pour le PRMC	Appuyer l'élaboration, l'adoption et la mise en œuvre des textes organiques du PRMC et des codes de gestion de ses différents stocks	**4**	Commissariat à la Sécurité Alimentaire Ministère de l'Économie, des Finances et du Budget PTF impliqués dans le PRMC
		24. Renforcement des capacités de stockage de l'OPAM	24.1. Insuffisance de capacité au niveau de l'OPAM pour le stock national de sécurité et le Stock national d'intervention (vétusté de plusieurs magasins de stockage existants),	Réhabiliter les magasins existants défectueux (capacité : environ 80 000 tonnes) et construire de nouvelles capacités (environ 70 000 tonnes) au niveau de l'OPAM en vue de couvrir les nouveaux besoins d'emmagasinage du stock national de sécurité, du Stock national d'intervention et des appuis programmés dans le cadre du filet social	**6 300**	Commissariat à la Sécurité Alimentaire Ministère de l'Économie, des Finances et du Budget PTF impliqués dans le PRMC
		25. Renforcement du Fonds commun de contre partie et du Fonds de sécurité alimentaire	25.1. De retards importants sont enregistrés dans la mobilisation des fonds au niveau du Budget d'État	Faire un plaidoyer au près des hautes autorités pour que les allocations budgétaires annuelles soit accélérées au niveau du Budget d'État	**7 000**	Commissariat à la Sécurité Alimentaire Ministère de l'Économie, des Finances et du Budget PTF impliqués dans le PRMC
			25.2. Les allocations budgétaires annuelles permettent de moins en moins de reconstituer, en totalité, le FSA	Reconstituer à court terme le FSA (le montant représentant l'équivalent monétaire de 23 000 tonnes de céréales) soit un niveau de 5,5 milliards de FCFA		
			25.3. Les allocations budgétaires annuelles au FCC permettent à peine le financement du fonctionnement du dispositif de gestion et de prévention des crises alimentaires	Augmenter les contributions de l'État au FCC pour permettre le bon fonctionnement du dispositif de gestion et de prévention des crises alimentaires		
		26. Renforcement du Système d'Alerte Précoce (SAP)	26.1. Faiblesse des effectifs et des capacités du personnel du SAP au regard des besoins sans cesse croissants de la problématique de la prévention et de la gestion des crises alimentaires au Mali	Renforcer les effectifs et les capacités du personnel du SAP pour couvrir les besoins croissants de la problématique de la prévention et de la gestion des crises alimentaires au Mali	**465**	Commissariat à la Sécurité Alimentaire Départements impliqués dans les statistiques alimentaires Collectivités locales PTF impliqués dans le PRMC ONG intervenants au niveau de la prévention et de la gestion des crises alimentaires au Mali
			26.2. Insuffisance d'outils de collecte de données sur les sites sentinelles de surveillance nutritionnelle	Renforcer les capacités du SAP en outils de collecte de données sur les sites sentinelles de surveillance nutritionnelle des communes les plus vulnérables		
			26.3. Le système actuel n'intègre pas le suivi de l'état de l'insécurité alimentaire en zone urbaine	Appuyer l'extension du système de suivi de l'état de la sécurité alimentaire en zone urbaine des communes les plus vulnérables		

OMD ET CIBLE	INDICATEURS	INTERVENTIONS PRIORITAIRES RETENUES 2012–2015	GOULOTS D'ÉTRANGLEMENT PRIORISÉS	SOLUTIONS ACCÉLÉRATIVES RETENUES 2012–2015	COÛTS (MILLIONS)	PARTENAIRES POTENTIELS
		27. Renforcement de l'Observatoire du marché Agricole (OMA)	27.1. Faiblesse des effectifs et des capacités du personnel de l'OMA au regard des besoins sans cesse croissant de la problématique de la sécurité alimentaire au Mali	Renforcer les effectifs et les capacités du personnel de l'OMA pour couvrir les besoins croissants de la problématique de la prévention et de la gestion des crises alimentaires au Mali	**515**	Commissariat à la Sécurité Alimentaire Départements impliqués dans les statistiques alimentaires Collectivités locales PTF impliqués dans le PRMC ONG intervenants au niveau de la prévention et de la gestion
			27.2. Les diffusions des informations sont de plus en plus rare au niveau de l'ORTM et des radios de proximité	Appuyer l'intensification de la diffusion des informations sur les marchés agricoles au niveau de l'ORTM et des radios de proximité		
			27.3. Faible production des bulletins de conjoncture	Appuyer la production des bulletins de conjoncture sur les marchés agricoles		
		28. Renforcement de l'Enquête Agricole de Conjoncture	28.1. Allocation budgétaire insuffisante pour avoir une base de sondage avec un échantillonnage assez représentatif	Faire un plaidoyer au près des hautes autorités pour que les allocations budgétaires annuelles permettent d'avoir une base de sondage avec un échantillonnage assez représentatif et que la mobilisation des ressources soit accélérée au niveau du Budget d'État	**1 835**	Ministère de l'Agriculture Autres Départements impliqués dans les statistiques alimentaires Collectivités locales PTF impliqués dans le PRMC ONG intervenants au niveau de la prévention et de la gestion
			28.2. De retards importants sont enregistrés dans les décaissements			
			28.3. L'envergure de la base de sondage diminue d'année en année			
			28..4. L'enquête ne permet pas l'établissement du bilan alimentaire	Appuyer l'INSTAT pour une étude sur la faisabilité d'intégrer dans l'enquête de conjoncture la collecte des données nécessaires à l'établissement du bilan alimentaire		
		29. Suivi et récupération nutritionnelles dans les communes les plus vulnérables et les poches de malnutrition identifiées dans les autres zones du pays	29.1. Manque d'activités systématiques de dépistage de la malnutrition des enfants de moins de cinq ans au niveau communautaire dans les communes les plus vulnérables	Appuyer les activités de dépistage de la malnutrition des enfants de moins de cinq ans et des femmes enceintes ou allaitantes au niveau des Centres de Santé dans les communes les plus vulnérables	**1 312**	Ministère de la Santé Commissariat à la Sécurité Alimentaire Collectivités locales PTF impliqués dans la nutrition ONG intervenants au niveau de la nutrition
			29.2. Manque d'activités systématiques de dépistage de la malnutrition des femmes enceintes ou allaitantes au niveau communautaire dans les communes les plus vulnérables			
			29.3. Prise en charge limitée des enfants de moins de cinq ans malnutris aigus, sévères ou modérés au niveau des Centres de Santé dans les communes les plus vulnérables	Appuyer la prise en charge limitée des enfants de moins de cinq ans malnutris aigus, sévères ou modérés et des femmes enceintes ou allaitantes malnutries aigues, sévères ou modérées au niveau des Centres de Santé dans les communes les plus vulnérables		
			29.4. Prise en charge limitée des femmes enceintes ou allaitantes malnutries aigues, sévères ou modérées au niveau des Centres de Santé dans les communes les plus vulnérables			

OMD ET CIBLE	INDICATEURS	INTERVENTIONS PRIORITAIRES RETENUES 2012–2015	GOULOTS D'ÉTRANGLEMENT PRIORISÉS	SOLUTIONS ACCÉLÉRATIVES RETENUES 2012–2015	COÛTS (MILLIONS)	PARTENAIRES POTENTIELS
		30. Education et promotion nutritionnelles dans les communes les plus vulnérables et les poches de malnutrition identifiées dans les autres zones du pays	30.1. Connaissance limitée des ménages en matière d"équilibre alimentaire des enfants de moins de cinq ans des femmes enceintes et allaitantes	Appuyer les campagnes d'éducation nutritionnelle des ménages en matière d'équilibre alimentaire des enfants de moins de cinq ans et des femmes enceintes et allaitantes dans les communes les plus vulnérables	**3 445**	Ministère de la Santé Commissariat à la Sécurité Alimentaire Collectivités locales PTF impliqués dans la nutrition ONG intervenants au niveau de la nutrition
			30.2. Faible connaissance des ménages sur les bonnes pratiques d'alimentation correcte et d'utilisation/ valorisation de produits locaux et de cueillette	Appuyer les campagnes d'éducation nutritionnelle des ménages des communes les plus vulnérables sur les bonnes pratiques d'alimentation correcte et d'utilisation/ valorisation de produits locaux et de cueillette		
			30.3. L'évolution des mœurs handicape de plus en plus la pratique de l'allaitement maternel exclusif et la poursuite de l'allaitement au moins jusqu'aux 2 ans de l'enfant.	Appuyer les campagnes de promotion de l'allaitement maternel exclusif dans les 6 premiers mois de la vie et la poursuite de l'allaitement au moins jusqu'aux 2 ans de l'enfant		
			30.4. Insuffisance des cantines scolaires dans les communes les plus vulnérables	Contribuer au renforcement des programmes des cantines scolaires dans les communes les plus vulnérables		
			30.5. Inexistence de curricula d'enseignement de la nutrition dans les écoles fondamentales des communes les plus vulnérables	Promouvoir l'introduction de curricula d'enseignement de la nutrition dans les écoles fondamentales des communes les plus vulnérables		
			30.6. Inexistence des jardins scolaires avec points d'eau permanents dans les communes les plus vulnérables	Appuyer l'implantation de jardins scolaires avec points d'eau permanents dans les communes les plus vulnérables		
		31. Lutte Contre les Carences en Micronutriments dans les communes les plus vulnérables et les poches de malnutrition identifiées dans les autres zones du pays	31.1. Faible promotion de la production, de la vulgarisation et de la consommation des aliments riches en micronutriments	Appuyer les campagnes de promotion de la production et de la consommation par les enfants de moins de cinq ans et les femmes enceintes et allaitantes des aliments riches en micronutriments	**1 197**	Ministère de la Santé Commissariat à la Sécurité Alimentaire Collectivités locales PTF impliqués dans la nutrition ONG intervenants au niveau de la nutrition
			31.2. Faible vulgarisation en matière d'interventions d'enrichissement des aliments à domicile en milieu rural	Appuyer les campagnes de vulgarisation en matière d'interventions d'enrichissement, à domicile en milieu rural, des aliments dédiés à la consommation par les enfants de moins de cinq ans et les femmes enceintes et allaitantes des aliments riches en micronutriments		

OMD ET CIBLE	INDICATEURS	INTERVENTIONS PRIORITAIRES RETENUES 2012–2015	GOULOTS D'ÉTRANGLEMENT PRIORISÉS	SOLUTIONS ACCÉLÉRATIVES RETENUES 2012–2015	COÛTS (MILLIONS)	PARTENAIRES POTENTIELS
		32. Gestion du foncier sur les sites d'interventions du CAO	32.1. Insécurité foncière ne garantissant pas les investissements à moyen terme pour restaurer les sols (goulot transversal)	Appuyer les commissions foncières communales et locales, les Collectivités Territoriales et les Administrations locales pour les inciter à contribuer à l'amélioration de la gestion du foncier dans les sites des interventions prévues dans les CAO	**215**	Ministère de l'Agriculture Ministère de l'Élevage et de la Pêche Ministère du logement, de l'urbanisme, et des affaires foncières Ministère de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et de l'Aménagement du Territoire Collectivités locales Chambres d'agriculture et OPA ONG et PTF
			32.2. Manque de textes juridiques sur le foncier des PPIV, Bas-fonds, plaines de submersion contrôlée, d'oasis, etc. (goulot transversal			
		33. Promotion du microcrédit dans les zones d'interventions	33.1. Les systèmes financiers décentralisés n'assurent pratiquement aucun financement à moyen ou long terme pour la promotion du stockage associatif ou communautaire des productions végétales vivrières, la petite transformation et la commercialisation des productions végétales, animales et halieutiques	Mettre en place des lignes de crédits au niveau des systèmes financiers décentralisés pour les inciter à développer, dans les communes les plus vulnérables, des produits financiers adaptés pour le développement des productions végétales, animales et halieutiques.	**6 900**	Ministère de l'Agriculture Ministère de l'Élevage et de la Pêche Ministre de la Famille, de la Promotion de la Femme et de l'Enfant Ministère de l'Économie, des Finances et du Budget Collectivités locales Chambres d'agriculture et OPA ONG et PTF
			33.2.. Inexistence d'une stratégie de l'État pour promouvoir le microcrédit pour développer le stockage, la commercialisation et la transformation des productions agricoles, d'élevage et de pêche et promouvoir l'entreprenariat féminin	Mettre en place un Fonds de Garantie, à travers le Guichet 3 du Fonds National d'Appui à l'Agriculture, pour garantir (partiellement ou en totalité) les emprunts contractés par les exploitants Agricoles des communes les plus vulnérables et à accorder à ces derniers bonifications d'intérêt sur le microcrédit pour développer le stockage, la commercialisation et la transformation des productions agricoles, d'élevage et de pêche et promouvoir l'entreprenariat féminin		
		34. Renforcement de capacités des Collectivités Territoriales	34.1. Manque de connaissance des Collectivités Territoriales sur leurs responsabilités en maîtrise d'ouvrage et de planification/suivi-évaluation des interventions.	Donner des capacités aux Collectivités Territoriales en matière de maitrise d'ouvrage et de planification/suivi-évaluation des interventions.	**505**	Ministère de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et de l'Aménagement du Territoire Collectivités locales Commissariat à la Sécurité Alimentaire Ministère de l'Économie, des Finances et du Budget Chambres d'agriculture et OPA ONG et PTF
			34.2. Faiblesse actuelle des capacités des Collectivités Territoriales en matière de prévention et de gestion des crises alimentaires	Renforcer les capacités des Collectivités Territoriales en matière de prévention et de gestion des crises alimentaires.		
			34.3. Méconnaissance des Collectivités Territoriales sur leurs rôles en matière de plaidoyer/ lobbying des activités de développement de leur territoire	Renforcer les capacités des Collectivités Territoriales en matière de plaidoyer/lobbying des activités de développement de leur territoire		

OMD ET CIBLE	INDICATEURS	INTERVENTIONS PRIORITAIRES RETENUES 2012–2015	GOULOTS D'ÉTRANGLEMENT PRIORISÉS	SOLUTIONS ACCÉLÉRATIVES RETENUES 2012–2015	COÛTS (MILLIONS)	PARTENAIRES POTENTIELS
		35. Renforcement de capacités des organisations des producteurs	35.1. Faiblesse actuelle des capacités des organisations des producteurs et productrices dans la mise en œuvre des interventions ciblant leurs adhérents dont la maitrise d'œuvre leur est confiée par les Collectivités ou les Structures de l'État	Renforcer les capacités des organisations des producteurs en matière de planification et d'exécution des activités dont la maitrise d'œuvre leur est confiée par les Collectivités ou les Structures de l'État	**880**	Structures centrales et déconcentrées de l'État Collectivités locales Chambres d'agriculture et OPA ONG et PTF
			35.2. Faiblesse des capacités des organisations des producteurs et productrices en matière d'organisation de leurs adhérents et de leur mise en réseau avec d'autres intervenants dans les différentes filières	Renforcer les capacités des organisations des producteurs en matière d'organisation de leurs adhérents et de leur mise en réseau avec d'autres intervenants dans les différentes filières		
			35.3. Capacités insuffisantes des organisations des producteurs pour promouvoir au niveau de leurs adhérents le stockage communautaire ou associatif, la transformation et la commercialisation des productions	Renforcer les capacités des organisations des producteurs en matière de stockage communautaire ou associatif, de transformation et de commercialisation des productions		
			35.4. Faibles capacités des organisations des producteurs dans l'intermédiation entre leurs adhérents et les institutions de microfinance	Renforcer les capacités des organisations des producteurs en matière d'intermédiation entre les institutions de microfinance et les producteurs en vue de faciliter l'accès et le remboursement du crédit		
		36. Communication pour le mise en œuvre des interventions du CAO	36.1. Nécessité de concevoir et de mettre en œuvre des activités de communication pour une bonne mise en œuvre des interventions du CAO	Contribuer à la production et à la diffusion de messages, d'émissions radiophoniques et de documentaires audiovisuels sur les bonnes pratiques à promouvoir pour une bonne mise en œuvre des interventions du Plan d'actions du CAO	**920**	Commissariat à la Sécurité Alimentaire Ministère de la communication Autres Départements impliqués dans la mise en œuvre du CAO Collectivités locales Chambres d'agriculture et OPA ONG et PTF
				Appuyer la campagne d'information et de sensibilisation des populations cibles, des organisations des producteurs, des Collectivités Territoriales concernées et de leurs partenaires de mise en œuvre sur le Plan d'actions du CAO		
				Renforcer les capacités du personnel d'appui conseil (Services Techniques, ONG et Prestataires Privés) à travers leur formation en animation paysanne et leur dotation en moyens adéquats (kits de diffusion vidéo autonome, paquets pédagogiques sur les thèmes techniques et les technologies à promouvoir) pour leur permettre d'assurer les activités d'animation et d'appui conseil des populations		
					117 104	

TABLEAU 15 : PLAN INDICATIF DE MISE EN ŒUVRE DES SOLUTIONS ACCÉLÉRATIVES RETENUES POUR L'ACCÉLÉRATION DES PROGRÈS POUR L'ATTEINTE DE LA CIBLE 1C DE L'OMD 1

GOULOTS D'ÉTRANGLEMENT PRIORISÉS	SOLUTIONS ACCÉLÉRATIVES RETENUES 2012–2015	COÛTS (MILLIONS)	2012	2013	2014	2015	PARTENAIRES POTENTIELS
1.1. Faible connaissance des petits producteurs/ productrices (PPP) en matière des techniques de restauration de la fertilité des sols	Former 70 % de petits producteurs/productrices (PPP) dans les techniques de restauration de la fertilité des sols au niveau des communes les plus vulnérables	**946**	**202**	**234**	**271**	**238**	
	Promouvoir la production de compost pour faire passer son utilisation de 10 kg à 156 kg par ha sur 50 % des exploitations des petits producteurs/ productrices des communes les plus vulnérables						
	Développer des cultures de légumineuses pour faire passer les emblavures de 21 500 ha à 143 500 ha						
2.1. Insuffisance de financement de l'Etat pour développer l'irrigation de proximité dans les communes les plus vulnérables	Elaborer et mettre en œuvre un Programme Spécial d'aménagements de proximité dans les communes les plus vulnérables en conformité avec la stratégie d'intervention adoptée dans le PNIP et dont le financement sera sur les ressources du Budget d'Etat, des CT et des PTF. Augmenter les superficies irriguées en maîtrise totale de l'eau, afin d'arriver, en réalisations nouvelles et en réhabilitations, à une disponibilité additionnelle de 9000 ha en plus de l'existant (priorité à l'irrigation de proximité)	**29 615**	**11 045**	**10 995**	**6 975**	**600**	
2.2. Accès insuffisant des populations, des OPA et des CT aux informations relatives à la stratégie gouvernementale de promotion de l'irrigation de proximité	Informer les populations cibles (OPA, EAF, EA) sur la stratégie d'intervention du PNIP et sur le Programme Spécial d'aménagements de proximité dans les communes les plus vulnérables						
2.3. Faible capacité des producteurs dans la gestion hydraulique, agronomique, organisationnelle, économique et financière des aménagements de proximité	Renforcer les capacités des groupements de producteurs dans la gestion hydraulique, agronomique, organisationnelle, économique et financière des aménagements de proximité						
2.4. Couverture insuffisante des communes les plus vulnérables en personnel permanent d'appui conseils et en prestataires de services dans le domaine des aménagements de proximité.	Mettre en place un système d'appui conseil qualifié et fonctionnel à travers un renforcement des effectifs et des capacités du personnel du secteur public, des prestataires privés et des organisations de la société civile						
2.5. Insuffisance de suivi technique des aménagements après la réalisation des travaux	Élaborer et mettre en œuvre un plan de formation en suivi technique des aménagements de proximité (couvrant tous les maillons de la chaine de valeurs des spéculations irriguées) pour le personnel du secteur public, des prestataires privés et des organisations de la société civile						
2.6. Capacités en en maîtrise d'œuvre et en appui-conseil de proximité (public, privé ou ONG) insuffisant ou ne couvrant pas tous les maillons de la chaine de valeurs des spéculations irriguées							

GOULOTS D'ÉTRANGLEMENT PRIORISÉS	SOLUTIONS ACCÉLÉRATIVES RETENUES 2012–2015	COÛTS (MILLIONS)	2012	2013	2014	2015	PARTENAIRES POTENTIELS
3.1. Absence d'une stratégie de subvention des intrants et équipements agricoles aux petits producteurs/productrices (PPP) et à leurs organisations	Élaborer et mettre en œuvre spécifiquement pour les communes les plus vulnérables, une stratégie de subvention des intrants et équipements agricoles aux petits producteurs/productrices (PPP) et à leurs organisations avec financement à travers le Fonds National d'Appui à l'Agriculture (Guichet Développement Agricole)	**16 420**	**3344**	**3 872**	**4364**	**4840**	
3.2. Coûts élevés des engrais et des semences sélectionnées pour les producteurs/productrices pauvres des communes les plus vulnérables	Promouvoir l'utilisation des engrais chimiques (qui devra passer de 2 kg à 25 kg par ha en plus du compost avec la technique de microdoses pour les cultures pluviales et les autres techniques performantes pour les cultures irriguées) en fournissant à crédit modéré à 50 % des petits producteurs/productrices des kits d'engrais chimiques dont les coûts seront subventionnés						
	Promouvoir l'utilisation des semences améliorées et des équipements agricoles en fournissant à crédit modéré des kits des semences (pour un total de 250 000 kits) et d'équipements agricoles (environ 90 000 kits comprenant chacun une charrue , deux bœufs, un pulvérisateur, une charrette et un âne) dont les coûts seront subventionnés						
3.3. Méconnaissance des petits producteurs/ productrices des communes les plus vulnérables en matière de bonnes pratiques d'utilisation des engrais et des semences sélectionnées	Former les petits producteurs/productrices des communes les plus vulnérables sur les bonnes pratiques d'utilisation des engrais et des semences sélectionnées						
3.4. L'accès aux points de vente des semences et engrais est difficile et il y a une insuffisance de structures de distribution des intrants	Appuyer la création de magasins associatifs ou communautaires de proximité des communes les plus vulnérables pour l'approvisionnement en intrants agricoles (700 unités de distribution d'intrants)						
4.1. Inexistence de financement de l'État pour développer la conservation et le stockage des productions végétales vivrières	Élaborer et mettre en œuvre spécifiquement pour les communes les plus vulnérables, une stratégie de promotion du stockage associatif et communautaire par les petits producteurs/ productrices (PPP) et leurs organisations avec financement à travers le Fonds National d'Appui à l'Agriculture (Guichet Développement Agricole)	**729**	**300**	**195**	**160**	**74**	
	Doter les associations et les communautés nécessiteuses de matériaux pour la construction d'infrastructures de stockage répondant aux normes du warrantage (800 villages seraient dans le besoin dans les 166 Communes)						
4.2. Faible capacité d'organisation des petits producteurs autour du stockage associatif et communautaires des céréales	Renforcer les capacités d'organisation des petits producteurs/productrices (PPP) autour du stockage associatif et communautaires des céréales						

GOULOTS D'ÉTRANGLEMENT PRIORISÉS	SOLUTIONS ACCÉLÉRATIVES RETENUES 2012–2015	COÛTS (MILLIONS)	2012	2013	2014	2015	PARTENAIRES POTENTIELS
4.3. Faible vulgarisation des technologies de construction des infrastructures du stockage associatif ou communautaire des productions végétales vivrières	Vulgariser au niveau des petits producteurs/ productrices (PPP) les bonnes pratiques de construction et d'exploitation des infrastructures du stockage associatif ou communautaire des productions végétales vivrières						
5.1. Inexistence de financement de l'Etat pour développer la petite transformation des productions végétales vivrières 5.2. accès au financement difficile pour les promoteurs d'unités de transformation	Élaborer et mettre en œuvre spécifiquement pour les communes les plus vulnérables, une stratégie de promotion de la petite transformation des productions végétales vivrières par les femmes et leurs organisations avec financement à travers le Fonds National d'Appui à l'Agriculture (Guichet Développement Agricole)	**810**	**224**	**174**	**190**	**222**	
5.3. Faible accès et non maîtrise des technologies et des procédés de transformation des productions végétales vivrières	Appuyer l'implantation de petites unités de transformation gérées par les groupements de femmes (20 unités de transformation du riz, 10 pour le maïs en semoule, 10 pour le blé, 30 unités de transformation de l'échalote et d'autres produits maraîchers)						
6.1. Collecte et diffusion de l'information sur les marchés agricoles encore insuffisantes	Renforcer la collecte et diffusion de l'information sur les marchés agricoles encore insuffisantes	**1 425**	**475**	**455**	**300**	**195**	
6.2. Le financement des infrastructures de marchés incombent de plus en plus aux collectivités et aux opérateurs de filières	Appuyer, en collaboration avec les CT, l'APCAM et les organisations faitières des producteurs, le développement des infrastructures de marchés dans les zones de grande production (implantation de places de marché et de bourses régionales et locales pour les productions vivrières les plus importantes : 2 marchés pour le riz, 2 marchés pour le mil, un marché pour le blé)						
7.1. Insuffisance des effectifs et faiblesse des capacités du personnel d'appui conseil en productions végétales vivrières dans les communes les plus vulnérables	Renforcer les effectifs et les capacités du personnel d'appui conseil en productions végétales pour couvrir les besoins des communes les plus vulnérables	**5 955**	**1647**	**1563**	**1411**	**1334**	
7.2. Faible adoption par les petits producteurs/ productrices des variétés performantes de céréales et de techniques culturales performantes d'intensification de la céréaliculture et du maraîchage	Développer, au niveau des communes les plus vulnérables, un programme de démonstrations, à travers 100 champs écoles des paysans, sur les variétés céréales performantes et adaptées aux différentes zones agro-écologiques et sur les techniques culturales d'intensification de la céréaliculture et du maraîchage						
7.3. Faible capacité des petits producteurs/ productrices en matière de planification et de mise en œuvre des plans de campagnes annuels;	Renforcer les capacité des petits producteurs/ productrices des communes les plus vulnérables en matière de planification et de mise en œuvre des plans de campagnes annuels;						
7.4. Méconnaissance par les petits producteurs/ productrices des technologies post-récolte et de conditionnement	Développer, au niveau des communes les plus vulnérables, un programme de formation des petits producteurs/productrices et de et leurs organisations dans les technologies post-récolte et de conditionnement						

GOULOTS D'ÉTRANGLEMENT PRIORISÉS	SOLUTIONS ACCÉLÉRATIVES RETENUES 2012–2015	COÛTS (MILLIONS)	2012	2013	2014	2015	PARTENAIRES POTENTIELS
8.1. Faible maîtrise par les agropasteurs de : • la production de semences fourragères et de la culture des légumineuses (dolique, niébé fourrager) • la restauration des bourgoutières et des pâturages exondés dégradés avec des ressources fourragères naturelles (bourgou, panicum, cramcram, fonio sauvage) • la valorisation des sous produits agricoles pour l'alimentation des animaux	Appuyer les agropasteurs des communes les plus vulnérables, dans la production de semences fourragères et à la promotion de la culture des légumineuses (dolique, niébé fourrager) : dotation en semences pour 300 agropasteurs Promouvoir au niveau des agropasteurs des communes les plus vulnérables, la restauration des bourgoutières et des pâturages exondés dégradés avec des ressources fourragères naturelles (bourgou, panicum, cramcram, fonio sauvage) : 800 ha de bourgoutières et 4 500 ha de fourrages naturels Former les agropasteurs des communes les plus vulnérables, à la valorisation des sous produits agricoles pour l'alimentation des animaux	**4077**	**1119**	**1078**	**1702**	**807**	
8.2. Faible capacité des agropasteurs et de leurs organisations dans la gestion et l'entretien des infrastructures et équipements des parcours pastoraux	Renforcer, au niveau des communes les plus vulnérables, les capacités des agro-pasteurs et de leurs organisations dans le domaine de la gestion et de l'entretien des infrastructures et des équipements des parcours pastoraux						
8.3. Insuffisance de financement de l'État dans l'aménagement des infrastructures et des équipements des parcours pastoraux de certaines communes vulnérables	Élaborer et mettre en œuvre un Programme Spécial d'aménagements des parcours pastoraux non encore touchés dans les communes les plus vulnérables et dont le financement sera sur les ressources du Budget d'État, des CT et des PTF. (les points d'eau devront passer de 685 à 851 en 2015)						
9 .1. Faible capacité des avicultrices sur la conduite des élevages de poulets et de pintades	Organiser des sessions de formation à l'intention des avicultrices sur la conduite des élevages de poulets et de pintades	**1252**	**310**	**296**	**296**	**350**	
9.2. Faible promotion des petites unités performantes d'élevage de poulets et de pintades en faveur des femmes dans les communes les plus vulnérables	Appuyer l'installation d'unités d'élevage de poulets (200 unités) et de pintades (100 unités): Appui à la construction d'habitats améliorés, dotation en poules de race locale et coq améliorateur ou en pintades femelles et pintade mâle améliorateur), au niveau d'avicultrices dans les communes les plus vulnérables..						
9.3. Manque de financement du budget de l'État pour la promotion de l'aviculture familiale (élevage de poulets et de pintades) en faveur des femmes	Élaborer et mettre en œuvre spécifiquement pour les communes les plus vulnérables, une stratégie de promotion de l'aviculture familiale (élevage de poulets et de pintades) en faveur des femmes avec financement à travers le Fonds National d'Appui à l'Agriculture (Guichet Développement Agricole)						

GOULOTS D'ÉTRANGLEMENT PRIORISÉS	SOLUTIONS ACCÉLÉRATIVES RETENUES 2012–2015	COÛTS (MILLIONS)	2012	2013	2014	2015	PARTENAIRES POTENTIELS
10.1. Faible capacité des femmes/éleveurs sur la conduite des élevages de petits ruminants ;	Organiser des sessions de formation à l'intention des femmes/éleveurs sur la conduite des élevages de petits ruminants ;	**2 374**	**5289**	**558**	**611**	**6767**	
10.2. Faible promotion des petites unités performantes d'élevage de petits ruminants en faveur des femmes dans les communes les plus vulnérables	Appuyer l'installation des petites unités performantes d'élevage de petits ruminants (500 unités) en faveur des femmes dans les communes les plus vulnérables						
10.3. Manque de financement du budget de l'État pour la promotion de l'élevage de petits ruminants (ovins et caprins) en faveur des femmes	Élaborer et mettre en œuvre spécifiquement pour les communes les plus vulnérables, une stratégie de promotion de l'élevage de petits ruminants (ovins et caprins) en faveur des femmes avec financement à travers le Fonds National d'Appui à l'Agriculture (Guichet Développement Agricole)						
11.1. Faible capacité des femmes dans la conduite de l'embouche à travers les CEP (notamment dans la collecte et le stockage des sous produits agricoles)	Organiser des sessions de formation à l'intention des femmes/éleveurs sur la conduite de l'embouche à travers les CEP (notamment dans la collecte et le stockage des sous produits agricoles	**2 265**	**548**	**601**	**666**	**450**	
11.2. Faible vulgarisation des petites unités performantes d'embouche de petits ruminants ou de bovins en faveur des femmes dans les communes les plus vulnérables	Appuyer l'installation des petites unités performantes d'embouche de petits ruminants (200 unités) et de bovins (100 unités) en faveur des femmes dans les communes les plus vulnérables						
11.3. Manque de financement du budget de l'État pour la promotion de l'embouche paysanne (petits ruminants et bovins) en faveur des femmes	Élaborer et mettre en œuvre spécifiquement pour les communes les plus vulnérables, une stratégie de promotion de l'embouche paysanne (petits ruminants et bovins) en faveur des femmes avec financement à travers le Fonds National d'Appui à l'Agriculture (Guichet Développement Agricole)						
12.1. Méconnaissance de bouchers et chevillards en matière de bonnes pratiques d'hygiène de collecte et de conservation de viande	Organiser, dans les communes les plus vulnérables, des sessions de formation à l'intention de bouchers et chevillards en matière de bonnes pratiques d'hygiène de collecte et de conservation de viande	**680**	**102**	**233**	**215**	**130**	
12.2. Capacités des professionnels (bouchers, rôtisseurs) insuffisante en matière de techniques performantes de transformation de la viande	Organiser, dans les communes les plus vulnérables, des sessions de formation à l'intention des professionnels de la viande (bouchers, rôtisseurs) sur les techniques performantes de transformation de la viande						
12.3. Faible promotion des aires d'abattages, des petites unités performantes de séchage solaire de viande et de petites boucheries/rôtisseries modernes dans les centres urbains des communes les plus vulnérables	Appuyer la promotion de 50 aires d'abattages, de 100 petites unités performantes de séchage solaire de viande et de 50 petites boucheries/ rôtisseries modernes dans les centres urbains des communes les plus vulnérables						

GOULOTS D'ÉTRANGLEMENT PRIORISÉS	SOLUTIONS ACCÉLÉRATIVES RETENUES 2012–2015	COÛTS (MILLIONS)	2012	2013	2014	2015	PARTENAIRES POTENTIELS
13.1. Méconnaissance des producteurs/ productrices de lait en matière de bonnes pratiques de collecte, de conservation et de transformation du lait	Organiser, dans les communes les plus vulnérables, des sessions de formation à l'intention des productrices/transformatrices de lait sur les bonnes pratiques de collecte, de conservation et de transformation du lait	**8 793**	**2 097**	**2 123**	**2 366**	**2 208**	
13.2. Inexistence de centres de collecte du lait dans les bassins laitiers des communes les plus vulnérables	Appuyer la création de 30 centres de collecte du lait dans les bassins laitiers des communes les plus vulnérables						
13.3. Manque d'unités de transformation du lait au niveau des centres urbains des communes les plus vulnérables	Appuyer l'implantation de 30 unités de transformation du lait avec une capacité de transformation de 5 000 à 10 000 l /j. au niveau des centres urbains des communes les plus vulnérables						
13.4. Faible potentiel génétique des races en matière de production laitière dans les communes les plus vulnérables	Appuyer, dans les communes les plus vulnérables, l'amélioration du potentiel génétique des races à travers l'insémination artificielle et l'apport de 500 géniteurs améliorateurs						
13.5. Prévalence de la fièvre aphteuse et de la pratique du test brucellose au niveau des communes	Organiser, dans les communes les plus vulnérables, des sessions de vaccination contre la fièvre aphteuse et de formation sur la pratique du test brucellique régulières au niveau des communes;						
14.1. Allocation budgétaire insuffisante pour couvrir les besoins des communes les plus vulnérables	Accorder une dotation supplémentaire au Budget de l'État en direction du sous-secteur de l'élevage en vue d'assurer une bonne couverture des besoins des communes les plus vulnérables	**3 916**	**1 018**	**1 019**	**945**	**933**	
14.2. Insuffisance des effectifs et faiblesse des capacités du personnel d'appui conseil en productions animales dans les communes les plus vulnérables	Renforcer les effectifs et les capacités du personnel d'appui conseil en productions animales pour couvrir les besoins des communes les plus vulnérables						
14.3. Capacité insuffisante des vétérinaires privés mandataires intervenant dans les communes les plus vulnérables	Former 100 vétérinaires privés mandataires intervenant dans les communes les plus vulnérables						
15.1. Non maîtrise par les communautés de pêche artisanale en matière de gestion des équipements de pêche, de mobilisation de l'épargne et d'organisation de la collecte des informations et des données statistiques	Former, au niveau des pêcheries des communes les plus vulnérables, les communautés de pêche artisanale dans les domaines de la gestion des équipements de pêche, de la mobilisation de l'épargne et de l'organisation de la collecte des informations et des données statistiques	**1 505**	**400**	**405**	**370**	**330**	
15.2. Capacités insuffisantes des communautés et des collectivités territoriales en matière de gestion des infrastructures et équipements collectifs des pêcheries, de préservation des ressources naturelles et de la biodiversité	Renforcer les capacités des communautés et des collectivités territoriales en matière de gestion des infrastructures et équipements collectifs des pêcheries et de préservation des ressources naturelles et de la biodiversité						

GOULOTS D'ÉTRANGLEMENT PRIORISÉS	SOLUTIONS ACCÉLÉRATIVES RETENUES 2012–2015	COÛTS (MILLIONS)	2012	2013	2014	2015	PARTENAIRES POTENTIELS
15.3. Inexistence des conseils de pêche au niveau des CT des communes les plus vulnérables	Appuyer la mise en place des conseils de pêche au niveau des CT des communes les plus vulnérables						
15.4. Manque d'inspection et de contrôle sanitaires	Systématiser les activités d'inspection et de contrôles sanitaires au niveau des pêcheries						
16.1. Non vulgarisation dans les communes les plus vulnérables des fermes piscicoles, des cages flottantes ; de la rizipisciculture et de l'empoissonnement des mares	Appuyer la création des 50 fermes piscicoles, et des 400 cages flottantes et au développement de la rizipisciculture et de l'empoissonnement de 200 mares dans les communes les plus vulnérables	**638**	**136**	**152**	**169**	**181**	
16.2. Manque d'inspection et de contrôle sanitaires	Systématiser les activités d'inspection et de contrôles sanitaires au niveau des exploitations de pisciculture						
17.1. Manque de capacité des femmes en matière de transformation du poisson dans les communes les plus vulnérables	Renforcer les capacités des femmes en matière de transformation du poisson dans les communautés de pêche des communes les plus vulnérables	**171**	**46**	**50**	**45**	**30**	
18.1. Allocation budgétaire insuffisante pour couvrir les besoins des communes les plus vulnérables	Accorder une dotation supplémentaire au Budget de l'État en direction du sous-secteur de la pêche en vue d'assurer une bonne couverture des besoins des communes les plus vulnérables	**565**	**157**	**157**	**126**	**125**	
18.2. Insuffisance des effectifs et faiblesse des capacités du personnel d'appui conseil en productions animales dans les communes les plus vulnérables	Renforcer les effectifs et les capacités du personnel d'appui conseil en productions aquacoles pour couvrir les besoins des communes les plus vulnérables						
19.1. Persistance des méthodes traditionnelles d'apiculture et inadaptation de techniques et du matériel de récolte et collecte du miel	Appuyer l'acquisition de ruches améliorées et de matériels de récolte appropriés à l'intention des 500 apiculteurs/apicultrices au niveau des communes les plus vulnérables	**199**	**44**	**50**	**51**	**55**	
19.2. Faible connaissance des apiculteurs des bonnes pratiques en matière d'apiculture améliorée et d'impact des pratiques traditionnelles sur l'environnement	Organiser, à l'intention des unités d'apiculteurs/apicultrices des communes les plus vulnérables, des sessions de formation sur les pratiques apicoles améliorées et à leur impact sur l'environnement						
19.3. Inexistence d'unités équipées pour le traitement du miel et de la cire	Appuyer la création de 50 unités de traitement du miel et de la cire équipées avec du matériel adapté (presse à miel, maturateur, etc.).						
20.1. Allocation budgétaire de l'état faible pour la promotion de l'entreprenariat féminin	Élaborer et mettre en œuvre, spécifiquement pour les communes les plus vulnérables, une stratégie de promotion de l'entreprenariat féminin	**897**	**261**	**286**	**205**	**145**	
20.2. Non maîtrise par les postulantes à l'entreprenariat féminin des technologies et des procédés du micro entreprenariat et des techniques de gestion d'entreprise et de gestion d'AGR	Organiser, à l'intention des postulantes à l'entreprenariat féminin des communes les plus vulnérables, des sessions de formation sur les technologies et les procédés du micro entreprenariat et sur les techniques de gestion d'entreprise et de gestion d'AGR						

GOULOTS D'ÉTRANGLEMENT PRIORISÉS	SOLUTIONS ACCÉLÉRATIVES RETENUES 2012–2015	COÛTS (MILLIONS)	2012	2013	2014	2015	PARTENAIRES POTENTIELS
20.3. Faible vulgarisation des technologies et des procédés du micro entreprenariat	Appuyer, au niveau des communes les plus vulnérables, la création de micros entreprises en milieu rural et urbain, notamment en agroforesterie, en artisanat, en petit commerce, en transport et en exploitation de plates-formes multifonctionnelles,						
21.1. Inexistence d'une stratégie formelle de mise en place de filets sociaux	Appuyer l'élaboration d'une stratégie de mise en place des filets sociaux	**2 264**	**845**	**825**	**554**	**40**	
21.2. La gestion de plusieurs stocks de proximité des communes est défaillante à cause des capacités faibles des comités de gestion	Mettre en œuvre un programme de renforcement de capacités des CT et des comités de gestion en matière de maintenance et de des stocks de proximité dans les communes vulnérables						
21.3. Les quantités de céréales en place au niveau des stocks de proximité des communes sont insuffisantes par rapport aux besoins des périodes de soudure	Renforcer les stocks physiques au niveau des communes vulnérables						
21.4. Il n'existe pas de stocks céréaliers de réserves au niveau régional	Appuyer la création de stocks de réserves régionales ;						
22.1. Faible maîtrise par les services d'appui conseil des questions politiques et des enjeux de la sécurité alimentaire	Former les services d'appui conseil sur les questions de politiques et sur les enjeux en matière de sécurité alimentaire	**115**	**55**	**50**	**10**	**0**	
22.2. Mauvaise connaissance des services d'appui conseil sur leur rôle dans la mise en œuvre des activités du dispositif de gestion et de prévention des crises alimentaires aux différents niveaux déconcentrés (régional, local et communal)	Former les services d'appui conseil sur leur rôle dans la mise en œuvre des activités du dispositif de gestion et de prévention des crises alimentaires aux différents niveaux déconcentrés (régional, local et communal)						
23.1. Inexistence de textes organiques pour le PRMC	Appuyer l'élaboration, l'adoption et la mise en œuvre des textes organiques du PRMC et des codes de gestion de ses différents stocks ;	**4**	**4**	**0**	**0**	**0**	
24.1. Insuffisance de capacité au niveau de l'OPAM pour le stock national de sécurité et le Stock national d'intervention (vétusté de plusieurs magasins de stockage existants),	Réhabiliter les magasins existants défectueux (capacité : environ 80 000 tonnes) et construire de nouvelles capacités (environ 70 000 tonnes) au niveau de l'OPAM en vue de couvrir les nouveaux besoins d'emmagasinage du stock national de sécurité, du Stock national d'intervention et des appuis programmés dans le cadre du filet social	**6 300**	**2 100**	**2 100**	**2 100**	**0**	
25.1. De retards importants sont enregistrés dans la mobilisation des fonds au niveau du Budget d'État	Faire un plaidoyer au près des hautes autorités pour que les allocations budgétaires annuelles soit accélérées au niveau du Budget d'État	**7 000**	**3 500**	**3 500**	**0**	**0**	
25.2. Les allocations budgétaires annuelles permettent de moins en moins de reconstituer, le FSA en totalité.	Reconstituer à court terme le FSA (le montant représentant l'équivalent monétaire de 23 000 tonnes de céréales) soit un niveau de 5,5 milliards de FCFA						
25.3. Les allocations budgétaires annuelles au FCC permettent à peine le financement du fonctionnement du dispositif de gestion et de prévention des crises alimentaires	Augmenter les contributions de l'État au FCC pour permettre le bon fonctionnement du dispositif de gestion et de prévention des crises alimentaires						

GOULOTS D'ÉTRANGLEMENT PRIORISÉS	SOLUTIONS ACCÉLÉRATIVES RETENUES 2012–2015	COÛTS (MILLIONS)	2012	2013	2014	2015	PARTENAIRES POTENTIELS
26.1. Faiblesse des effectifs et des capacités du personnel du SAP au regard des besoins sans cesse croissants de la problématique de la prévention et de la gestion des crises alimentaires au Mali	Renforcer les effectifs et les capacités du personnel du SAP pour couvrir les besoins croissants de la problématique de la prévention et de la gestion des crises alimentaires au Mali	**465**	**175**	**140**	**75**	**75**	
26.2. Insuffisance d'outils de collecte de données sur les sites sentinelles de surveillance nutritionnelle	Renforcer les capacités du SAP en outils de collecte de données sur les sites sentinelles de surveillance nutritionnelle des communes les plus vulnérables						
26.3. Le système actuel n'intègre pas le suivi de l'état de l'insécurité alimentaire en zone urbaine	Appuyer l'extension du système de suivi de l'état de la sécurité alimentaire en zone urbaine des communes les plus vulnérables						
27.1. Faiblesse des effectifs et des capacités du personnel de l'OMA au regard des besoins sans cesse croissant de la problématique de la sécurité alimentaire au Mali	Renforcer les effectifs et les capacités du personnel de l'OMA pour couvrir les besoins croissants de la problématique de la prévention et de la gestion des crises alimentaires au Mali	**515**	**135**	**130**	**125**	**125**	
27.2. Les diffusions des informations sont de plus en plus rares au niveau de l'ORTM et des radios de proximité	Appuyer l'intensification de la diffusion des informations sur les marchés agricoles au niveau de l'ORTM et des radios de proximité						
27.3. Faible production des bulletins de conjoncture	Appuyer la production des bulletins de conjoncture sur les marchés agricoles						
28.1. Allocation budgétaire insuffisante pour avoir une base de sondage avec un échantillonnage assez représentatif	Faire un plaidoyer au près des hautes autorités pour que les allocations budgétaires annuelles permettent d'avoir une base de sondage avec un échantillonnage assez représentatif et que la mobilisation des ressources soit accélérée au niveau du Budget d'État	**1 835**	**485**	**450**	**450**	**450**	
28.2. De retards importants sont enregistrés dans les décaissements							
28.3. L'envergure de la base de sondage diminue d'année en année							
28..4. L'enquête ne permet pas l'établissement du bilan alimentaire	Appuyer l'INSTAT pour une étude sur la faisabilité d'intégrer dans l'enquête de conjoncture la collecte des données nécessaires à l'établissement du bilan alimentaire						
29.1. Manque d'activités systématiques de dépistage de la malnutrition des enfants de moins de cinq ans au niveau communautaire dans les communes les plus vulnérables	Appuyer les activités de dépistage de la malnutrition des enfants de moins de cinq ans et des femmes enceintes ou allaitantes au niveau des Centres de Santé dans les communes les plus vulnérables	**1 312**	**384**	**402**	**333**	**191**	
29.2. Manque d'activités systématiques de dépistage de la malnutrition des femmes enceintes ou allaitantes au niveau communautaire dans les communes les plus vulnérables							

GOULOTS D'ÉTRANGLEMENT PRIORISÉS	SOLUTIONS ACCÉLÉRATIVES RETENUES 2012–2015	COÛTS (MILLIONS)	2012	2013	2014	2015	PARTENAIRES POTENTIELS
29.3. Prise en charge limitée des enfants de moins de cinq ans malnutris aigus, sévères ou modérés au niveau des Centres de Santé dans les communes les plus vulnérables	Appuyer la prise en charge limitée des enfants de moins de cinq ans malnutris aigus, sévères ou modérés et des femmes enceintes ou allaitantes malnutries aigues, sévères ou modérées au niveau des Centres de Santé dans les communes les plus vulnérables						
29.4. Prise en charge limitée des femmes enceintes ou allaitantes malnutries aigues, sévères ou modérées au niveau des Centres de Santé dans les communes les plus vulnérables							
30.1. Connaissance limitée des ménages en matière d"équilibre alimentaire des enfants de moins de cinq ans des femmes enceintes et allaitantes	Appuyer les campagnes d'éducation nutritionnelle des ménages en matière d"équilibre alimentaire des enfants de moins de cinq ans et des femmes enceintes et allaitantes dans les communes les plus vulnérables	**3 445**	**895**	**1 015**	**953**	**582**	
30.2. Faible connaissance des ménages sur les bonnes pratiques d'alimentation correcte et d'utilisation/valorisation de produits locaux et de cueillette	Appuyer les campagnes d'éducation nutritionnelle des ménages des communes les plus vulnérables sur les bonnes pratiques d'alimentation correcte et d'utilisation/ valorisation de produits locaux et de cueillette						
30.3. L'évolution des mœurs handicape de plus en plus la pratique de l'allaitement maternel exclusif et la poursuite de l'allaitement au moins jusqu'aux 2 ans de l'enfant.	Appuyer les campagnes de promotion de l'allaitement maternel exclusif dans les 6 premiers mois de la vie et la poursuite de l'allaitement au moins jusqu'aux 2 ans de l'enfant.						
30.4. Insuffisance des cantines scolaires dans les communes les plus vulnérables	Contribuer au renforcement des programmes des cantines scolaires dans les communes les plus vulnérables						
30.5. Inexistence de curricula d'enseignement de la nutrition dans les écoles fondamentales des communes les plus vulnérables	Appuyer l'introduction de curricula d'enseignement de la nutrition dans les écoles fondamentales des communes les plus vulnérables						
30.6. Inexistence des jardins scolaires avec points d'eau permanents dans les communes les plus vulnérables	Appuyer l'implantation de jardins scolaires avec points d'eau permanents dans les communes les plus vulnérables						
31.1. Faible promotion de la production, de la vulgarisation et de la consommation des aliments riches en micronutriments	Appuyer les campagnes de promotion de la production et de la consommation par les enfants de moins de cinq ans et les femmes enceintes et allaitantes des aliments riches en micronutriments	**1 197**	**254**	**284**	**322**	**337**	
31.2. Faible vulgarisation en matière d'interventions d'enrichissement des aliments à domicile en milieu rural	Appuyer les campagnes de vulgarisation en matière d'interventions d'enrichissement, à domicile en milieu rural, des aliments dédiés à la consommation par les enfants de moins de cinq ans et les femmes enceintes et allaitantes des aliments riches en micronutriments						

GOULOTS D'ÉTRANGLEMENT PRIORISÉS	SOLUTIONS ACCÉLÉRATIVES RETENUES 2012–2015	COÛTS (MILLIONS)	2012	2013	2014	2015	PARTENAIRES POTENTIELS
32.1. Insécurité foncière ne garantissant pas les investissements à moyen terme pour restaurer les sols (goulot transversal)	Appuyer les commissions foncières communales et locales, les Collectivités Territoriales et les Administrations locales pour les inciter à contribuer à l'amélioration de la gestion du foncier dans les sites des interventions prévues dans les CAO.	**215**	**75**	**60**	**50**	**30**	
32.2. Insécurité foncière ne garantissant pas les investissements à moyen terme pour restaurer les sols (goulot transversal)							
33.1. Les systèmes financiers décentralisés n'assurent pratiquement aucun financement à moyen ou long terme pour la promotion du stockage associatif ou communautaire des productions végétales vivrières, la petite transformation et la commercialisation des productions végétales, animales et halieutiques	Mettre en place des lignes de crédits au niveau des systèmes financiers décentralisés pour les inciter à développer, dans les communes les plus vulnérables, des produits financiers adaptés pour le développement des productions végétales, animales et halieutiques.	**6 900**	**967**	**1 393**	**1 926**	**2 614**	
33.2. Inexistence d'une stratégie de l'Etat pour promouvoir le microcrédit pour développer le stockage, la commercialisation et la transformation des productions agricoles, d'élevage et de pêche et promouvoir l'entreprenariat féminin	Mettre en place d'un Fonds de Garantie, à travers le Guichet 3 du Fonds National d'Appui à l'Agriculture, pour garantir (partiellement ou en totalité) les emprunts contractés par les exploitants Agricoles des communes les plus vulnérables et à accorder à ces derniers bonifications d'intérêt sur le microcrédit pour développer le stockage, la commercialisation et la transformation des productions agricoles, d'élevage et de pêche et promouvoir l'entreprenariat féminin						
34.1. Manque de connaissance des Collectivités Territoriales sur leurs responsabilités en maitrise d'ouvrage et de planification/suivi-évaluation des interventions.	Donner des capacités des Collectivités Territoriales en matière de maitrise d'ouvrage et de planification/suivi-évaluation des interventions.	**505**	**180**	**145**	**120**	**60**	
34.2. Faiblesse actuelle des capacités des Collectivités Territoriales en matière de prévention et de gestion des crises alimentaires	Renforcer les capacités des Collectivités Territoriales en matière de prévention et de gestion des crises alimentaires.						
34.3. Méconnaissance des Collectivités Territoriales sur leurs rôles en matière de plaidoyer/lobbying des activités de développement de leur territoire	Renforcer les capacités des Collectivités Territoriales en matière de plaidoyer/lobbying des activités de développement de leur territoire						
35.1. Faiblesse actuelle des capacités des organisations des producteurs et productrices dans la mise en œuvre des interventions ciblant leurs adhérents dont la maitrise d'œuvre leur est confiée par les Collectivités ou les Structures de l'État	Renforcer les capacités des organisations des producteurs en matière de planification et d'exécution des activités dont la maitrise d'œuvre leur est confiée par les Collectivités ou les Structures de l'État	**880**	**310**	**285**	**215**	**70**	
35.2. Faiblesse des capacités des organisations des producteurs et productrices en matière d'organisation de leurs adhérents et de leur mise en réseau avec d'autres intervenants dans les différentes filières	Renforcer les capacités des organisations des producteurs en matière d'organisation de leurs adhérents et de leur mise en réseau avec d'autres intervenants dans les différentes filières						

GOULOTS D'ÉTRANGLEMENT PRIORISÉS	SOLUTIONS ACCÉLÉRATIVES RETENUES 2012–2015	COÛTS (MILLIONS)	2012	2013	2014	2015	PARTENAIRES POTENTIELS
35.3. Capacités insuffisantes des organisations des producteurs pour promouvoir au niveau de leurs adhérents le stockage communautaire ou associatif, la transformation et la commercialisation des productions	Renforcer les capacités des organisations des producteurs en matière de stockage communautaire ou associatif, de transformation et de commercialisation des productions Renforcer les capacités des organisations des producteurs en matière d'intermédiation entre les institutions de microfinance et les producteurs en vue de faciliter l'accès et le remboursement du crédit						
35.4. Faibles capacités des organisations des producteurs dans l'intermédiation entre leurs adhérents et les institutions de microfinance	Contribuer à la production et à la diffusion de messages, d'émissions radiophoniques et de documentaires audiovisuels sur les bonnes pratiques à promouvoir pour une bonne mise en œuvre des interventions du Plan d'actions du CAO						
36.1. Nécessité de concevoir et de mettre en œuvre des activités de communication pour une bonne mise en œuvre des interventions du CAO	Appuyer la campagne d'information et de sensibilisation des populations cibles, des organisations des producteurs, des Collectivités Territoriales concernées et de leurs partenaires de mise en œuvre sur le Plan d'actions du CAO	**920**	**325**	**330**	**215**	**50**	
COUTS TOTAUX		**117 104**	**34 693**	**35 607**	**28 254**	**18 550**	

X. RÉFÉRENCES

- Analyse de la situation socioéconomique, PNUD Mali, avril 2013.
- Annuaire des Statistiques de l'Enseignement Fondamental, Ministère de l'Éducation, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales, Mali, 2010-2011.
- Annuaire Statistique 2011, Cellule de planification et de Statistique du Secteur Eau, Environnement, Urbanisme et Domaines de l'État (CPS/SEEUDE), Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement, Mali, 2011.
- Annuaire Statistique, secteur Éducation, Ministère de l'Éducation, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales, Mali, 2006-2007 à 2010-2011.
- Base de données CountrySTAT-Mali, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), 2011.
- Base Femme et Enfant, Centre National de Documentation et d'Information sur la Femme et l'Enfant (CNDIFE), Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, Mali, 2005, 2006, 2007, 2008, 2009, 2010.
- Cadrage Macroéconomique du Mali, Ministère de l'Économie, des Finances et du Budget (MEFB), Mali, 2013.
- Deuxième Rapport National sur la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) au Mali, octobre 2009.
- Enquête Démographique et de Santé du Mali (EDSM-IV) 2006, Cellule de Planification et de Statistique (CPS), Ministère de la Santé du Mali, 2006.
- Enquête par Grappe à Indicateurs Multiples et de Dépenses des ménages (MICS/ELIM) 2010, Institut National de la Statistique, Mali, 2010.
- Impacts socioéconomiques de la crise sur les OMD, Observatoire du Développement Humain Durable (ODHD), février 2013.

- Ministère de l'Administration Territoriale, Mali, 2010.
- Prévalence de la sous-alimentation au Mali, Perspective Monde, Banque Mondiale, 2012.
- Rapport Annuel d'Activités 2011, Programme National de Lutte contre le SIDA au Mali, cité par l'Annuaire du Système Local d'Information Sanitaire (SLIS) 2011.
- Rapport Cluster « Protection et Commission Mouvement des Populations », HCR, OCHA (Système des Nations Unies), Mali, novembre 2012.
- Système d'Alerte Précoce du Mali (SAP), Commissariat à la Sécurité Alimentaire, Mali, 2008.
- Système d'Alerte Précoce du Mali (SAP), Commissariat à la Sécurité Alimentaire, Mali, 2011.

Mai 2013